

1909

“Rendre le peuple meilleur”

DEUXIEME CONGRES

DE LA

Fédération Nationale

SAINT-JEAN-BAPTISTE

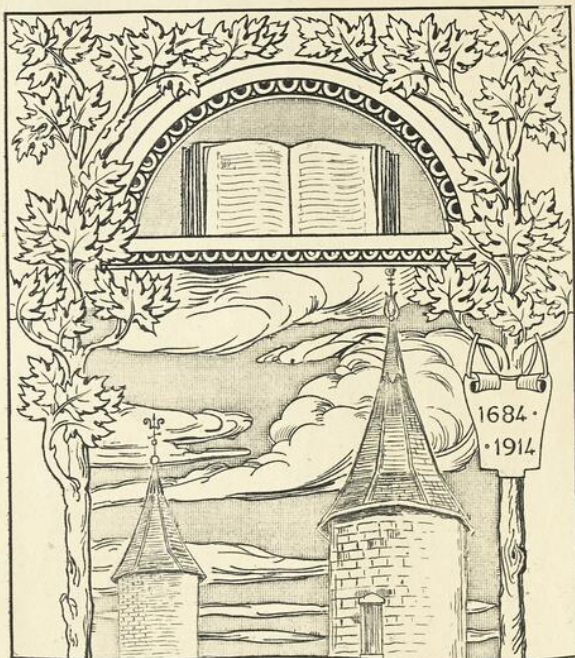
(Section des Dames de l'Association Saint-Jean-Baptiste)

TENU A MONTREAL LES

23, 25, 26 JUIN.



Imprimerie PARADIS, VINCENT & CIE
281 rue Visitation, Montréal.



BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTRÉAL



Remerciements à nos souscripteurs

Nous remercions cordialement les personnes généreuses qui, faisant œuvres de patriotisme, ont donné des souscriptions pour aider à la publication de ce rapport et aux œuvres de la Fédération.

Nous prions les membres de la Fédération de donner un encouragement tout spécial aux établissements indiqués dans ce rapport par les annonces. Ce sont des maisons de haute réputation, qui collaborent largement à nos œuvres, et ont bien voulu nous accorder leur sympathie; nous ne saurions mieux leur témoigner notre reconnaissance qu'en leur donnant notre patronage.

Bureau de Direction.

Liste des Annonceurs pour le Rapport du Deuxième Congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean Baptiste Juin 1909

La Banque Provinciale
La Banque d'Hochelaga
Dupuis Frères, Limite
The New Williams Mfr.
Madame Lafleur
Frs. Martineau
Madame J. Paquette
Edouard Gohier & Fils
La Banque d'Épargne
T. Latourelle
J. A. D. Godbout
Lamontagne Limitée
Henry Birks & Sons
The Moon-Leroy Business College
Jos. Contant
Coutlée Frères
Rougier Frères
Letendre, Fils & Cie
L. C. DeTonnancour
McComber & Cummings
L. Ernest Ouimet
Paul Brisset Des Nos

Melle M. L. Bousquet
J. A. Boileau
Hector L. Déry
Hudon & Orsali
Melle E. Delisle
Lafrance & Cie., Ltée.
H. Scott
A. Lecompte
Miss Cairns
Ed. Archambault
Maison Hurteau
N. G. Valiquette Ltée.
Beauchemin & Cie
Granger Frères
Mme Bouthillier
Melle Bouthillier
Mr Singer de la Maison Hamilton
Gun & Langlois
Zeph. Hébert
L. Larue
J. P. Oakes
Madame O. Lemire

PER
Z-5238

LA MAISON
FRS. MARTINEAU

Une des plus anciennes et des plus importantes
 de l'est de Montréal.

☀
 A toujours en
 stock les meilleurs
 Vernis, Peintures,
 Ferronneries, Vi-
 tres & Matériaux
 pour Plombiers.....



☀
 Aussi un grand
 choix dans les Ta-
 pisseries, ce que
 les Dames sont
 priées de ne pas
 oublier.....

☀
 Une Visite ou une Commande est sollicitée

NOS. 721-723 RUE STE-CATHERINE EST

NORTHMOUNT

Dans cinq ans Northmount sera au cœur de Montréal. Quelques piastres placées
 aujourd'hui produiront un riche revenu en peu de temps. Saisissez cette grande chance

Adressez vous à

Edouard Gohier & Cie

Tel. Main 3220.

71 RUE ST JACQUES

AU BON MARCHE

Splendides Etalages de Modes d'Automne Uniques et Exclusives

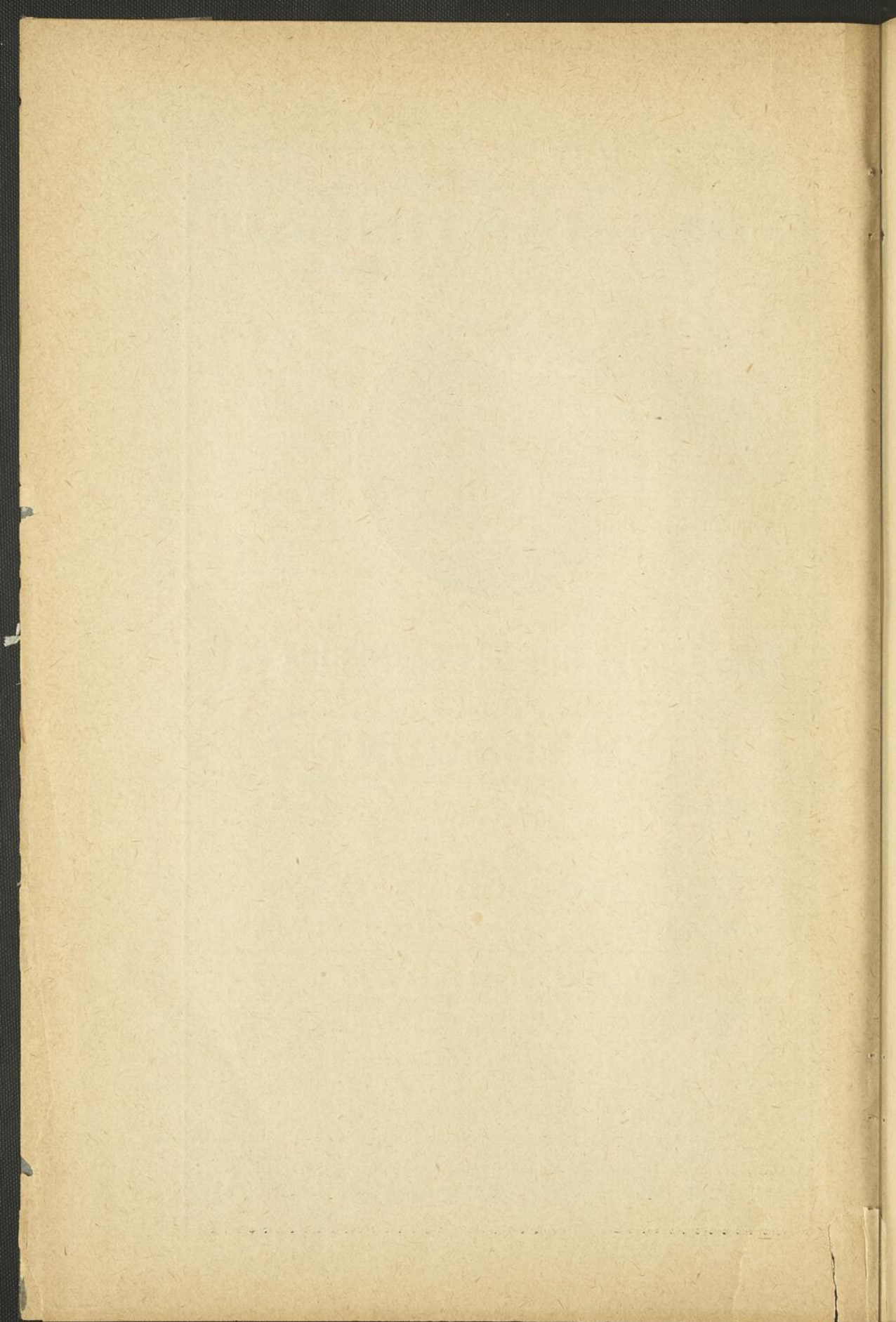
☛ Visitez souvent les Magasins du "BON MARCHÉ", vous y verrez
 en tout temps les dernières nouveautés et une foule d'occasions vraiment
 avantageuses.

Nous sommes prêts à répondre aux besoins de nos clientes et à leur four-
 nir des renseignements utiles sur ce qui sera le plus porté cet Automne.

Parmi les tissus les plus en vogue, nous citons: Les Satins duchesse,
 drap Traverse, drap Soleil, Sateen de laine, draps chiffon, Vénitien et de Sé-
 dan (broad cloth).

En fait de coloris à la mode, nos clients n'auront que l'embaras du choix
 Les principaux sont: gris Taupe, fumée de Londres, Bois de rose, Olympic,
 Cuir, Gendarme, Saphir, Bleu Paon, Catawba, Mousse, Apricot, Wistaria, Etc.

LETENDRE, FILS & CIE. 567 rue Ste-Catherine Est



N.G. Valiquette

LIMITED

LE PLUS GRAND MAGASIN DE MEUBLES DE L'EST CANADIEN

Maison de 4 appartements complètement garnis de bons Meubles, Prélarts, Rideaux, Papier, Etc., Etc.

Les meilleures valeurs des Manufactures Canadiennes et Américaines sont toujours exposées dans notre magasin de même que les dernières créations en fait de tapis.

Les Papiers tentures, Rideaux en dentelle et Literies sont étalées dans notre premier étage, et dans notre immense sous sol vous trouverez un choix immense de Poêles et Fournaises.

Tous nos prix sont marqués en chiffre connu, ce qui est une grande satisfaction pour les clients.

Granger Freres

LIBRAIRES

43 rue Notre-Dame Ouest

Montréal

DOUMIC [(René) Hist. de la Littérature Française (édition 1909) in 12 relié toile.....	\$1.00
VEREST (Le P.J., S.J.) Manuel de littérature, in-8, relié toile.....	\$1.00
LARIVE & FLEURY (Petit) Dictionnaire français encyclopédique, Cet ouvrage contient 953 figures dans le texte, 14 tableaux d'art et de vulgarisation, 110 cartes, et compte 1150 pages in-8, relié toile.....	.88
LAVIGNAC (Albert) Education musicale in 1288
BARRES (Maurice) Vingt-cinq années de vie littéraire, Pages choisies tirées de l'oeuvre de Barres et nous faisant comprendre toute la force et l'originalité de sa pensée, introduction de H. Brémont, in-1288
LAVERGNE (Joseph) Madame Julie Lavergne, sa vie et son oeuvre. Ouvrage couronné par l'Académie française, in 888
LEFRANC (Olivier) Victorine Monriot, auteur du "Journal de Marguerite" sa vie et son oeuvre, in-1275
RETTE (Adolphe) Un séjour à Lourdes, in-1288
ROUTHIER A. B. Le Centurion.- Roman des temps messianiques, in 12.....	\$1.00
DUPANLOUP (Mgr) Lettres sur l'éducation des filles, in-12.....	\$1.00
FAGUET (Emile) Discussions politiques, in 1288
JOLY (Henri) de l'Institut - L'Enfance coupable, in 12.....	.50
LEPINE F. La mutualité, ses principes, ses bases véritables, in-12.....	.88
NICOLAY [Fernand] Les enfants mal élevés, étude psychologique, anecdotique et pratique. Ouvrage couronné par l'Académie des Sciences morales et politiques, in-12.....	.88
MUN [le Comte Albert de] Ma vocation sociale, in 8.....	\$1.00
TURMAN [Max] Initiatives féminines, in-1288
KNIPP [Mgr] Mon Testament. Avis et conseils aux malades et aux gens bien portants in 12, avec de nombreuses gravures, broché,88
relié en toi e souple.....	\$1.25
Vivez ainsi, ou l'art de vivre en bonne santé et de guérir les maladies, in-12.....	.63
Soins à donner aux enfants, in-12.....	.50

La Maison DUPUIS FRÈRES, le plus grand Magasin à rayons de l'Est de Montréal, a su conquérir les faveurs de tout le public. C'est en effet le seul Magasin de la Province où l'on peut se procurer à des prix modérés autant que raisonnables des marchandises de la plus haute qualité.

Depuis plus de 41 ans dans les affaires, la Maison DUPUIS à toujours su se montrer à la hauteur de toutes les situations,

C'est pour cela qu'elle occupe actuellement une situation enviable parmi les maisons de commerce de la Province et que sa popularité ne fait que croître tous les jours.

DUPUIS FRÈRES Limitée

Le plus grand Magasin à Rayons de l'Est

447-449 rue Ste-Catherine Est

GRAINES DE SEMENCE DE CHOIX

Spécialités: Graines de légumes et de fleurs, graines à gazon, et graines pour la ferme, etc.

Gratis Catalogue français, publié chaque année au mois de Janvier

HECTOR L. DERY

21 Place Jacques-Cartier

MONTREAL

REPRESENTATION CONTINUELLE

DE 1 HEURE A 11 HEURES P.M.

Changement complet de Programme tous les deux jours Les plus nouvelles vues instructives amusantes et féeriques

Quimétoscope

PRIX: Matinées: 1,100 sièges à 5 cts. pour Dames et Enfants
So rs: Admission, 5 cts. Siège Réservés, 10 cts. Loges, 25 cts.

Bell Tél. Est 6022

Melle M. L. Bousquet
PROPRIETAIRE

Maison Louise

Imporations des Modes Francaises et Americaines

270, rue St-Denis ...Montreal

HENRY BIRKS & SONS LTD.

PHILLIPS SQUARE

FABRICATION RÉPARATION D'ARTICLES D'ÉGLISES
INSIGNES DE SOCIÉTÉS, CROIX, ETC.

UNE SPÉCIALITÉ DE DORURE ET PLACAGE

COMMANDES RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉES

Fresh Cut Flowers always on hand Bouquets Phone Up. 2581
& Designs made up promptly

Miss CAIRNS

FLORIST

296 St. Catherine West ...Montreal

VIN PHOSPHATE

AU QUINQUINA DES R.R. P.P. TRAPPISTES D'OKA
EST EMBOUTEILLE AU MONASTERE SOUS LA DIRECTION DES R. R. PERES

qui, ainsi, sont à même de garantir son parfait condi-
tionnement suivent la formule du R. P. Debreyne.

C'est le plus grand Tonique des Temps Modernes

EN VENTE PARTOUT

HUDON & ORSALI, Seuls Agents, Montréal

J. **HURTEAU** & CIE
A. **LIMITEE**

PIANOS ET PHONOGRAPHES

Le plus grand choix à Montréal de PIANOS des plus célèbres fabriques Canadiennes et Américaines

Le seul magasin à Montréal où vous pouvez acheter où entendre les merveilleux Phonographes.

“ STAR-PATHÉPHONE ”

Avec ces instruments de musique qui chantent, jouent et parlent vous pouvez entendre les plus grands artistes de l'univers. C'est le Théâtre à Domicile.

Nous faisons une spécialité de Disques et Cylindres français importés d'Europe pour toutes sortes de Phonographes.

Quiconque entend ces Disques à saphirs ou à aiguilles ne se fatiguera jamais de les entendre, car se sont les seuls Disques qui permettent de reproduire la voix humaine dans toute sa beauté avec une netteté parfaite, un cachet Artistique et un rendement clair et doux.

Une visite est sollicitée avant de faire votre choix.

316 Ste-Catherine Est Montreal
Succursale Coin Ste-Catherine et St-Denis

Le Magasin pour la Confection par Excellence

Toujours un étalage des plus haute nouveautés comprenant Costumes, Manteaux, Robes de toilette, Blouses, etc., d'une élégance et d'un chic incontestables.

Les Dames sont invitées à visiter cette installation où elles trouveront à satisfaire leurs goûts les plus distingués.

P. LAFRANCE & CIE LTEE.

182 RUE ST DENIS, Succursale 259 Ste-Catherine Ouest



HARNAIS, VALISES, SACS DE VOYAGE, SELLES, ETC.

VENEZ VOIR NOS ECHANTILLONS ET
DEMANDEZ NOS PRIX.

Samontagne Limitée.

BLOC BALMORAL
RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, Can

1909

“Rendre le peuple meilleur”

DEUXIEME CONGRES

DE LA

Fédération Nationale

SAINT-JEAN-BAPTISTE

(Section des Dames de l' Association Saint-Jean-Baptiste)

TENU A MONTREAL LES

23, 25, 26, JUIN



Imprimerie PARADIS, VINCENT & CIE
281 rue Visitation, Montréal.

PER
Z-5238

CONSTITUTION

de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

(Section des Dames, Association Saint-Jean-Baptiste)

Groupement

Ouvres de Charité
Ouvres économiques
Ouvres d'éducation

Administration

Exécutif
Bureau de direction

Mode de Travail

Comités permanents
Comités spéciaux

Art. 1 La section des dames de l'association Saint Jean-Baptiste à Montréal prend le nom de Fédération Nationale Saint Jean-Baptiste.

GROUPEMENT.

Art. 2 La Fédération se compose de sociétés affiliées. Une société peut être affiliée quand elle en fait la demande et qu'elle est acceptée comme telle par l'Exécutif.

Art. 3. Les sociétés affiliées se divisent en trois groupes:

Ouvres de charité,
Ouvres économiques,
Ouvres d'éducation.

Art. 4. Les sociétés affiliées doivent verser à la Fédération Nationale la somme de 10 piastres qu'elles répartissent entre leurs membres comme elles l'entendent. Cette somme ne doit être perçue que chez les canadiennes françaises catholiques. Les sociétés qui ne comptent pas cent membres ne doivent pas imposer une contribution qui excède dix centins par tête. Les sociétés qui comptent plus de mille membres et dont la contribution se réduirait à moins d'un sou, peuvent si elles le jugent opportun, se subdiviser en section et posséder à l'Exécutif une double représentation pourvu qu'elles paient double souscription.

Art. 5. Les privilèges suivants sont conférés aux membres des sociétés affiliées :

1. Les membres qui ont payé leur souscription à la Fédération deviennent membres ordinaires de la section des Dames, association Saint Jean-Baptiste et ont le droit de voter à l'élection des déléguées de leur société à l'Exécutif de la Fédération, ils sont eux-mêmes éligibles.

2. Ces membres ont le droit d'assister avec leur famille aux trois fêtes annuelles organisées par la Fédération dans l'intérêt de ses membres.

Il est à remarquer que les membres d'une société affiliée qui ne sont pas cependant des canadiennes françaises jouissent de cette faveur par privilège et sans charge aucune.

Art. 6. La Fédération organisera chaque année trois fêtes en faveur de ses membres. Ces fêtes ont pour objet de faire l'éducation populaire sur les questions nationales intéressant les oeuvres de charité, les oeuvres économiques et les oeuvres d'éducation à tour de rôle ; et de préparer l'opinion publique à accepter les mesures entreprises par la Fédération.

Les fêtes consisteront toujours en une conférence, et on pourra y ajouter de la musique, déclamation, saynète ou autre chose agréable de manière à rendre la fête instructive et attrayante.

ADMINISTRATION.

Exécutif.

Art. 7. L'Exécutif se compose des membres élus par les sociétés affiliées. Les fonctions de l'Exécutif consistent à voter et à prendre une décision finale sur toute résolution présentée par le Bureau de Direction. Les oeuvres de la Fédération ne peuvent être entreprises qu'après avoir été votées à la majorité des voix par l'Exécutif.

Des rapports périodiques doivent être communiqués à l'Exécutif de toutes les affaires de la Fédération.

-Art. 8. Tout membre de l'exécutif peut faire des suggestions au Bureau de Direction en s'adressant à la secrétaire du Bureau. Si le Bureau les approuve, elles sont soumises au vote de l'Exécutif.

Art. 9. Les membres du Bureau de direction siègent dans l'Exécutif, mais n'y votent pas, à moins qu'ils n'y aient droit à titre de délégués d'une société.

Art. 10. L'Exécutif doit se réunir trois fois par année, une fois avant chaque fête annuelle.

Bureau de Direction.

Art. 11. Le Bureau de direction gère les affaires de la Fédération, tient ses annales et maintient partout l'unité d'action. Il surveille l'exé-

ction du travail des comités, reçoit leurs rapports, préside l'Exécutif, lui présente sous forme de résolution les suggestions de ses membres ou du Bureau lui-même, prépare l'ordre du jour pour les assemblées de l'Exécutif et rend compte à ce dernier de son administration.

Art. 12. Le Bureau de direction se compose de neuf membres, trois pour chaque groupe des oeuvres de charité, des oeuvres économiques et des oeuvres d'éducation.

Les membres sont choisis par le Bureau lui-même, mais ce choix doit être ratifié par l'Exécutif. Les membres du Bureau sont élus pour trois ans, et trois membres doivent sortir de charge chaque année, un par groupe, cependant ils peuvent être réélus.

Art. 13. Le Bureau élit, comme tous les comités d'ailleurs, une présidente, une secrétaire et une trésorière.

MODE DE TRAVAIL.

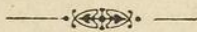
Comités.

Art. 14. Les comités sont institués pour poursuivre les oeuvres entreprises par la Fédération. Ils doivent être présidés par un membre de l'Exécutif ou du Bureau de Direction.

Les membres des comités sont choisis de préférence parmi les membres de la Fédération; on peut cependant y admettre toute personne compétente, spécialiste, homme ou femme en état de rendre service à la Fédération.

Les personnes ainsi adjointes jouissent, pendant l'année, des privilèges conférés aux membres de la Fédération, sauf celui de voter et de se faire élire.

Art. 15. Chaque comité élit une présidente, une secrétaire et une trésorière.



Notes Explicatives

servant à développer l'esprit de la Constitution de la
Fédération Nationale.

1. *Qu'est-ce que la Fédération Nationale?*

La Fédération Nationale est la réunion dans une institution nationale de toutes les associations de femmes qui comptent dans leurs rangs des canadiennes-françaises catholiques.

2. *Quel est le but de la Fédération?*

Le but de la Fédération est d'offrir aux canadiennes-françaises le milieu qui leur permettra de communiquer ensemble pour s'aider dans la vie, se développer et progresser sans cesse.

3. *Pourquoi la Fédération fédère-t-elle des sociétés au lieu de recruter des membres individuels?*

Parce que la Fédération doit prendre conscience de besoins généraux et acquérir la connaissance précise de la condition des individus dans chaque classe. Or personne, mieux que les intéressés s'exprimant par la voix de leur association particulière, n'est en état d'indiquer avec justesse cette véritable condition et d'en exprimer les aspirations et les besoins.

4. *Les associations qui forment la Fédération sont-elles toutes de même nature?*

Non, on les divise en trois classes, savoir :

- Oeuvres de charité,
- Oeuvres économiques.
- Oeuvres d'éducation.

5. *Expliquez la nature de chacune d'elles?*

Les oeuvres de charité sont celles qui sont organisées en vue de soulager et d'aider gratuitement le prochain.

Les oeuvres économiques sont celles qui ont pour objet de développer les intérêts économiques de la femme, et d'aider celle-ci à améliorer les conditions matérielles de son existence.

Les oeuvres d'éducation sont celles qui ont pour objet de développer et d'élever l'individu.

6. *Existe-t-il une relation entre ces sortes de sociétés?*

Oui, il existe une relation étroite entre ces trois sortes de sociétés, et leur rapprochement dans la Fédération ne peut avoir que d'heureux résultats. Tandis que les oeuvres d'éducation préparent à la vie, les oeuvres économiques donnent la mesure de la formation reçue par l'éducation; enfin, les oeuvres de charité, en signalant la misère et la souffrance humaine, forment la conscience publique et indiquent avec beaucoup de justesse le progrès vers lequel doivent tendre les oeuvres d'éducation et les oeuvres économiques.

7. *Par qui la Fédération sera-t-elle administrée?*

La Fédération sera administrée par les sociétés réunies.

8. *Qu'est-ce que la déléguée?*

La déléguée est celle qui est choisie par les membres d'une association particulière pour les représenter à l'Exécutif de la Fédération, c'est-à-dire à l'assemblée générale de toutes les déléguées réunies.

9. *Quelles sont les fonctions de la déléguée?*

La déléguée doit assister aux trois séances annuelles de l'Exécutif et voter sur toutes les mesures qui y seront proposées. La déléguée est le trait d'union entre sa société particulière et les autres sociétés réunies dans la Fédération. C'est par la déléguée que circulera la vie et la sympathie entre chaque membre d'une société affiliée et le reste des femmes de la Fédération.

10. *A quelle époque de l'année aura lieu la réunion des déléguées?*

La réunion des déléguées aura lieu quelque temps avant chacune des fêtes annuelles que la Fédération devra organiser dans l'intérêt de ses membres.

11. *Combien y aura-t-il de fêtes annuelles?*

Trois.

12. *Pourquoi ces fêtes sont-elles établies?*

Ces fêtes sont établies pour faire l'éducation populaire sur les questions nationales intéressant les sociétés affiliées, et pour préparer l'opinion publique à accepter les mesures entreprises par la Fédération.

13. *Par qui ces fêtes seront-elles organisées?*

Par des comités spéciaux formés à cette fin.

14. *Quelles seront les oeuvres entreprises par la Fédération?*

Les oeuvres entreprises par la Fédération Nationale devront avoir un caractère d'intérêt public, et ne pourront être exécutées qu'après avoir été autorisées à la majorité des voix par les sociétés réunies dans l'Exécutif.

15. *A qui sera confiée l'exécution des oeuvres de la Fédération?*

Les oeuvres entreprises par la Fédération seront confiées à des comités spéciaux composés de spécialistes, hommes ou femmes, capables de mener à bonne fin les oeuvres projetées.

16. *Pourquoi le Bureau de direction est-il établi?*

Le Bureau de direction est établi pour servir les intérêts de la Fédération par un zèle continu et s'occuper constamment de son administration. Il se compose de peu de membres, neuf seulement, parce que peu de femmes possèdent les loisirs voulus pour consacrer aux affaires de la Fédération beaucoup de temps. Cependant l'intérêt des sociétés affiliées y est parfaitement sauvegardé par le fait que, les neuf membres du Bureau représentent en proportion égale les trois groupes des oeuvres de charité, des oeuvres économiques et des oeuvres d'éducation, maintenant ainsi un équilibre parfait entre les sociétés affiliées.

17. *Sur quel principe fondamental s'édifie la Fédération Nationale?*

La Fédération Nationale s'édifie sur le précepte de la charité chrétienne : aimez-vous les uns les autres; précepte qui renferme toute la doctrine économique de la perfection dans la vie privée et dans la vie sociale.

18. *A quelle autorité la Fédération Nationale se soumet-elle dans l'interprétation de cette doctrine de charité?*

A l'autorité de l'Eglise catholique parlant au nom de Jésus-Christ.



PROGRAMME

Du Deuxième Congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste

tenu à Montréal les 23, 25, 26 Juin 1909

Première Journée du Congrès

SÉANCE DES ŒUVRES DE CHARITÉ

Questions inscrites au programme :

1. Assistance maternelle.
2. La carrière d'infirmière pour les femmes.
3. Importance des conférences dans les oeuvres de charité, au point de vue de la formation intellectuelle et sociale de la femme du monde.
4. Mesures préventives pour la protection de la femme.
5. La charité est-elle une science.
6. Répression de l'alcoolisme par les femmes.
7. La femme mariée qui souffre de l'alcoolisme du chef de famille, est-elle en état de se protéger.
8. Tribunaux spéciaux pour enfants.
9. La carrière domestique dans ses rapports avec l'organisation du Foyer.

DEUXIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS

Séance des Œuvres d'Education

Questions inscrites au programme:

1. Enrayement de la mortalité infantile par l'éducation de la mère de famille.
2. Importance de la pédagogie maternelle pour la formation morale de l'enfant.
3. Adaptation de l'enseignement ménager aux divers degrés de l'enseignement.
4. De l'enseignement supérieur pour les femmes.
5. L'enseignement comme carrière pour les femmes.
6. Le rôle des associations artistiques dans la formation du goût.
7. Le journalisme et l'éducation populaire.
8. Comment développer le goût de l'étude chez les femmes.

TROISIÈME JOURNÉE DU CONGRÈS

Séance des Œuvres Economiques

Questions inscrites au programme:

1. Le logement de l'ouvrière.
2. Etat comparé du travail à domicile et du travail à l'atelier.
3. Des conditions requises pour obtenir de l'avancement dans les carrières professionnelles.
4. L'instruction de l'enfant est-elle compatible avec le travail à l'atelier.
5. Dans quelles proportions la femme contribue-t-elle à la production de ce pays.
6. Quelle est la valeur de la propriété foncière possédée par les femmes à Montréal.
7. La mutualité.
8. La condition légale de la femme mariée.

SEANCE D'OUVERTURE

Tenue le Mercredi 23 Juin à 2½hrs. p.m. à l'Institut des Sourdes Muettes sous la présidence de Monsieur le Chanoine Gauthier.

La Séance s'ouvre par la prière :

“O Marie, Vierge bénie entre toutes les femmes, daignez jeter un regard de bonté et soyez-nous propice.

Agréez l'hommage de notre piété filiale et prenez sous votre protection l'oeuvre que nous inaugurons aujourd'hui pour la gloire de votre Divin Fils.

Rendez nous humbles, charitables, douces, zélées comme vous.

Que nous ne nous recherchions en rien nous-mêmes et que tous nos actes soient inspirés par le seul amour de Dieu et du prochain.

Faites de nous des femmes dociles à toutes les directions de l'Eglise, compatissantes envers les humbles, les délaissées et les pauvres, des femmes vraiment chrétiennes, toujours fidèles à leur mission dans la famille et dans la société.

O Mère, puissante et bonne, nous reconnaissons notre faiblesse, soyez pour nous, nous vous en prions, la lumière qui dirige et la force qui soutient.

Nous serons heureuses, si nous réussissons à consoler autour de nous quelques souffrances, à grouper efficacement de nombreuses énergies pour le bien, à faire mieux connaître, et mieux pratiquer les saintes lois de l'Évangile, et à étendre dans la mesure de notre pouvoir le règne de Jésus votre Fils.” (a)

(a) Cette prière a été composée tout spécialement pour les membres de la Fédération, et elle a été enrichie de cent jours d'indulgences.

Discours de bienvenue par Madame Béique présidente de la Fédération
Nationale Saint-Jean-Baptiste

Monsieur le Chanoine,
Mes Révérendes Soeurs,
Mesdames

Je dois d'abord remercier au nom du bureau de direction de la Fédération Saint Jean-Baptiste Madame la Supérieure Générale et Mme la Supérieure de cette maison pour l'accueil si cordial qui nous est fait aujourd'hui. Cet accueil sera compris et apprécié comme il doit l'être et restera un des meilleurs souvenirs de la belle fête nationale de cette année. C'est un gage de l'entente sincère qui doit régner entre les religieuses et les femmes du monde et nous sommes très reconnaissantes envers les religieuses pour cette preuve nouvelle qu'elles nous donnent du désir qu'elles ont de perpétuer cette entente.

De notre côté, quand tout récemment, un grand nombre d'étrangères de distinction étaient de passage à Montréal, nous avons été fières de leur faire visiter quelques uns de nos grands établissements religieux. Nous savions que ces dames s'en retourneraient avec une meilleure opinion de nous, après avoir vu ce que des canadiennes-françaises peuvent faire pour la charité ou l'éducation. Les religieuses se sont prêtées à cette visite avec leur bonne grâce accoutumée; et le plaisir que nous avons éprouvé à signaler leur mérite a pu leur montrer l'affectueuse estime que nous leur portons.

Aujourd'hui nous nous réunissons pour étudier quelques questions qui regardent spécialement les intérêts féminins. Nous aurions été heureuses de voir nos révérendes soeurs se faire, pour une fois, professeurs de cette charité qu'elles pratiquent toute leur vie. Leur humilité s'y est opposée; qu'elles soient persuadées, en tout cas, que leur présence parmi nous, nous est infiniment agréable. Nous espérons qu'elles voudront bien nous aider de leurs lumières et de leurs conseils.

Il y a quelques esprits qui doutent de l'opportunité et de l'utilité de ces réunions féminines. Elles ont été cependant dans plusieurs pays le point de départ d'une superbe floraison d'oeuvres sociales et d'oeuvres de charité de toutes sortes.

Pendant de longues années, la religion catholique représentait à peu près seule, et prêchait seule d'exemple la pitié pour les pauvres et les faibles; maintenant, un grand vent de charité semble souffler sur le monde et

de toutes parts on s'ingénie à soulager la misère. Aurons-nous moins de zèle que les autres et moins d'esprit public? Et à côté des grandes oeuvres qui sont faites par nos communautés religieuses ne reste-t-il rien à faire pour nous? Ne devons-nous pas à la dignité de notre religion, à notre dignité de race d'être au premier rang de celles qui travaillent et se dévouent. Mais alors que ferons-nous seules, sans études spéciales, sans renseignements, sans expérience. Il est donc évident que ces réunions doivent être considérées comme un avantage et qu'elles sont le moyen de voir quelles sont les oeuvres les plus urgentes, ainsi que les moyens à prendre pour les mener à bien.

Notre premier congrès a eu pour résultat direct la fondation de deux comités. Le comité de la tempérance nous a valu des suffrages précieux et a été aidé par un grand nombre de dames. La campagne entreprise par ce comité n'a pour véritables adversaires que les personnes intéressées au maintien de l'état de choses actuelles. Ces intéressés sont malheureusement nombreux et puissants; mais beaucoup de ceux qui sont avec nous sont puissants aussi, et nous avons le droit et la justice de notre côté. Quand même ce comité ne réussirait qu'à empêcher le mal de s'aggraver, nous aurions déjà lieu de nous louer de ce résultat et les dames qui ont travaillé avec tant de courage pour cette grande cause méritent toutes les félicitations. Le but et le mode d'action du comité des questions domestiques sont aussi au-dessus de tout éloge. Il faut laisser le temps faire son oeuvre et démontrer comment les dames de ce comité et les religieuses qui leur donnent l'hospitalité ont su comprendre les besoins présents et s'arranger pour sauvegarder l'avenir.

Je me permettrai de dire un mot du programme du grand congrès qui se tient en ce moment à Toronto. La plupart des femmes qui en font partie viennent de pays qui n'ont pas comme nous l'avantage d'avoir des ordres religieux qui prennent à leur compte les oeuvres les plus difficiles. Elles ont donc à s'occuper d'un certain nombre de questions qui pour nous sont résolues. A part ces sujets importants en voici quelques autres qu'elles doivent discuter: le logement des indigents, les enfants anormaux c'est-à-dire moins bien doués que les autres, les garderies d'enfants, la protection de la jeune fille, les unions de mères de famille, les maisons du peuple, la tempérance et la législation qui s'y rapporte, le travail de la femme et des enfants en dehors de chez eux, salaire alloué pour le travail des prisonniers et aidant au soutien de la famille, la modération dans la toilette, la table, les amusements, la femme comme éducatrice, garde-malade, protectrice de la santé morale et physique de l'enfant, son rôle au point de vue social. Tous ces sujets sont étudiés d'après des rapports venant de vingt quatre pays différents, contenant par conséquent les observations les plus variées et les données les plus précieuses. Ces déléguées s'en retournent ensuite dans leur pays et rendent compte à leurs sociétés respectives des progrès accomplis partout, des oeuvres nouvelles qui ont été fondées et des oeuvres anciennes qui ont été perfectionnées. Ainsi chacune profite de l'expérience acquise dans les autres pays.

Je voudrais aussi parler très brièvement de quelques oeuvres dont nos compatriotes anglaises s'occupent avec beaucoup de dévouement, pour lesquelles elles ont sollicité le concours des canadiennes et qui font beau-

coup de bien.

Le Victorian Order of Nurses rend de grands services à beaucoup de malades qui ne veulent pas se faire soigner par charité, mais qui n'ont pas le moyen de payer toute la journée d'une garde. Ces gardes malades qui sont toutes diplômées vont dans les maisons pour une demi-heure ou plus, suivant le cas, sont payées d'après les ressources des malades ou donnent leurs soins gratis s'il y a lieu. L'argent qu'elles reçoivent est remis aux dames patronnesses mais ne suffit jamais à payer leur salaire; la société elle-même fournit le reste.

La société contre la tuberculose fait une campagne active pour mieux faire connaître cette maladie, ses symptômes, le meilleur mode de traitement, les précautions à prendre pour l'empêcher de se répandre. Un comité de médecins soigne gratis les malades pauvres, distribue des circulaires et fournit aux malades des remèdes et des moyens de sauvegarde pour le reste de la famille.

La Parks and Playgrounds Association s'occupe d'avoir, pour les enfants, des terrains où ils peuvent jouer, surtout pendant la vacance, sous la surveillance d'une personne responsable. C'est là une oeuvre de préservation de l'enfance qui mérite d'être encouragée, car rien n'est moins bon pour les enfants que de passer une partie de leur vie dans la rue. Le bien que font ces sociétés doit nous être un objet d'émulation, et j'espère qu'avant très longtemps la Fédération pourra faire sa part de ces oeuvres de philanthropie.

Je dois avant de finir remercier Monsieur le Chanoine Gauthier d'avoir bien voulu présider cette réunion. M. Gauthier est un de ceux qui ont témoigné le plus de sympathie à notre société. Je l'en remercie pour nous toutes et je le prie de croire à notre reconnaissance.



L'ASSISTANCE MATERNELLE.

PAR MADAME HUGUENIN (MADELEINE) DÉLÉGUÉE DE
L'ASSISTANCE PUBLIQUE.

Mesdames: —

La femme qui travaille conquiert de plus en plus l'attention et la sympathie, et ce n'est que justice; de tous côtés, on s'intéresse à son sort, on s'inquiète de ses besoins, on s'enquiert de ses ambitions, et l'on ne peut plus frapper la grande armée travailleuse, sans soulever les indignations et les révoltes. Mais il est une laborieuse, admirable entre toutes, et dont le sort semble fort peu intéresser ceux qui se passionnent pour les oeuvres sociales, et de laquelle pourtant l'attention ne devrait jamais se détacher. Je veux parler de la mère, Mesdames, de cette mère parfaite qui travaille presque incessamment pour sa patrie, de la mère canadienne-française qui donne aux autres races, l'étonnant exemple de sa vigueur et de son courage. Courageuse, elle l'est cette femme étonnante qui, sans un murmure, sans une plainte auprès des berceaux jamais vides, se dépense et se dévoue le calme au coeur, le sourire aux lèvres, consciente de son devoir et incapable de le désertier. C'est là, je le sais bien la vraie tâche de la femme, mais elle n'en reste pas moins admirable cette mère, de renouveler sans cesse le sacrifice de sa vie, inaltérable dans sa sérénité et son amour. Pour certaines femmes, la maternité est un devoir bien lourd, souvent terrible, car à côté des rigueurs purement physiques, elle amène des complications matérielles qui pèsent terriblement sur les ménages modestes. Dans la classe riche, ou simplement aisée, la maternité provoque des soins délicats, des gâteries même, on requiert les soins de spécialistes les plus renommés, des infirmières les plus compétentes, et autour du lit de la jeune mère, et du berceau du nouveau-né, ce ne sont qu'attentions et douceurs..... La maternité en ces cas-là est simplement un bonheur très grand, presque infini.

Dans nos familles pauvres, les mères ont certes immensément à souffrir, mais il s'exerce presque toujours autour d'elles, une action charitable qui adoucit ces heures d'angoisse et de faiblesse. Il existe chez les mères pauvres une solidarité touchante qui fait aller au secours de la parente, de la voisine ou de l'amie qui nécessite des soins, et l'assistance maternelle se pratique mieux dans la classe nécessiteuse qu'ailleurs, parce que toujours on l'a vu mettre en pratique autour de soi. Cependant, il ne faut pas s'abuser sur les tristesses de certaines maternités où les soins des médecins restent inconnus, où l'hygiène est ignorée, aussi en meurt-il hélas! de ces courageuses et douces jeunes femmes, emportées prématurément par une syncope, une hémorragie, que sais-je encore? J'en ai vu mourir de ces pauvres petites martyres, mourir d'épuisement après avoir vaillamment lutté pourtant contre les tortures de la faim... de la faim, oui, mesdames, et dans la tombe où on les couchait on ensevelissait souvent aussi, le petit être mort du même mal que sa mère.

Les religieuses qui sont ici, connaissent mieux que nous, les tristesses

maternelles que leur charité a si souvent dissipées. Dans les plus pauvres maisons, aux chevets les plus désolés, les plus abjects, nous retrouvons la soeur de la Providence, ou la Soeur Grise, doucement compatissantes, fidèlement secourables, et grâce à vous, qui êtes les saintes de notre société, grâce à vos oeuvres admirables, nos foyers pauvres reçoivent presque toujours le secours matériel que votre piété éclaire d'un doux rayon d'en-haut. A l'heure des naissances, vous vous faites plus généreuses, plus dévouées, et vous veillez à ce que le pain, la viande soient distribués aux familles, les remèdes donnés aux malades et vous allez souvent, ô chères bienfaitrices, solliciter les soins qui sauveront de la mort des femmes et des bébés.

Les Soeurs de la Miséricorde admettent à leur hôpital nombre de mères pauvres qui sont délaissées par leurs maris, ou trop mal logées, ou encore trop misérables pour avoir un "chez-elle" et qui sont alors bien heureuses d'accepter l'hospitalité de ces bonnes soeurs. L'Assistance Publique fait aussi, et généreusement sa part dans les secours distribués à domicile, aux jeunes mères que la pauvreté éprouve douloureusement, et durant le dernier hiver, aux heures de maladie qui marquent la venue de l'enfant, elle a donné de l'aide à plusieurs familles en détresse. Tous ces détails prouvent que l'Assistance maternelle se pratique chez les pauvres, et qu'isolés peuvent être les cas de dénûment et d'absolue misère.

Mais entre les classes privilégiées et les classes déshéritées, il y a toute une légion de jeunes mères murées dans une existence étroite, obligées souvent, de par la situation du mari, à des frais de toilette, quelquefois de réception, et pour lesquelles la maternité amène un contingent de dépenses bien trop lourdes pour le maigre budget. Ces jeunes femmes ont de l'éducation et des délicatesses; elles souffrent doublement de certaines privations auxquelles souvent une vie de bien-être, voire même de luxe, les a bien peu préparées.

Après une enquête suivie et bien attentive, j'en suis venue à la conclusion que les femmes les plus à plaindre sont celles dont l'on ignore les ressources, celles qui avec un revenu bien mince sont obligées de tenir un rang dans le monde et de faire face à des dépenses onéreuses. Comment veut-on avec les conditions extrêmement rigoureuses de la vie actuelle, qu'un ménage dont le budget est de six, ou sept, ou huit cents piastres, pour rester dans la juste moyenne, ne soit pas atrocement gêné à chaque nouvelle naissance. Notez que l'on ne peut guère se procurer les services d'une garde-malade, reconnue compétente, à moins d'un dollar et demi par jour et plus souvent, deux dollars; aussi la mère, sortie du lit congédie-t-elle cette garde dont les soins lui sont pourtant très nécessaires encore, et elle reprend trop vite une tâche bien dure pour son extrême faiblesse. Epuisée, mais courageuse, la jeune mère se remet au travail, et c'est une pitié de la voir se traîner à la besogne, alors que son état réclamerait des soins impérieux. Pas encore remise des fatigues d'une maternité pénible, elle préparera sans récrimination, un nouveau berceau, toute à son rôle de dévouement et de tendresse. Et pour le second et le troisième enfant, la mère surchargée de besogne, se soignera moins encore, jusqu'à ce que finalement elle succombe, à la peine, laissant derrière elle, des enfants chétifs qui ont pour tout héritage reçu la faiblesse maternelle.

N'avez-vous pas songé parfois, Mesdames, à tout ce que représente de

tristesse lamentable ces vies de jeunes mères qui n'ont même pas le droit de se plaindre, et dont la dignité reste inaltérable même au plus fort de l'épreuve. Je n'avais jamais réalisé, je l'avoue, la situation pénible faite à certaines mères, lorsque j'entendis un jour, à une des premières assemblées de la Fédération Nationale St. Jean-Baptiste, Lady Lacoste s'écrier avec toute son ardeur généreuse, qu'avant toutes choses, "L'on devait songer à aider les jeunes mères, de la classe besogneuse, à traverser les épreuves de la maternité, et veiller à ce que les soins indispensables leur fussent prodigués." Ces paroles d'une femme parfaitement bonne et qui connaît la vie, me frappèrent profondément. Depuis j'ai bien regardé autour de moi et la nécessité de l'Assistance maternelle m'apparaît de plus en plus urgente. Urgente, je le répète, car il y a là, croyez-m'en, plus qu'une question d'humanité, mais des principes sacrés à sauver, la force de notre natalité à sauvegarder. Il faut adoucir le sort des mères, leur rendre supportable l'épreuve de la maternité, en faisant possibles les soins nécessaires au rétablissement des malades, au salut des bébés. Toutes les jeunes mères qui m'ont chuchoté leurs plaintes, ont déploré la rareté et la cherté des gardes; c'est donc là le grand point à envisager, Mesdames, et ne croyez-vous pas que le congrès doit se préoccuper de cette question de l'Assistance Maternelle, et l'étudier profondément. Dans certains pays d'Europe, notamment la France, les sociétés de secours mutuels s'occupent d'adoucir le sort des jeunes mères, et ici même à Montréal, nos soeurs anglaises nous donnent un bien bel exemple de touchante fraternité en envoyant des "nurses" expérimentées au secours des nouvelles accouchées, où pour un prix fixé suivant les moyens de chaque famille, elles donnent à la mère et à l'enfant, les soins précieux et essentiels. Si la maison manque de domestique, la "nurse" verra aux autres enfants, aux soins du ménage, elle donnera un sérieux coup de main à la cuisine, et ne laissera le foyer qu'après y avoir ramené l'ordre et le confort, tandis que la maman rassénérée reposera dans ses draps blancs, avec auprès d'elle, le nouveau ange, et autour de son lit, les têtes radieuses de ses autres petits, propres et contents. La présence de cette "nurse" est un bienfait immense, il supprime les frais onéreux, et la même garde pourra répandre la paix et le bien-être dans d'autres familles, et le même jour. Naturellement, cela exige du dévouement, mais le dévouement n'est-il pas la grande qualité canadienne-française? Ne pourrions-nous imiter les Anglaises, et venir nous aussi, au secours de nos mères en créant une oeuvre de nurses dans laquelle s'enroleront des femmes charitables et sincères qui exerceront leur apostolat en ayant pleinement conscience des responsabilités de leur très noble mission.

Notez bien que l'oeuvre de l'Assistance maternelle est oeuvre sociale, et non de charité. Elle devrait s'engager à faciliter aux mères, des gardes-malades expérimentées et consciencieuses, et ce, pour une somme modique qui n'aggraverait pas les difficultés maternelles avec lesquelles luttent si péniblement certaines jeunes femmes dont nous ne soupçonnons pas la détresse soigneusement abritée pour des motifs de juste délicatesse, de simple dignité. Si les Soeurs de la Miséricorde voulaient, à côté de leurs autres oeuvres si humaines et si grandes, de la régénération de la femme et de la sauvegarde de l'enfant, ajouter celle-là, elles s'attireraient de nouvelles et précieuses sympathies.

Je résume en quelques mots cette idée d'Assistance maternelle qui consisterait, je le répète, à former une association d'infirmières qui iraient de maison en maison, prodiguer les soins requis, aux nouvelles accouchées et aux petits bébés, tout en donnant le coup de main indispensable souvent pour le confort du mari et des autres enfants, pour le bien-être enfin de l'intérieur ainsi visité. Nombre de mères m'ont déclaré que ces soins quotidiens suffiraient dans les cas ordinaires, à assurer le rétablissement de la malade, et ces mêmes jeunes femmes affirment que cette création de l'Assistance maternelle serait un bienfait incalculable pour un grand nombre de familles très bien posées, mais peu fortunées. L'Association maternelle certes ne restreindrait pas son action à la classe payante, et elle ne refuserait pas de s'intéresser à des cas douloureux et dénués. Cela serait laissé à la discrétion et au tact des femmes charitables qui travailleront à la fondation de cette oeuvre qui s'impose surtout à notre vigilance, à ces heures où le coût de l'existence est si élevé, où l'anémie s'acharne à notre génération, rendant plus difficile et plus épuisante la tâche de la mère; à ce moment où l'énergie dépensée et à haute pression, par nos grands-mères semble se refuser à leurs petites filles, où un état de malaise moral et de détresse physique font quelquefois douter de leur devoir, les femmes les plus attachées aux saines traditions de la foi religieuse, et aussi nationale. Oui c'est bien à cet instant où rien n'est encore compromis, mais qui n'en est pas moins critique, vous le sentirez, si vous étudiez, quelque peu l'état d'âme de nos jeunes femmes, c'est à cet instant, Mesdames, que nous devons intervenir afin d'adoucir l'épreuve maternelle, par des soins et des consolations..... Je n'ai pas la prétention de résoudre seule cette question, je l'expose tout simplement à votre intelligence et à votre coeur, guidées dans cette démarche par le tragique de certaines situations qui me sont confiées, et inquiétée aussi, je vous l'avoue sincèrement par des cris de détresse qui pourraient devenir des cris de révolte..... Et cela il ne le faut pas, Mesdames, et puisque nous sommes ici pour discuter nos besoins et nos intérêts, pensons à la mère tout d'abord, tournons-nous vers elle, l'héroïque travailleuse de la race, vers elle qui agrandit nos horizons, qui affranchit notre nationalité des minorités dangereuses, vers cet être de bonté et de vaillance qui veille sur d'innombrables berceaux, vers cette sainte femme qui fait l'admiration des autres peuples, la mère de famille canadienne-française! Et si nous voulons que notre natalité aille toujours en augmentant, si nous voulons que la mortalité infantile ne décime pas trop cruellement nos berceaux, soignons les mères, Mesdames, aidons-leur à devenir fortes et vigoureuses, capables de donner à leurs enfants la vie de tous les jours, et nous aurons résolu le grand problème de la survie des bébés par le moyen si naturel que prêche cet apôtre sincère et ardent des tout petits, le Docteur Séverin Lachapelle. Que cette oeuvre de vie, de sécurité nationale tente celles d'entre vous, Mesdames, qui ont les meilleurs esprits, je le souhaite ardemment, tant je suis convaincue de la nécessité d'une semblable fondation qui devra ranimer la vigueur physique et morale de nos femmes, et les convaincre plus encore de leur devoir envers la race qui attend, et c'est son droit, qui attend des mères canadiennes-françaises, les générations fortes et brillantes.

DISCUSSION OUVERTE PAR MADAME BEIQUE

MADAME BEIQUE: —

Je vous ferai remarquer que le projet n'est pas aussi difficile qu'il paraît l'être tout d'abord. Ces gardes-malades il faudrait les former, mais il ne serait pas nécessaire qu'elles fassent des études complètes comme les gardes-malades diplômées de nos hôpitaux. Elles seraient ainsi plus tôt capables de se rendre utiles, et elles demanderaient moins cher.

Nos gardes-malades sont excessivement capables; c'est un plaisir de les avoir dans la maison, mais peu de personnes peuvent se donner ce luxe parce qu'elles demandent un prix trop élevé.

MADAME L. de G. BEAUBIEN: —

L'Hôpital Ste Justine s'est organisé pour travailler à ce projet. Après quelques mois passés à notre hôpital certaines personnes seraient assez compétentes pour être aides-maternelles. L'Hôpital Ste Justine n'a pas abandonné son projet; notre oeuvre est encore toute jeune, et je crois que nous aurons le temps de mettre ce projet à exécution.

MADemoiselle SAMSON: —

Parlant au nom des institutrices j'ai demandé à l'Hon. Secrétaire Provincial la fondation d'une maison de retraite pour les anciennes institutrices qui sont obligées de subvenir à leurs besoins, et qui n'ont de ressources qu'en travaillant dans les manufactures ou en devenant servantes. Je crois que plusieurs institutrices préféreraient être des aides-maternelles si on voulait leur procurer une maison de retraite où elles seraient logées et où on les formerait pour cette carrière.

L'Hon. Secrétaire Provincial m'a dit que cette idée était excellente, mais que ce qui manque pour la mettre à exécution ce sont les fonds.

J'ai proposé que nous utilisions à cette fin le fonds de pension qui appartient aux institutrices de la Province de Québec. Il paraît qu'il y en a plusieurs qui s'y objectent. Elles préfèrent conserver leur indépendance.

Il y a actuellement des institutrices qui sont dans les maisons de refuge, qui n'ont pas un sou; plusieurs m'ont écrit des quatre coins de la Province pendant la dernière session, parce que je me suis occupée de cette fondation de la maison de retraite, et celles-ci sont en faveur de la maison de retraite.

Je crois que si nos dames faisaient une certaine pression sur nos députés (il y en a qui sont en faveur de cette maison) je crois que nous pourrions ainsi avoir des aides-maternelles qui pourraient aller dans nos familles. Elles préféreraient travailler chez vous durant une couple d'heures que de travailler du matin au soir à la manufacture.

**La Carrière d'Infirmier pour les Femmes par
Mademoiselle P. Williams, garde-malade diplômée
de l'Hôpital Notre Dame**

Monsieur le Président,

Mesdames,

L'institut dont je me fais gloire d'être l'élève me délègue aujourd'hui vers vous. Notre devise à nous c'est: "O. B. I."; donc, je viens vous dire que l'entraînement hospitalier prépare admirablement la femme à ses devoirs dans la famille et dans la société; il me suffirait de rappeler que voir souffrir rend "fort et bon". Mais je dois être précise et je m'explique.

A mon Alma Mater, dès que la jeune fille entre dans les rangs comme élève garde-malade, on l'oriente vers un phare qui s'appelle le devoir, on met dans sa main une arme qui s'appelle le courage et on lui dit: marchez. Et l'élève avance, hésitante d'abord, voyant à peine son chemin à cette lumière trop vive, peu connue jusqu'alors; mais des mains habiles sont là qui la guident et la relèvent au besoin. Ainsi soutenue, elle franchit mille obstacles qu'elle n'avait pas soupçonnés, elle fait des sacrifices que Dieu seul connaît, et réalise en elle un travail que nul ne peut voir, mais qui la transforme peu à peu pour en faire bientôt l'idéal que je voudrais vous faire connaître.

En même temps qu'elle subit cet entraînement moral, l'élève apprend de la théorie. Ici serait le côté dangereux si les habiles façonneurs n'avaient écrit en tête du programme: la garde-malade doit être l'aide du médecin. Dès lors le cadre de d'enseignement renferme tout ce qu'il faut de science pour seconder le médecin toujours, sans le prévenir jamais. Ainsi on fait voir l'organisme humain dans sa structure et dans ses fonctions, mais pas au point que l'élève puisse poser un diagnostic; on lui enseigne la propriété des médicaments, mais pas plus qu'il ne faut pour les bien administrer et en surveiller l'effet; on l'initie aux secrets de la chirurgie, mais c'est afin que l'opérateur trouve en elle une auxiliaire attentive et discrète; on lui fait voir les infiniment petits, non pour l'onéreux plaisir de connaître leurs formes multiples, mais pour savoir les combattre aux premiers cris d'alarme d'un organisme menacé. Autant de sujets d'étude propres à ouvrir bien grande l'intelligence sur les besoins des autres.

Après trois années de travail et de lutte, quand l'étudiante a complété ses

connaissances professionnelles, quand surtout elle a appris comment sous la grande loi du devoir, la femme peut subjuguier toutes les répugnances de la nature, tous les élans de sa volonté et tous les désirs de son coeur; quand elle est mûre pour le monde qui souffre, on l'appelle une diplômée.

Alors, Mesdames, vous pouvez l'admettre chez vous; non plus dans vos salons aux jours où l'on danse, mais à votre foyer aux jours où l'on pleure. Elle a vu d'autres tristesses, elle a pansé d'autres blessures, sa sympathie ne connaît plus de faiblesses et l'heure du danger ne la surprend jamais. A celle-là, vous pourrez confier vos plus chers malades; son rôle dans vos demeures, c'est d'être l'ange des jours mauvais.

Le tableau serait incomplet, me semble-t-il, si je ne vous en montrais les ombres. Croiriez-vous, Mesdames, que maintes fois se présentent chez vous comme diplômées, des gardes qui, dans nos hôpitaux, n'ont pu subir l'action du crible. Vous voyez d'ici ce qu'il peut y avoir d'inconvénients, pour ne pas dire de dangers, de compter sur le savoir-faire de celles qui n'ont été qu'ébauchées, ou, ce qui est plus mal, ont parachevé elles-mêmes leur éducation, de garde malade.

Ne serait-il pas très prudent que dans la famille on sauvegardât les intérêts du malade en exigeant que la prétendue graduée exhibe son diplôme. On sauvegarderait du même coup la bonne renommée de tout un corps, car l'intruse qui vient de pénétrer chez vous ne saurait faire honneur ni à la maison qui l'a rejetée, ni aux diplômées dont elle prétend être l'égale.

C'est là un mal qu'il est opportun de signaler et contre lequel il n'existe pas encore de remède. L'heure ne tarde pas, nous l'espérons, où la plaie étant mise au grand jour, notre société canadienne française ne la tolérera plus.

Il est aussi à souhaiter qu'autour de la profession d'infirmière tombent enfin les préjugés qui entravent encore son développement.

C'est à tort que l'on classe parmi les métiers l'art de soulager les malades. C'est encore à tort que l'on trouve superflu le stage de trois années dans un hôpital. Je l'ai avancé tout-à-l'heure et je le soutiens, cet entraînement est exceptionnellement avantageux même à celles de qui la société attend le plus.



**Importance des Conférences dans les Œuvres de Charité
au point de vue de la formation intellectuelle et
sociale des femmes du monde par Madame
Marceau déléguée des Dames Patronnesses
des Sourdes-Muettes.**

M. le Président,

Mesdames,

Vous me permettrez, discrètement, de laisser tomber un mot de regret sur le cercueil de celle qui, il y a deux ans, partageait avec moi, l'honneur de représenter au congrès de la Fédération, l'Association des Dames Patronnesses de l'Institution des Sourdes-Muettes.

Plus que toute autre, en ce moment, je sens le vide causé par sa mort, car, Madame Gagnon, outre sa grande âme et son esprit cultivé, disposait d'une plume alerte et toujours au service des nobles causes.

Pendant de nombreuses mais trop courtes années, secrétaire de notre Association, elle sut donner la mesure de son talent, dans ses inoubliables comptes rendus : Vous-mêmes, Mesdames, vous l'avez applaudie lors de notre premier congrès : Aujourd'hui qu'elle n'est plus, unissez-vous à moi, pour déposer sur sa tombe, avec l'hommage de notre reconnaissance, le tribut d'une prière amie.

Si je ne me trompe, Madame Gagnon, fut précisément une de celles qui introduisit dans notre Association, l'usage des conférences publiques, payant à l'occasion de sa personne, pour intéresser et éclairer ses compagnes dans l'exercice de la charité.

Elle avait compris l'importance de ces conférences, dans les oeuvres de charité, surtout au point de vue de la formation intellectuelle et sociale des femmes du monde. Comprenons-nous vraiment la nécessité de cette formation ? Toutefois pour faire la charité il n'est pas besoin vraiment d'être des femmes de lettres, mais il faut une culture générale suffisante pour l'exercer à bon escient. En vertu d'une certaine force acquise, nous nous donnons généreusement et toutes entières aux oeuvres de notre choix. Mais, n'est-il pas vrai qu'en dehors du motif surnaturel qui nous fait agir, il y a peu ou point de connaissances profondes des oeuvres auxquelles nous nous livrons.

On nous reproche parfois, notre peu de développement intellectuel, le vide de nos conversations, nos jugements hasardés, nos appréciations étroites

des personnes et des choses.

Nous ne devons pas subir ce jugement injuste, mais réagir, et prouver par des actes, comme nous le faisons dans le présent congrès que nous pouvons aborder les questions les plus sérieuses en vue d'un plus grand bien pour nos chers protégés.

Il arrive souvent que nous pouvons difficilement disposer de loisirs assez considérables pour nous mettre au courant des idées du jour, et partant vivre dans une atmosphère favorable au développement intellectuel et social. "Quels que soient ses obligations, ses devoirs d'état, une femme désireuse de s'instruire trouvera toujours des instants libres pour le faire: Elle n'a qu'à retrancher quelques heures à des visites souvent plus qu'inutiles, à des réunions mondaines très facultatives ou même à des futilités indignes d'employer son temps."

Aussi, pour nous mettre en état de résister à tous les courants qui menacent de renverser ce que nous avons de plus cher, à savoir: l'éducation de nos enfants, la protection des familles dans ce qu'elle a de plus sacré, l'inviolabilité de notre langue et de notre foi, la conservation de notre liberté religieuse et nationale, qui a fait jusqu'ici l'énergie et la vitalité de notre race, nous devons pouvoir opposer à ces mensonges, des idées saines et chrétiennes, afin de relever les esprits du côté de la vérité, et par là, de remonter les volontés vers le bien. C'est une partie de notre rôle, à nous les femmes Canadiennes françaises et catholiques de Montréal, il est temps, je crois, de donner à tous, l'exemple de la simplicité, du désintéressement et du mépris de tout ce qui est vain et inutile. L'heure est trop grave, et nos actes par leur répercussion inévitable, sur la société en général, peuvent être en ce moment trop gros de conséquences, pour que nos esprits mûris par l'expérience de la vie, s'intéressent encore à de simples détails de pure ornementation. Des questions plus vitales réclament notre attention et notre sollicitude. Nous ne devons pas aller vers ce qui est mort et simplement artificiel, mais vers ce qui vit et souffre, aux âmes, aux petits, aux pauvres, aux infirmes, à tous ceux en un mot, qui ont besoin de lumière, de secours et de tendresse.

Or pour cela, il faut développer en nous le sens social, l'esprit de solidarité, et de justice, et surtout la charité, la pitié, l'amour des petits et des malheureux.

Au congrès de Besançon en 1898, voici ce que disait monsieur George Goyau, parlant du sens social:

"Qu'on ne l'oublie pas, les études sociales, telles que nous les concevons, ne sont point une occupation de luxe, exclusivement destinée à meubler la mémoire ou à mûrir l'intelligence; elles doivent avoir une répercussion immédiate et durable sur la vie intérieure de ceux qui s'y livrent; elles doivent communiquer non pas seulement à leur pensée, mais à tout leur être, une formation sociale chrétienne." Et voici encore en quels termes il concluait son travail: "A cette époque où beaucoup souffrent d'être des déracinés, le sens social est un enracinement si l'on peut ainsi dire: Il est la conscience nette, assidue, parfois exigeante et impérieuse, du lien qui rattache l'homme à la société humaine, le chrétien à la société chrétienne, et des obligations qu'entraîne ce double lien." Une société d'où la charité serait bannie où les relations des hommes seraient uniquement réglées et accomplies suivant

la stricte justice, ne tarderait pas à périr. Celui qui fait l'aumône accomplit un acte personnel de désintéressement et de détachement des richesses; il va plus loin et remplit une mission sociale. Aussi, s'il est soucieux de son devoir, il verra aux conséquences sociales de son acte, en veillant à ce que son aumône serve à l'intérêt commun. Où, Mesdames, prendrons-nous toutes ces connaissances, si ce n'est dans les conférences qui nous sont données. Ainsi comprises, elles devront nécessairement contribuer d'abord, à notre perfectionnement individuel, puis à notre formation intellectuelle et sociale. Comme conclusion à cette étude sur l'importance des conférences pour le développement intellectuel et social des femmes du monde, laissez moi exprimer ici un vœu: A l'instar des cercles d'études ou conférences d'études sociales, que l'on fonde un peu partout en vue de la formation du sens social et catholique, groupons-nous autour de nos conférenciers, hommes de principes solides à la science et aux doctrines irréprochables. Nous avons tant d'œuvres à accomplir. La charité qui ne connaît pas de limites, ne doit pas connaître non plus de bornes dans ses divers exercices. Qu'elle s'appelle charité au refuge, à la crèche, à l'asile, aux incurables, aux aveugles, aux Sourdes-Muettes ou aux malades et aux enfants trouvés, peu importe, groupons-nous en fédération de charité pour rendre notre action plus efficace et plus constante. Assistons en grand nombre aux diverses conférences, nous en retirerons une connaissance plus approfondie des besoins de nos protégés, Voilà je crois, Mesdames, notre mission de catholiques canadiennes françaises. Employons à la bien remplir, tout notre cœur, et nous verrons que la charité qui a déjà renouvelé et transformé notre société, continuera à y produire et à multiplier ses fruits.



**Même Sujet par Madame Willson-Grant, déléguée des
Dames Patronnesses de la Crèche de la Miséricorde**

Monsieur le Chanoine,
Madame la Présidente,
Mes Soeurs, Mesdames,

“L'importance des conférences dans les oeuvres de charité, au point de vue de la formation intellectuelle et sociale des femmes du monde” ne peut être exagérée. On ne saurait trop apprécier leurs avantages comme moyens de succès. Ceci est si bien reconnu de nos jours que nous voyons les souverains d'Europe et les esprits les plus éminents du monde prendre rang parmi les conférenciers les plus enthousiastes. Nous avons donc sur cette voie d'illustres devanciers.

Toute oeuvre humanitaire suppose un dur labeur, plus ou moins aride et ingrat. Celles-là seules qui s'y dévouent connaissent le poids du fardeau dont elles se chargent. Les assemblées, hebdomadaires ou mensuelles, sont donc bien loin de constituer un simple “babillage féminin”, elles sont, au contraire, des réunions d'âmes chrétiennes, dans le double but de venir en aide à une soeur plus pauvre et de lui faire oublier pendant un trop court quart d'heure les larmes de la vie, en les étanchant d'une sympathie silencieuse et délicate. Pour ces personnes dévouées, les conférences font le charme des oeuvres de bienfaisance, et en idéalisant une entreprise — dirai-je philanthropique? — elles lui assurent une existence prolongée et garantissent le succès dans le but qu'elles se proposent d'atteindre. Les conférences font plus encore: elles cultivent une certaine amitié chrétienne, en resserrant les liens qui unissent déjà des âmes dévouées, qui, elles-mêmes peut-être dérobent aux devoirs du foyer, les quelques heures qu'elles consacrent à l'avancement de l'oeuvre bienfaisante qui fait l'objet de leur charité. Bien trop aride serait ce travail, si une main amie ne cherchait à l'adoucir, à le rendre moins monotone, moins pénible.

A la “Crèche de la Miséricorde” que j'ai l'honneur de représenter, nous attribuons le succès de notre oeuvre, — oeuvre trop peu connue ou comprise

— aux conférences des “Petits-Mardis”, et à la séance spéciale des réunions mensuelles. Les doigts agiles semblent plus vifs à assembler les menus vêtements, alors que les aiguilles s’enfilent aux sons des paroles d’un conférencier sympathique à notre oeuvre. Et ici, que l’on me permette de rendre au Dr Séverin Lachapelle, médecin de “la Crèche”, le tribut de notre haute appréciation pour son zèle et son dévouement. A moins d’être affiliée intimement à cette association, il est difficile de se rendre compte de l’immense secours qu’apporte cet homme de bien pour sauver la vie de nos chers petits délaissés. Son talent est au-dessus de toute louange: tranquillement, il fait son oeuvre avec cette modestie qui caractérise le vrai mérite. Le Dr Lachapelle, et ses assistants n’épargnent ni leurs loisirs, ni leurs talents, lorsqu’il s’agit du bien-être des Bébés. Aussi, leurs conférences sur “l’hygiène infantile” sont d’un prix incalculable pour les infirmières en charge, et les jeunes mères qui font partie du cercle de couture. Ces “Petits-Mardis” le conférencier s’adresse à un auditoire assez nombreux. Mais, à la réunion mensuelle, nous comptons rarement moins de cent ou cent cinquante présences. Cette assiduité nous la devons en grande partie aux efforts du brillant et zélé chapelain des “Dames Patronnesses de la Crèche” Rev. Abbé Dupuis, qui par son influence au milieu des hommes et des femmes de lettres, nous procure l’avantage d’entendre, à nos réunions, quelques-uns des orateurs les plus sympathiques du pays. Avec le Rev. Père Fouillet, Missionnaire Jésuite, nous avons frémi d’horreur au récit de l’infanticide en Chine; “Les choses de France” toujours si intéressantes, le furent infiniment plus, tracées par la main habile du Rev. E. Galtier, S.S.S. Le Rev. J. E. Paumeton, à son retour de Jérusalem, nous conduisit à travers la terre sainte. M. l’abbé Dugas a dépeint “la condition déplorable des femmes métisses dans le Nord-Ouest canadien”. Le jeune héros qu’est M. l’abbé Sabourin nous a fait regretter pour l’Eglise Latine la perte de son talent et de son zèle; le rite Grec-Ruthène a gagné en lui un missionnaire intrépide et courageux. M. l’abbé J. M. Dupuis nous a familiarisées avec l’attitude de l’Eglise vis-à-vis la poésie, la littérature et l’histoire”, de même qu’avec “La législation matrimoniale de l’Eglise”.

Le Rev. Père Perrotin, des Frères Prêcheurs, aux applaudissements d’un nombreux auditoire à Laval, a déployé en faveur de notre oeuvre, la bannière aux fleurs de lys de la Nouvelle Bienheureuse Jeanne d’Arc, Mr. l’Abbé E. Auclair, Mr. l’Abbé Fournet, P.S.S., Mr. l’Abbé Archambault, Sém. de Philosophie, Mr. le chanoine Roy, sont au nombre des orateurs distingués qui ont contribué au succès de nos conférences. Parmi ces dames, qui, plus d’une fois, nous ont prêté leur gentil concours, je désire mentionner, Mde Gerin-Lajoie qui nous a enthousiasmées au sujet de l’oeuvre qu’elle a tant à coeur “La Fédération Nationale” et à qui nous devons, en grande partie, le succès de ce magnifique congrès qui nous réunit en ce moment. Une voix charmante, de la douce France, s’est aussi faite entendre. Mde Duclos de Meru. C’est un devoir pour moi, de déposer sur sa tombe encore fraîche, les modestes fleurs de notre souvenir reconnaissant. Son magnifique travail sur “Le Féminisme en France”, fut un appel éloquent en faveur de ses soeurs moins heureuses d’outre-mer. D’une façon modérée et essentiellement parisienne ou l’appellerait aujourd’hui “Le Précurseur

du Suffragetisme dans l'ordre intellectuel et moral".

On n'a donc pas à s'étonner de nos succès comme oeuvre charitable, quand on peut offrir, à chaque réunion, une attraction irrésistible. De fait, notre salle de couture, où nous saluons en entrant l'effigie de notre premier chapelain Mr. l'Abbé Bourassa, de sainte mémoire, ressemble à une paisible réunion de famille. Chacune travaille avec ardeur à la confection du minuscule trousseau: l'ouvrage manuel devient un plaisir quand l'âme et l'esprit jouissent de tel régal.

Qui pourrait estimer à sa juste valeur le fruit de cette heure ainsi consacrée à une conférence intéressante concernant les questions sociales, ou des récits de voyage aux pays étrangers, ou l'histoire d'une cause célèbre, ou la défense d'une thèse catholique. Une plus grande appréciation du beau et de l'idéal, une connaissance plus approfondie de l'histoire et des grands noms qui l'ont illustrée; une culture plus soignée des choses de l'esprit voilà bien quelques avantages de ces conférences.

Il est indiscutable que les résultats provenant de ces lectures sont très précieux et ne peuvent être énumérés dans une esquisse si rapidement jetée sur le papier. Malheureusement, pour avoir été vulgarisée, "la conférence" a perdu, pour plusieurs d'entre nous, l'auréole de grâce et d'importance à laquelle elle a droit. Notre digne Archevêque, Mgr Bruchési, voulant la lui rendre sans doute, a bien voulu honorer de sa présence, et encourager d'une bénédiction spéciale, la réunion des Dames Patronesses de la Crèche oeuvre qu'il aime beaucoup, un tout petit peu moins, il faut l'avouer, que l'oeuvre des incurables.

Avant de finir, je veux compter parmi nos succès les plus remarquables, le gentil "petit bas de Noel". La charité maternelle de Mde U. H. Dandurand lui suggéra ce moyen d'obtenir des dons pour nos tous petits. Nous lui en sommes redevables et la caisse de "la Crèche" se remplit à vue d'oeil, quand nous reviennent les gracieux messagers, chacun chargé de l'offrande qu'il était allé solliciter. Tous sont bien accueillis car il est très rare qu'on résiste à un appel aussi pathétique. C'est bien là, Mesdames, ce que j'appellerais "une petite" conférence annuelle, toute à la fois silencieuse et éloquente; et à laquelle se rattachera toujours le nom de celle qui fut un jour notre dévouée présidente Mde Dandurand.

Mr. le Président, Mesdames, il ne me reste plus qu'à remercier l'Association de la Crèche, qui m'a déléguée auprès de vous, malgré mes faibles connaissances de la belle langue française. C'est dire, en même temps que je dois un double "Merci" à l'auditoire si sympathique au milieu duquel je me trouve en ce moment.



Mesures preventives pour la Protection de la Femme

LES SOEURS DE LA MISERICORDE

donnent ici quelques indications pratiques pour protéger l'honneur de la femme. Parmi les moyens qu'elles indiquent, l'éducation et la surveillance des jeunes filles se placent au premier rang.

MADAME CHOQUET

après une enquête faite dans les prisons, nous fait voir qu'en dépit des soins asidus prodigués aux détenues en vue de leur réhabilitation, les conversions durent peu, et que de nouvelles condamnations suivent très souvent une première offense. Ces chutes trop fréquentes s'expliquent par l'absence de protection dont souffrent les femmes au sortir de prison. Trop souvent un milieu vicieux les ressaisit et c'est à ce moment que devrait s'exercer l'action des femmes chrétiennes.

Mme Choquet avec une éloquence que nous voudrions reproduire ici, fait un appel aux Canadiennes-françaises en faveur de leurs soeurs tombées et espère qu'un comité de protection de la femme se formera bientôt pour arracher au vice ces pauvres victimes dont il faudrait soutenir le courage et aider la persévérance en faisant auprès d'elles l'office de bons anges.



**Par Madame Rottot déléguée des Dames Patronnesses
de la Providences, Statistiques fournies par les
Religieuses de La Providence**

J'ai l'honneur d'être l'interprète de la communauté des Soeurs de la Providence, fondation de Charité, sortie toute vivante, toute parfaite, du coeur du vénérable évêque de Montréal, Mgr Bourget, d'illustre mémoire. Toutes les soeurs de cette maison qui a nom: "Asile de la Providence" ont continué depuis plus de soixante ans, (23 mars 1843), les mêmes oeuvres avec le même dévouement, portant en elles le cachet des grandes vertus, humbles et fortes, de leur vénéré fondateur, et de leur non moins admirable Mère Supérieure, Madame Gamelin, dont l'âme pétrie de charité, dès sa plus tendre enfance, n'a eu, au sortir d'une vie remplie d'une si grande oeuvre, qu'un mot sur ses lèvres expirantes: "Charité", sublime recommandation à ses Chères Filles qu'elle laissait à la garde de Dieu. Aussi Dieu, et la bénédiction du saint Evêque, ont porté bonheur à l'Institut qui, comme toutes choses bonnes et voulues par la volonté divine a progressé, au point que tous les Asiles de la Providence s'ouvrent sur toute l'étendue de notre vaste domaine canadien, et même chez nos voisins de la grande République Américaine.

Nous comptons 84 établissements dans les diocèses suivants: Montréal, St-Hyacinthe, Joliette, Valleyfield, Trois-Rivières, Québec, Ottawa; dans l'Etat du Vermont, Washington Territory, Oregon, Montana, Idaho, New-Hampshire, Californie, Alaska, Alberta, New-Westminster, C. A. Cet ordre comprend 1600 religieuses pour le service de ces différentes maisons.

Nos chères religieuses ne m'ont donné en mains que juste une statistique, avec fort peu de détails de leurs oeuvres si merveilleuses en tous genres, alléguant pour excuse qu'elles touchaient à trop de misères vives de nos familles pour se permettre un mot de publicité; je comprends leur charité dans ce qu'elle a de plus délicat; elles sont les confidentes, je pourrais dire les médecins, de nos misères intimes, de nos douleurs, de nos désespoirs et de nos larmes..... Inclignons-nous devant ce respect à l'égard de nos familles pauvres et mêmes riches.

Suit la lecture de la statistique: —



Statistiques annuelles des oeuvres de charité accomplies à domicile par les Soeurs de la Providence, dans la seule ville de Montréal du 1er juillet au 12 juin 1909.

Malades visités	3853
Nombre de ces visites	29272
Visites aux pauvres	22758
Visites aux prisonniers	105
Veillées à domicile	728
Repas donnés aux pauvres	42112
Malades au dispensaire	2115
Prescriptions servies gratuitement aux pauvres	6171
Familles assistées	718
Enfants de ces mêmes familles (2 à 10 ans)	2313



LA CHARITE EST-ELLE UNE SCIENCE

Par Madame D. N. Germain déléguée de la Fédération
de la Paroisse de l'Enfant Jésus, section des
Dames de la Charité

Monsieur le Chanoine, Madame la Présidente, Mesdames :

En traitant cette question, je veux moins vous dire ce que comporte cette science de la charité qui a pris rang parmi les matières universitaires que d'illustrer la nécessité de s'y initier pour prévenir de pénibles abus.

Si toute femme qui a pratiqué la charité pendant de longues années sait parfaitement à quoi s'en tenir sur les besoins des miséreux et distribue des secours à bon escient, n'est-il pas pénible de constater que la mauvaise foi se joue de la compassion de coeurs compatissants qui sont encore novices dans l'art ou dans la science de faire la charité.

Combien de pauvres sont oubliés ! Combien demeurent sans secours et sans assistance !

Je m'explique : combien de malheureux réduits aux dernières rigueurs de la pauvreté et que l'on ne soulage pas, parce qu'on ne les connaît pas, et qu'on ne veut pas les connaître ! Si l'on savait la grandeur de leurs besoins, on aurait pour eux, malgré soi, sinon de la charité, au moins de l'humanité. A la vue de leur misère, on rougirait de ses excès, on aurait honte de ses faiblesses, on se reprocherait ses folles dépenses et l'on s'en ferait un crime. Mais parce qu'on ignore ce qu'ils souffrent, parce qu'on craint d'en entendre parler, parce qu'on les éloigne de sa présence, on croit en être quitte en les oubliant, et quelque extrêmes que soient leurs maux, on y reste impassible.

Combien de véritables pauvres que l'on rebute comme s'ils ne l'étaient pas, sans qu'on se donne et qu'on veuille se donner la peine de discerner s'ils le sont en effet. Combien de pauvres dont les gémissements sont trop faibles pour venir jusqu'à nous, et dont on ne veut pas s'approcher pour se mettre en devoir de les écouter, combien de pauvres abandonnés, combien de languissants dans les hôpitaux ! Combien de honteux dans les familles particulières ! Nous avons aussi toutes le souvenir de ces faux pauvres. Nous en avons eu de ces douloureuses surprises et nous avons constaté que le vice prend souvent les apparences de la misère.

Exemple: Une femme quête avec un enfant qui n'est pas le sien et qu'on ne peut atteindre chez elle parce qu'elle rougirait de nous donner l'adresse de son taudis.

Autre: Un père de famille qui se présente la veille de Noël et demande à une jeune femme qui prépare l'arbre de Noël de ses propres enfants, quelques secours indispensables pour les siens.

On se rend chez lui! Qu'y trouve-t-on? Un logis noir, mal ventilé, des lits malpropres, une femme démoralisée.

Ces tableaux, hélas, quelles couleurs pourraient les dépeindre. C'est un être isolé, proscrit, triste rebut de la nature, qui semble, dit le sage, comme échappé à la Providence; qui rampe avec dédain sur la surface de la terre; à qui la misère a comme imprimé sur le front un caractère de honte et d'ignominie; errant, fugitif et comme retranché dureste des humains.

Semblable à ces lieux que la foudre a frappés et dont on n'approche qu'en tremblant, on ne le rencontre qu'avec peine; on ne l'approche qu'avec horreur. C'est ce me semble lui faire grâce que de lui parler.

Il s'agirait, Mesdames, de faire voir comme la véritable charité pour ces miséreux serait moins de satisfaire leurs besoins physiques, d'apaiser leur faim et leur soif que d'arracher leur intelligence aux ténèbres qui les enveloppent et de réconforter leur cœur non par une stérile parole, mais par une douce action, lente, mais sûre qui les rendrait à leur dignité.

Cette action, que de choses il faut avoir pour l'exercer, c'est la science de la charité, c'est tout leur être qu'il faut refaire. il faut leur apprendre l'a, b, c, de tout.



REPRESSION DE L'ALCOOLISME PAR LES FEMMES

Par Madame Leman présidente du Comité de Tempérance
de la Fédération

Monsieur le Chanoine, Mesdames,

N'est-ce pas que le but de notre réunion en ce jour est de nous recueillir et d'examiner ensemble le bien accompli par les différents comités des oeuvres de charité. Je suis vraiment heureuse de me joindre à celles qui travaillent à l'avancement des oeuvres humanitaires et nationales, parceque je sens que leur idéal est de mettre en pratique le grand précepte chrétien "Aimez-vous les uns les autres."

Sous le toit béni des Religieuses de la Providence, de l'Asile des Sourdes-Muettes, tout nous parle de dévouement et d'abnégation. Dans cette atmosphère embaumée des vertus les plus sublimes, espérons que nous sortirons pénétrées de courage pour pratiquer la plus belle de toutes les vertus: l'amour du prochain.

Maintenant, Mesdames, laissez-moi vous dire un mot des moyens de répression de l'Alcoolisme, et, de ce que notre comité a fait pour aider à la formation de l'esprit public. Le moyen radical pour en finir avec le problème de l'Alcool serait de le mettre sous le contrôle de l'Etat, à la condition que nos législateurs et les divers gouvernements voudraient travailler dans l'intérêt national. Comme il n'est pas possible de réagir en ce moment contre l'apathie de nos gouvernants, les femmes peuvent recourir à une autre méthode, qui consiste à faire aimer la tempérance. Tous les moyens de persuasion que peuvent suggérer l'amour maternel et celui de la patrie sont bons; avec l'auditoire que j'ai devant moi, je sens qu'il est inutile de les énumérer tous, mais le meilleur à notre disposition, c'est l'éducation. Il faut apprendre à la jeunesse que l'alcool est un mal qui conduit à tous les maux, que l'usage de la boisson, — et j'ajouterai du tabac, — obscurcit les plus belles intelligences, brise les carrières les plus brillantes et ruine les familles les plus riches. Notre digne Archevêque Monseigneur Bruchési adresse souvent les fidèles de son diocèse pour les inviter à éviter les périls de l'Alcoolisme. Nous savons aussi qu'il invite son clergé à fonder partout des sociétés de Tempérance. Lorsqu'il y aura dans toutes les paroisses du diocèse de Montréal des ligues fortement organisées, la répression de l'ivrognerie deviendra chose facile au moyen des contre-requêtes. Les bons pères de famille, les tempérants, ne permettront pas aux buveteurs de s'établir dans

leur localité. A vous, Mesdames, de travailler dans la mesure de vos forces à opposer une digue au fléau qui menace d'engloutir notre race. Transmettons à nos enfants un sang et une vitalité qui leur permettront d'être les premiers sur cette terre canadienne.

Comme la question des licences intéresse spécialement les femmes, puisque leur bonheur est lié à l'observance de la loi des licences, et afin que cette loi soit connue de tous les citoyens, nous avons organisé une série de conférences, avec le bienveillant concours des membres les plus distingués de la Société pour l'avancement des Lettres, des Sciences et des Arts, qui a comme président M. le Dr Dubé. Le Dr St-Jacques, le Dr Dubé et leurs collègues, en véritables patriotes et apôtres, ont fait le tour du plus grand nombre de nos paroisses, instruisant des milliers de personnes sur les dangers de l'alcool, montrant que la honte, la dégradation et la misère forment le cortège des gens qui se livrent à l'intempérance. Ils ont prouvé que les trois quarts des appelés en cours de justice sont des gens usant de boissons. Ces savants conférenciers ont eu des arguments irréfutables pour démontrer que seule la sobriété fortifie le corps, la volonté, apporte le bonheur dans les familles et la prospérité dans un pays. La sobriété, disait l'un d'eux, a pour elle l'élite de la société, c'est parmi les sobres que s'accomplissent les grandes choses et ce sont eux qui sauveront notre race.

Pour seconder l'apostolat des membres dévoués de la Société pour l'avancement des Lettres, des Sciences et des Arts, nous nous sommes assurées le concours des membres de l'Association Catholique de la Jeunesse canadienne. Les vaillants de ces phalanges se chargent de faire signer les contre-requêtes qui seront mises en circulation, en temps opportun, par le comité de tempérance. A cet effet, un comité a été constitué qui se compose des Présidents des cercles St-Louis, Laval, Plessis, Pie X, de Laménais, Ste-Marie et St-Jean-Baptiste. Avec cette belle jeunesse, remplie de zèle et de courage, pouvons-nous douter du succès ? Je sais bien, Mesdames, que les réformes que nous voulons accomplir ne se feront ni dans un mois, ni dans une année ; c'est pourquoi nous faisons un appel à toutes les âmes de bonne volonté afin que chacune ait l'honneur et le mérite d'avoir aidé à cette oeuvre nationale.

Vous savez toutes, n'est-ce pas Mesdames, que l'an dernier, le comité de tempérance a présenté à la législature une requête portant quatre vingt mille signatures pour demander des amendements à la loi des licences et l'observance de ces lois. (a) Il paraît que nos législateurs ne peuvent rien pour sauver la situation. Montréal a encore quatre cent cinquante-six licenciés sans compter une cinquantaine de licences accordées à des clubs. Les trois quarts de ces licences sont accordées à des buvetiers, la cité de Montréal ne comptant guère plus de cent hôtels et restaurants, où les voyageurs ou autres personnes peuvent aller manger. Parceque nous rencontrons des obstacles, ce n'est pas une raison pour reculer. Aussi notre comité poursuivra-t-il son oeuvre par tous les moyens possibles : conférences, propagande, appels à la saine population de notre ville, etc. Nous demanderons aux élec-

(a) Le bill destiné à amender la loi des licence fut présenté à la législature par le Dr. Lemieux, député de Gaspé à la demande de la Fédération Nationale, et ses principales dispositions furent intercalées dans un bill du gouvernement qui fut adopté durant cette session de 1908.

L'application de la loi se fait timidement encore, ce qui explique le peu de confiance de quelques membres du comité de tempérance dans son efficacité.

teurs de se choisir des députés et des échevins décidés à mettre sur leur programme l'observance de la loi des licences, et à travailler à la répression des violations de la loi. Il faut obtenir des représentants du peuple que la police provinciale et municipale fasse son devoir; ces gardiens de nos foyers, de nos villes devraient être d'une intégrité indiscutable.

L'oeuvre de notre comité étant la formation de l'esprit public et la diffusion des connaissances nécessaires pour enrayer la plaie qui ronge notre population, l'an dernier nous avons fait distribuer trente mille feuillets, contenant des statistiques sur ce que coûte en taxes l'alcoolisme dans notre pays. Durant l'année 1907, les statistiques nous disent qu'au Canada il a été bu, en boissons fortes pour une somme de quatre vingt millions de dollars, presque l'équivalent du budget fédéral ! Environ vingt-cinq millions de dollars sont consommés annuellement en boissons dans la seule Province de Québec, c'est-à-dire cinq fois les revenus de notre province. Songeons pour un instant, Mesdames, que l'entretien des malades dans les hôpitaux, des aliénés dans les maisons de santé, des criminels dans les prisons, coûte des sommes énormes. L'administration de la justice et les frais encourus pour découvrir et punir les crimes dus à l'alcool coûtent encore des sommes considérables. Cet état de choses ne sera plus toléré lorsque notre population comprendra comment secouer le joug qui l'opprime. INSTRUIRE ET ÉCLAIRER, c'est la tâche de notre comité, et afin d'avoir les ressources nécessaires pour faire progresser notre oeuvre, nous nous sommes décidées, l'an dernier, de faire un appel à la population catholique de notre ville. Une grande kermesse fut organisée, et eût lieu les 10, 11 et 12 du mois de décembre 1908. Cette kermesse fut un véritable succès et une preuve du patriotisme éclairé de l'élite de la société canadienne. Toutes les dames du comité de tempérance et un grand nombre d'autres femmes aussi charitables qu'intelligentes mirent au service de notre comité leurs talents, leur temps et leurs ressources; toutes luttèrent de dévouement et de sacrifices pour nous donner les moyens d'aider à la plus pressante des réformes de notre vie nationale.

Je ne puis passer sous silence l'assistance que nous avons aussi donnée à l'Association des Marchands-Détailleurs qui s'était réunie à l'Université Laval pour protester, par une contre-requête, contre l'octroi d'une licence aux Nos. 150 et 152 de la rue St. Denis, c.à.d. à quelques pas de l'Université Laval, de l'Église St. Jacques, de l'École Polytechnique, endroit où l'établissement d'une buvette n'était ni nécessaire ni désirable. L'avocat de notre comité se présenta devant les commissaires à côté de celui de l'Association et la licence fut refusée sous la forte pression qui eut alors lieu de toutes parts.

Nous savons, Mesdames, que la croisade de la Tempérance, a déjà produit beaucoup de bien, et nous avons l'espoir de voir avant longtemps un grand changement dans notre ville, car le retour à la tempérance pour les familles pauvres, c'est le retour à l'aisance, pour les familles riches c'est le contentement et l'honneur.

Unissons-nous, Mesdames, pour que le bien soit inspiré et pratiqué par celles qui ont charge d'élever et de former des citoyens dignes de notre pays. Aimons-nous les unes les autres, la charité étant le meilleur ciment pour donner de la durée et de la solidité aux oeuvres qui sont attaquées par des ennemis forts et puissants.

La Femme mariée qui souffre de l'Alcoolisme du Chef de la Famille est-elle en état de se protéger ?

**Par Mademoiselle Renauld Secrétaire du Comité de
Tempérance de la Fédération Nationale**

Monsieur le Chanoine,
Mesdames,

Comme membre du Comité de tempérance de la Fédération Nationale St. Jean-Baptiste, j'ai été désignée pour vous parler de l'alcool; de cette question passionnante pour tous ceux et celles qui l'étudient sérieusement et qui veulent bien y consacrer le meilleur de leur intelligence et de leur coeur.

On me demande de répondre à cette question inscrite au programme: La femme mariée qui souffre de l'alcoolisme du chef de famille est-elle en état de se protéger ?

Je regrette sincèrement ne pouvoir traiter ce sujet avec la compétence nécessaire pour donner à mes paroles quelque autorité. Cependant, j'essaierai de vous faire comprendre ce que je ressens mieux que je ne saurais l'exprimer. Peut-être mes humbles efforts parviendront-ils à jeter dans vos esprits des convictions fermes sur la nature diabolique de l'ennemi que nous combattons et dont la femme est la première victime, et sur les moyens à prendre, sans délai, pour protéger nos soeurs qui souffrent de ce vice infâme, qui s'installe si fréquemment, en maître et en tyran au foyer, détruisant tout: amour, paix et bonheur.

Non, la femme qui a eu le malheur d'unir sa destinée à un homme qui se livre à l'intempérance n'est pas en état de se protéger. C'est une victime vouée d'avance au silence et à l'impuissance. La femme du peuple, surtout, est moins protégée que toute autre contre les brutalités de ce dément alcoolique, de ce tyran qui considère souvent sa méritante compagne comme une chose, une sorte d'animal domestique dont il a droit d'user et d'abuser à sa guise.

Si elle veut le forcer à subvenir à son entretien et à celui de ses enfants,

elle se heurte souvent à des obstacles qui ne font qu'aggraver sa lamentable condition.

D'abord, l'homme qui boit n'a généralement pas de position stable, ou s'il en a une, il la perd aussitôt : ses patrons ne voulant pas, pour protéger la femme, se créer des ennuis, s'exposer à payer deux fois le salaire de cet ouvrier si peu désirable. Si elle le fait interner, elle se prive absolument du peu d'aide qu'elle en reçoit. Que la femme réussisse ou non à obtenir ce qu'elle demande, le mari irrité redouble ses mauvais traitements et ses injures. La femme qui possède quelques biens personnels ou quelques biens de famille peut bien demander la mise sous conseil judiciaire de son mari, ou obtenir l'interdiction, mais généralement, le résultat final de tous ces procédés, c'est que la femme s'aliène à tout jamais l'affection de son mari, et à brève échéance, c'est la séparation, la désorganisation de la famille. Si la femme est pauvre, elle prend le chemin de l'usine, si elle ne l'a pas déjà fait bien avant de quitter le toit conjugal, pour subvenir aux besoins les plus impérieux de la famille. Les enfants sont placés dans des orphelinats ou à la charge de la charité publique, ou ce qui est encore plus regrettable laissés là, sans surveillance, aux malheureux hasards de la rue, et je vous le demande, quels citoyens le pays a-t-il le droit d'en attendre.

Après y avoir sérieusement songé, j'ai cru parfaitement inutile de vous relater des faits à l'appui de ce que j'affirme.

Qui n'a pas vu de ces pauvres malheureuses dont le mari foule aux pieds tous ses devoirs de citoyen, de père, d'époux, abdique sa dignité d'être intelligent pour se ravalier au rang de la bête, et qui ne s'est senti ému jusqu'aux larmes en voyant celle qui a droit à secours et protection, peiner tout le jour, pour donner le pain à ses enfants, tandis que son indigne mari contribue si largement à payer le luxe qui entoure les enfants d'hôteliers !

Mais que faire ?

Est-ce que les gouvernements qui autorisent, encouragent, protègent la production, la vente la consommation de l'alcool ne sont pas un peu responsables de ce malheureux état de chose ? Il ne suffit pas de dépenser des sommes énormes pour l'entretien des asiles d'aliénés, des refuges, des prisons, des bagnes, dont la majorité des détenus se recrutent parmi les victimes de l'alcool.

Ne serait-il pas plus logique de commencer par supprimer la cause de tant de crimes, de folies, de maladies effroyables qu'on est en droit de lui imputer ; ce serait supprimer du même coup ce long cortège de misères, de déchéances humaines, de tares sociales que l'alcool traîne à sa suite.

Comme nous venons de le voir, l'alcool, c'est un malfaiteur public, et c'est un voleur et un meurtrier.

Nonseulement, il enlève à la famille le pain nécessaire pour sustenter sa vie, les minimales ressources indispensables pour l'instruction des enfants, mais il jette sur le pavé ces innocentes victimes qui n'auraient besoin pour faire des citoyens utiles à la société et à la patrie que de la protection d'un père sobre et de la protection d'un gouvernement logique et prévoyant.

Des mesures prohibitives contre l'alcool feraient plus pour le peuple que tous les programmes de revendications les mieux élaborés des Unions Ouvrières.

« Si on veut résoudre la question sociale, disait Louis Frank, Docteur en

“droit de la Faculté de Bologne, il faut soustraire la classe ouvrière à l'influence du cabaret.”

“On peut augmenter les salaires, diminuer les heures de travail, fonder des caisses de retraites, établir cent institutions, soi-disant au profit des ouvriers, les débits de boisson seuls s'enrichiront de ces mesures. Voyez-vous, ajoutait-il encore, ces nombreux cabarets, tout vient s'chouer là.”

Sans l'alcool, l'ouvrier trouverait l'argent nécessaire pour vivre et pour prospérer; il lui serait facile d'acquérir un logement convenable, un Home plus confortable, plus attrayant. En volant au travail son humble salaire, l'alcool développe dans la plus grande proportion la plaie du paupérisme, et je sais pour l'avoir constaté sur place, sur dix familles soulagées par les Sociétés St. Vincent de Paul, les trois quarts, pour ne pas dire les 9-10 le sont à cause de l'intempérance du père et quelque fois, faut-il l'avouer, à cause de l'intempérance du père et de la mère.

L'alcool est aussi un meurtrier.

Il est prouvé depuis longtemps, par des savants dont la parole ne peut être mise en doute, que l'alcool est un poison qui hébète, engendre la tuberculose et nombre d'autres maladies qui ne pardonnent pas, tue les nations, éteint les races. C'est un liquide meurtrier pour l'esprit et pour le corps; il obscurcit et éteint les intelligences les plus lumineuses, il atrophie le cœur, et après avoir tué tous les bons sentiments, il engendre la brutalité, les violences, les vices, la dégénérescence physique et la désorganisation morale.

“Si comme on l'a clairement démontré”, disait encore Louis Frank, “l'alcool est un toxique, l'usage et non pas seulement l'abus est un mal; ce produit devrait être relégué dans les pharmacies d'où il n'aurait jamais du sortir, et la vente en détail de ce poison ne devrait être autorisée que comme alcool pur pour médication ou comme alcool dénaturé pour les besoins de l'industrie.”

“Au point de vue de la race, l'action dissolvante de l'intoxication alcoolique peut se résumer ainsi: abrutissement lent mais fatal de l'individu, abaissement du niveau intellectuel et dépopulation.”

“L'alcool menace donc l'avenir de la nation c'est l'ennemi le plus redoutable de la famille, de la société contemporaine. Il est temps de réagir et de lui déclarer une guerre inexorable. Nous avons laissé prendre trop d'empire à cet imposteur qui se vante de tenir dans ses mains le suffrage universel, de faire chanter les majorités et les ministères, enfin d'être la monnaie qui paie et achète les électeurs.”

“On entend parfois dire à ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent rien faire pour cette grande cause, paralysés qu'ils sont par une influence qui prime la leur: “Peut-on soustraire tant de revenus à l'Etat”? Ou encore: “Il ne faut pas déterminer une catastrophe financière, tant de millions sont investis dans ce commerce.”

Que devrait importer à de véritables patriotes que le commerce réussisse, si ce commerce abrutit et anéantit la race? Serait-ce un véritable profit que de laisser la belle nation canadienne se déprimer et s'éteindre physiquement et moralement pour un gain sordide qui ne compensera jamais les pertes incommensurables qu'il aura occasionnées? J'en appelle à votre patriotisme et à votre esprit de justice, n'est-il pas mille fois plus logique de protéger l'individu, la nation, avant le commerce? Je lisais dernièrement qu'en Italie, il y a quelques années, Crispi repoussa avec énergie les propositions d'un

syndicat qui lui offrait de restaurer les finances italiennes au moyen du monopole de l'alcool ; et aussi en Roumanie, une société financière frappée de la non utilisation d'un grand nombre de plantes d'absinthe, demanda au Gouvernement de ce pays l'autorisation de fonder une usine pour la fabrication d'appétitifs. Le Gouvernement Roumain rejeta aussi avec force cette proposition. Ces faits établissent et prouvent que ces pays entendaient conserver intacts leurs forces vitales, leur capital humain.

Ainsi donc, la valeur du capital humain, avec un grand bon sens, a été cotée plus haut que la valeur du capital matériel.

La lutte contre l'alcoolisme est donc une oeuvre de défense nationale et de salut public, puisque c'est la vie de la nation, le génie de la race qui sont menacés et qu'il s'agit de défendre. C'est le premier de tous les devoirs sociaux, ce me semble, et le premier pas doit être fait par les classes dirigeantes. Il faut enfin se rendre compte du danger que présente l'usage même modéré des boissons contenant de l'alcool. Je suis heureux de pouvoir donner ici un témoignage sincère d'admiration et de gratitude aux membres distingués de la profession médicale, et notamment à M. le Dr Dubé, président de la Société pour l'avancement des arts, des sciences et des lettres, qui ont bien voulu, à notre demande, donner une série de conférences illustrées destinées à faire l'éducation anti-alcoolique du peuple. Ils ont grandi dans l'estime de leurs concitoyens qui sauront se souvenir avec reconnaissance de leur dévouement et de leur patriotisme.

Bientôt, nous l'espérons, nos sages législateurs effrayés du nombre toujours croissant des crimes, des actes de sauvagerie, des cas de folies dus à l'alcoolisme, se décideront de réglementer d'une façon plus rigoureuse la vente et la consommation de l'alcool et diminueront considérablement le nombre des débits de boissons, ces foyers d'intempérance.

Pour que les autorités prennent cette initiative, elles doivent y être poussées par le public. Le 75^e anniversaire de la fondation de la Société St. Jean-Baptiste est une occasion superbe pour mettre cette question en tête du programme de toutes les sociétés fédérées de l'association St. Jean-Baptiste.

Y aurait-il un geste plus noble et plus patriotique que celui-là ? L'oeuvre se placerait, dès le début, au-dessus de toutes les petites préoccupations politiques ; elle aurait un caractère exclusivement national.

Mais, croyez-vous Mesdames, que la femme doive seulement encourager d'un sourire approbateur les braves qui se liguent pour terrasser le plus redoutable ennemi de son foyer, de sa famille, de son bonheur ? Pourquoi diront les politiciens de cabaret mêler la femme à la lutte contre l'alcool ?

Mais pour se protéger elle-même, pour protéger ses enfants, son mari peut-être même malgré lui, pour protéger les moeurs dont elle doit être la gardienne.

La mère qui incarne le sentiment du devoir et l'esprit de sacrifice, la femme moralisatrice par essence, sera le plus puissant adversaire de l'alcoolisme si elle consent à se jeter dans la mêlée, par conséquent, elle sera l'auxiliaire le meilleur et le plus précieux dans la croisade généreuse si noblement entreprise, contre l'intempérance. Mr. de Bruyer, ministre de l'agriculture en France, il y a plusieurs années, disait à une assemblée de la ligue contre l'alcoolisme : "Tout le monde doit faire partie de la Ligue contre l'alcoolisme", tout le monde. C'est le peuple, ce sont les honnêtes gens, les femmes

“ surtout qu'il faut soulever contre l'alcool pour sauver la classe ouvrière.”

La femme est trop intéressée au succès de la lutte pour rester indifférente à cette oeuvre de relèvement moral. Toujours victime de ce vice, elle aura le courage de l'attaquer résolument, sans compromis, sans arrière pensée; c'est d'elle, surtout, que doit venir le salut. Il lui appartient de prêcher d'exemple d'abord, puis, d'user de toute son influence, d'employer tous les moyens de persuasion, de douce contrainte même, pour inspirer à ses enfants l'horreur de ce vice, et pour les arracher ainsi que son mari, à ce terrible fléau qui grandit toujours grâce à l'insouciance des hommes. Qui mieux que la mère qui tient dans ses mains les destinées du monde peut faire l'éducation de l'enfance et du peuple sur cette grave question sociale? Tout le monde s'accorde à reconnaître l'immense influence de la femme; cette force puissante devra être employée, et il est évident que c'est surtout par l'action morale des femmes que triomphera la tempérance. Le Dr. Crock, Sénateur de Bruxelles, dans une récente brochure, indique en première ligne l'influence de la femme parmi les moyens les plus propres à combattre l'alcoolisme.

Depuis que je m'occupe de tempérance, j'ai tenu à me mettre au courant du mouvement anti-alcoolique dans les autres pays et surtout à connaître la part active que prend la femme à cette grave question.

Partout, j'ai constaté que le concours actif et toujours si dévoué des mères, des épouses des modestes ménagères, de l'ouvrière courageuse est une puissante et précieuse ressource pour les apôtres de la tempérance, et qu'enfin, l'intervention féminine est un appoint indispensable pour mener à bien cette importante croisade.

La Ligue Belge contre l'alcoolisme disait: “ Il faut compléter et fortifier notre action par la création d'association de femmes.” Aussi ont-elles vaillamment répondu à l'appel, et dans bien des contrées, elles ont pris l'initiative d'un mouvement qui languissait et menaçait de dégénérer en inertie complète sous la seule poussée des hommes, si souvent paralysés par des intérêts personnels ou politiques, ou par le désir d'une popularité malsaine, ou encore par le joug d'influences pernicieuses.

A New-York, l'Union Nationale de Tempérance des femmes chrétiennes compte 10,000 sections locales comprenant en tout plus de 400,000 adhérentes. En Angleterre, la Ligue Nationale de tempérance compte plus de 100,000 femmes affiliées à son oeuvre. En Allemagne, des millions de femmes se sont adressées aux représentants de l'Empire pour obtenir des mesures sévères contre l'alcoolisme. Au Danemark, c'est un groupe de femmes qui poussa le premier cri d'alarme; une pétition de 102,000 danoises reclama au nom de la morale et de la santé publique l'intervention du Gouvernement pour obtenir la réglementation rigoureuse du commerce des boissons et la limitation des heures d'ouverture des débits.

C'est surtout dans les pays Scandinaves que la croisade féminine contre l'alcoolisme s'est poursuivie avec le plus d'énergie et de persévérance. Les résultats obtenus font honneur aux femmes généreuses de ces contrées.

Nulle part, ailleurs, le mal alcoolique n'avait accompli d'aussi profonds ravages. Nulle part, non plus, les remèdes ont été aussi radicaux. La Norvège après avoir fait progressivement des lois de la plus énergique rigueur, fit en 1891 une nouvelle loi autorisant les communes à interdire sur

leurs territoires le commerce de l'alcool, si la majorité approuvait cette prohibition, et elle eut soin d'accorder aux femmes le droit de suffrage en cette matière. C'est bien à mon sens pour des questions de morale comme celle-là que le suffrage des femmes serait désirable. Le nouveau corps électoral de Norvège se composait d'une majorité de femmes, investie pour la première fois du pouvoir de statuer. Comme bien vous le pensez, la presque-unanimité des femmes s'est prononcée pour la prohibition de l'alcool et la suppression des cabarets.

La même revue nous apprend qu'il y avait en Norvège en 1895 plus de 868 associations de tempérance, comprenant plus de 57,000 femmes activement mêlées à la campagne de tempérance et travaillant à extirper non-seulement l'alcoolisme, mais même l'usage des boissons fortes. 57,000 apôtres sur deux millions d'habitants, Bravo!

En Suède, à peu près à la même époque, la loi mit en vigueur le régime de l'option locale, faisant voter sur la question hommes et femmes. Sur 13 villes consultées, 11 se sont prononcées en faveur de la prohibition.

De 1886 à 1892 a existé en Finlande le système de l'option locale et depuis 1893 est entré en vigueur le régime de la prohibition. Ici, encore, cherchez la femme... ..

Ne peut-on pas le dire avec autant de vérité dans l'ordre du bien que dans l'ordre du mal?—En s'intéressant aux questions de tempérance, la femme contribue à sauver son sexe de la dégradation qui menace de l'atteindre, à protéger, à relever ses soeurs opprimées et asservies par la plus odieuse des oppressions, la tyrannie de l'alcool. Heureusement que dans la généralité des nations les femmes ont compris le devoir qui leur incombe et cherchent à grouper toutes les bonnes volontés féminines pour faire triompher la tempérance. Tous les partisans de la guerre à l'alcool reconnaissent aussi la nécessité de la coopération effective des femmes sans laquelle cette grande cause est condamnée à la défaite et sera infailliblement écrasée par une coalition intéressée d'hôteliers ou de débitants en gros cossus, de politiciens esclaves, et d'électeurs buveurs ou alcooliques.

Comme nous l'avons vu, de nombreuses femmes distinguées, dans d'autres pays se dévouent entièrement à la généreuse idée de tempérance; ces héroïnes modestes, consacrent sans compter leur argent, leurs loisirs, leur intelligence au succès de cette oeuvre sociale; elles méritent bien que nous leur adressions l'hommage de notre admiration et de notre estime, hommage pratique et effectif, avant tout en nous empressant à suivre leur noble exemple.

Pour accomplir une oeuvre féconde, comparable au travail des autres nations, nous devrions pouvoir compter sur l'appui de milliers de femmes à Montréal. Ces dames devraient se former par groupes dans chaque paroisse et prendre courageusement la large part qui leur revient dans cette campagne contre l'intempérance.



Même sujet par Madame Papineau déléguée des Dames de Charité de l'Immaculée Conception

Monsieur le Président,
Mesdames,

Bien triste est la tâche qui m'incombe de vous montrer les misères qui s'étalent au foyer de l'intempérant. Plus triste encore de constater que la femme victime, ne peut à peu près rien, pour se mettre à l'abri de ces misères.

Le foyer, où le chef de famille, particulièrement le travailleur, est intempérant, ne tarde pas à devenir le rendez-vous de toutes les souffrances.

Ils étaient heureux, au lendemain de leur mariage, ces modestes enfants du peuple. Leur petit logement, garni de neuf, passant tous les matins par les caresses de l'époussette, brillait toujours comme un miroir. Lui assidu à son travail, elle, aux soins de sa maison, ensemble, ils vivaient contents. Les jours passaient vite, et la lune de miel ne passait pas. Au bout de l'an, un enfant, beau comme un charme et bon comme l'amour qui l'a fait, vient orner et réjouir le foyer. Il semble que le nouveau venu, avec ses vertus angéliques et ses sourires de paradis, va centupler le bonheur du père et de la mère! Hélas! pourquoi faut-il que le monstre de l'intempérance guette à la porte de cette maison?

Le chef de cette petite famille heureuse, entraîné par les anciens compagnons de buvette, a repris, peu à peu, le chemin de l'intempérance. Il arrive tard à la maison et quelque fois se traînant. La jeune mère se lamente, elle conjure, elle réprimande, elle pleure; lui, il dispute, il menace. Les semaines et les mois se passent ainsi dans des alternatives d'inquiétudes et de larmes.

Puis viennent les conséquences fatales de l'intempérance. L'argent gaspillé à la buvette, au jeu, le temps perdu, de bonnes positions abandonnées, tout cela, amène la gêne, puis la pauvreté, enfin la misère. Aux soirs de paye surtout, il revient tard dans la nuit, quand il revient! et presque toujours sans le sou, et toujours dans les colères sauvages de l'ivresse.—C'est alors qu'il blasphème, qu'il maudit sa femme et ses enfants, qu'il les accable d'injures et surtout qu'il les brise de coups. Il casse tout dans la maison, et demain, les quelques meubles qui auront échappé à ses sauvageries, prendront le chemin des magasins de seconde main.

Il faut bien manger! Pauvre femme, vraie martyre du devoir!—La voyez-vous, Mesdames, avec ses joues amaigries, et ses yeux creusés par la douleur, elle tourne, pleurante, désespérée, autour d'un table, où ses petits en-

fants affamés sont assis.—Il n'y a qu'une moitié de petit pain, et un morceau de graisse sur le bout d'une assiette écornée. C'est tout! Le plus vieux, qui voit sa mère pleurer et se tourmenter, comprend qu'elle a faim, il lui dit tout tendrement: "Mange donc maman".—Elle répond plus tendrement encore: "Merci, cher enfant, maman n'a pas faim". Le sublime mensonge!—Elle s'en va mourant de faim et de misère!—Et que faire! Les amis, les parents lui conseillent bien d'abandonner son mari sans coeur, de le faire arrêter même et de l'envoyer en prison pour mauvais traitements et refus de pourvoir.

Si je n'avais pas d'enfants, répond-elle alors, dans ses larmes. — En effet, envoyer son mari en prison? c'est attacher à son front à elle, et au front de ses enfants, le signe du déshonneur! Elle, la femme! eux, les enfants d'un ivrogne! d'un forçat? Peut-elle se résigner? Et ne l'aime-t-elle pas quand même, n'est-ce pas le père de ses enfants?

Et quand il sortira de prison, comment la traitera-t-il? Il prendra peut-être sa revanche? Et la revanche d'un ivrogne, c'est si cruel, si sauvage! La prison, elle ne peut donc pas y songer! La séparation? Mais le monde, que dira-t-il? Et ses enfants, que deviendront-ils? Tant qu'elle souffre près de son mari, elle excite la pitié, elle commande la charité; mais, le jour où elle désertera le foyer elle déserte l'autel du sacrifice, elle tourne le dos au martyr! Est-ce chrétien? Et la société aura peut-être le droit de la traiter de lâche, et de lui refuser l'aide qu'elle lui donnait.

Si elle était encore capable de travailler et de gagner sa vie! Mais hélas! elle est ruinée par la misère. — La séparation, il ne faut donc pas y penser!

Mais alors que faire? Rester auprès de son mari sans coeur, pour donner la vie encore à de pauvres petits martyrs, peut-être même à des infirmes, à des idiots! Rester aux côtés de son bourreau, qui, dans le délire de son ivresse, sera peut-être demain son meurtrier! Quelle position, Mesdames, est-il vrai, que dans vos âmes de chrétiennes, dans nos coeurs d'épouses et de mères, nous ne trouverons pas de remède à ce mal social?

Est-il vrai que la charité, qui est tout le bon Dieu, serait moins puissante que le démon de l'intempérance? Est-il vrai qu'en voyant tant de femmes, tant de mères, tant de pauvres petits enfants, à la figure chargée de souffrances, aux membres couverts de haillons, en voyant ces malheureuses victimes de l'ivrognerie qui joignent leurs mains amaigries pour nous dire à travers leurs larmes "Vous toutes, Mesdames, qui aimez les pauvres et les miséreux, ayez pitié de nous, protégez-nous contre la barbarie de notre père. Sauvez notre honneur, sauvez notre vie." Est-il vrai, que nous répondrions à ces supplications: "Passez, passez vous autres, nous ne pouvons rien pour vous." Non, non Mesdames. A cette prière de la misère, j'entends votre conscience crier le mot de ralliement et de la charité. Et c'est pourquoi je propose 10 De former dans toutes les paroisses de notre ville où Messieurs les Curés voudront bien nous donner le concours de leur apostolique direction, des comités de tempérance qui seraient de véritables sociétés de charité.

20 Les sociétés auraient des comités d'Enquête par quartiers, ou par rues, pour rechercher, et les foyers qui souffrent de l'intempérance et les causes de cette souffrance. La cause est-elle dans l'homme, ou chez la femme, ou chez les deux?

Beaucoup de familles souffrent de l'intempérance et nous l'ignorons. Il

faut donc les rechercher. Les femmes seront moins gênées de le dire à des femmes. En même temps, nous verrons en connaissant la femme, en voyant la maison, où est la cause de la misère. Hélas! beaucoup de femmes, par de la paresse, du gaspillage, de la malpropreté, même par de l'inconduite, poussent le mari à l'intempérance. Or, connaître le mal dans cet ordre de choses, c'est presque le guérir, au moyen des conseils et des encouragements; ce serait faire pour les foyers victimes de l'intempérance, ce que les conférences de Saint Vincent de Paul font pour les foyers victimes de la pauvreté.

30 Sur le rapport des enquêteuses, le bureau de direction de la société arrivera à soulager la misère et à corriger le vice.

Nul doute que pour arriver plus sûrement et plus vite à notre but, il nous faudrait tout d'abord obtenir une loi des licences, qui ne serait pas la violation du droit des gens au bénéfice des débitants de boisson. Obtenir absolument pas plus d'une licence par mille âmes.

Exiger la majorité absolue des électeurs résidents pour accorder une licence. Que la licence soit perdue à la deuxième offense, il est si difficile de prouver les contraventions à la loi.

Faire signer des requêtes au bas de notre projet de loi.—Avoir des masses de signatures pour en imposer aux députés. Il faut de toute nécessité, éloigner les occasions d'intempérance, en supprimant des licences, si on ne peut pas les supprimer toutes. Et qu'on ne dise pas que c'est un dommage pour les débitants de boisson. Trop longtemps on a méconnu les droits de la famille, de la société, aux bénéfices des débitants de boisson.

Vous le voyez, Mesdames, il y a beaucoup à faire, c'est dire qu'il faut beaucoup vouloir, il faut fortement vouloir. Mais vous n'ignorez pas comment nous savons vouloir. Au moins les hommes le disent! Et ils ne doivent pas se tromper quand ils parlent de nous.

Pour vouloir de toutes nos forces, il faut le vouloir, malgré les fatigues, malgré les obstacles, malgré les intérêts de personnes et de partis. Il faut vouloir comme nous savons vouloir Mesdames, jusqu'au sacrifice.

Merci.



LES TRIBUNAUX SPECIAUX POUR ENFANTS

Par Madame Béique présidente du Bureau de Direction
de la Fédération

Les Cours de justice spéciale pour les jeunes délinquants sont d'origine assez récente. Le premier essai en fut fait à Toronto à qui revient l'honneur de la première initiative de ce genre; cet essai ne réussit pas tout d'abord. Un peu plus tard on réussit à appliquer et développer le système aux Etats-Unis où le juge Lyndsay en fut le premier apôtre. On l'a depuis adopté dans plusieurs pays.

Il faut pour le bon fonctionnement du système quatre choses principales: un juge revêtu de pouvoirs spéciaux; un ou plusieurs officiers de surveillance; une société protectrice de l'enfance qui aide et conseille l'officier de surveillance, lui prête main-forte au besoin, s'occupe de trouver une famille d'adoption pour les enfants délaissés, et se charge du travail de charité qui découle naturellement des enquêtes faites par l'officier et des conditions de dénûment dans lesquelles il trouve certaines familles; enfin d'institutions qui se chargent de recevoir les enfants accusés en attendant leur procès devant le juge.

Dès qu'un enfant est arrêté ou accusé d'un délit quelconque, l'officier de surveillance est prévenu et institue une enquête, afin de renseigner le juge sur les antécédents, les habitudes et l'entourage de l'enfant. Le juge peut ainsi prendre une décision en toute connaissance de cause. Si l'enfant peut être laissé dans sa famille, le juge suspend la sentence à prononcer, et le confie à l'officier de surveillance après un avertissement donné aux parents, qui doivent toujours être présents au procès. L'officier visite l'enfant chez lui, ou le fait venir à sa résidence et s'efforce de prendre de l'influence sur lui et de le diriger vers le bien. Les parents sont tenus responsables de la conduite de leur enfant; et s'il y a récidive, le juge voit si la maison de réforme est nécessaire ou si une nouvelle période de probation doit être accordée.

Il n'y a aucune publicité. L'enfant, pour son procès est seul avec le juge, ses parents, le greffier et l'officier de surveillance qui est là plutôt comme son adviseur amical qu'en qualité d'accusateur. On a reconnu que certains caractères sont très mal influencés par la vue d'un public et qu'un faux amour-propre leur fait prendre alors une attitude agressive dans laquelle

ils se croient obligés de persister ensuite.

Un des côtés les plus regrettables de l'ancien système était le contact des enfants coupables quelquefois d'un très léger méfait avec les criminels endurcis, soit dans la prison même, soit en voiture, dans le trajet de la prison au Palais de justice. Ce contact pernicieux au plus haut degré était parfois suffisant pour tourner définitivement vers le mal des natures déjà contaminées mais qu'il eut été possible encore de sauver.

Autant que possible on laisse l'enfant dans sa famille, et l'officier enquêteur joint son autorité officielle à celle des parents, afin d'impressionner davantage un esprit qu'il peut ramener au bien par le raisonnement ou la crainte suivant le cas. Si les parents sont trop faibles, l'officier doit suppléer à leur manque d'énergie; s'ils sont négligents ou peu éclairés, il faut commencer par leur inculquer le sens de leur responsabilité.

Ce rôle demande de l'intelligence, de la prudence, beaucoup de jugement, de douceur de fermeté, et en même temps d'amabilité, car il est très désirable que l'enfant éprouve de l'amitié pour son guide et son protecteur. C'est comme cela seulement que l'influence acquise peut être durable.

Il est peut être bon de dire ici qu'à l'exception des cas très difficiles on a trouvé que les femmes réussissaient mieux que les hommes dans cette oeuvre toute de patience, de dévouement et de charité. Il est certain que l'officier de surveillance qui n'a pas l'ensemble des qualités requises, peut faire au moins autant de mal que de bien. On comprendra qu'il faut beaucoup de délicatesse pour donner à un enfant des conseils qu'il n'a jamais reçus, ou qui sont en contradiction avec l'exemple qu'il a sous les yeux, sans diminuer en rien le respect qu'il doit à ses parents. Et pourtant pour qu'il y ait progrès sérieux et dont tout le monde profite, il faut que le lien de famille soit fortifié au lieu d'être affaibli.

Un des grands avantages du système, c'est que dans la plupart des cas l'enfant n'est pas arrêté, qu'aucune publicité n'est donnée à sa faute, qu'un entraînement passager n'affecte pas sa bonne renommée dans l'avenir, et qu'enfin, le châtement étant proportionné à l'offense, personne n'hésitera à sévir dès que des dispositions mauvaises seront manifestées.

Bien des parents craignaient une punition trop sévère ou un remède pire que le mal; bien des hommes fermaient les yeux sur certains petits délits commis dans leur établissement commercial ou industriel parce qu'une plainte déposée en justice pouvait être le point de départ d'une carrière de crime. Il arrivait alors que l'enfant ne se croyant pas découvert, continuait ses rapines et perdait rapidement tout sentiment de droiture et d'honnêteté. Avec la méthode de probation, qui ne peut causer aucun dommage, ce sera un grand service à lui rendre que de l'arrêter de suite sur cette pente néfaste..

A New-York où le système est appliqué depuis quelques années, les bons résultats ont été suprenants. Plus de quatre-vingt-dix pour cent des enfants confiés aux sociétés protectrices de l'enfance ont été sauvés.

Il y a ici un exemple saisissant de ce qu'une bonne direction peut faire des enfants. On voit par là combien nos évêques et nos prêtres ont raison de faire tant d'efforts pour donner aux mères de famille une conception juste de leur responsabilité.

La Législature fédérale a passé en 1908 une loi autorisant l'organisation des Cours spéciales pour l'enfance dans tout le pays. Je regrette de dire

que notre province n'a pas encore pourvu à leur établissement. Cependant grâce à l'initiative d'un club de femmes anglaises, au civisme et à la bonne volonté de quelques uns de nos juges, surtout de M. le juge Choquet, une partie du système a pu être mis en opération depuis plus d'une année.

Quelques exemples vous feront voir quel travail a été fait par Melle Clément, que le Women's Club de Montréal a choisie pour commencer cette oeuvre importante

Deux frères de dix ans et onze ans avaient pris des habitudes de vagabondage et puis de vol, et ne fréquentaient plus l'école; la mère désolée de ne rien obtenir d'eux déposa une plainte en cour. Melle Clément visita la famille, demanda le concours du supérieur de l'école, et en assez peu de temps les enfants mieux suivis et conseillés, allaient à l'école régulièrement, obtenaient de bonnes notes et changeaient tout à fait de conduite.

Dans une famille de cinq enfants, deux avaient été accusés de vol. Après enquête Melle Clément vit que les cinq enfants, filles et garçons, complotaient ensemble des vols de toute espèce: fourrures, lunettes d'or, troncs d'églises, fruits, épicerie, tout leur était bon. Les parents n'attendaient leur salut que de châtimens corporels qui restaient absolument sans effet. Quelques mois de visites de la part de Melle Clément avaient produit un bon résultat, mais pendant les vacances, la tentation devint trop forte, et il y eut rechute. Remis sous surveillance, les cinq enfants furent envoyés à l'école; comme ils étaient intelligents, au bout de deux mois, deux d'entre eux avaient la médaille d'honneur, faisaient leur première communion, et tous donnaient satisfaction complète.

Une dame du comité de la société de protection de l'enfance fut avertie qu'un garçon de seize ans avait gardé de l'argent collecté pour son patron et qu'il allait être arrêté. Le père était aveugle, le frère sans ouvrage, et ce jeune homme était le seul soutien de la famille. La poursuite fut arrêtée. Le jeune homme placé dans une autre position, encouragé et conseillé, et aucune plainte nouvelle n'a été faite sur son compte.

Un enfant avait été arrêté plusieurs fois pour vol; la mère trop faible nuisait à l'action de l'officier de surveillance; l'autorité du père fut invoquée et après quelque temps on obtint un changement complet.

Durant les huit premiers mois d'existence de la société, plus de cent cas furent ainsi suivis, et une grande proportion avec succès, malgré que l'organisation ne soit pas encore complète, ce qui donne les meilleures espérances pour l'avenir.



La Carrière Domestique dans ses Rapports avec l'Organisation du Foyer

**Par Madame Simard Vice-Présidente du Comité des Questions
Domestiques de la Fédération**

Monsieur le Président, Mesdames,

Parmi les questions de haute importance que ce Congrès se propose de considérer, nous avons pensé que celle de la domesticité avait sa place tout indiquée; dans les conditions actuelles de la société, c'est un problème chaque jour plus inquiétant, que celui du service domestique; et puisque, de la bonne tenue d'une maison dépend le bien-être de la famille, et quelques fois même, son bonheur, il convient que nous, femmes gardiennes des foyers, fassions tous les sacrifices et tous les efforts possibles, en vue d'améliorer une situation qui menace de devenir intolérable.

Déjà l'oeuvre est commencée, et les fondatrices de l'Association des Aides-ménagères, ont droit à notre reconnaissance. Sous son apparence "pot-au-feu", cette fondation a des visées largement humanitaires; elle aura aussi, souhaitons-le, des conséquences heureuses.

Présentement, le service, à quelques exceptions près, est une misère pour les servies et pour les servantes: les unes souffrent de l'incompétence des aides, les autres répondent par de la mauvaise humeur; et les bons rapports qui, selon l'enseignement du Christ, devraient exister entre maîtres et serviteurs, deviennent lettre morte; on doit le regretter; mais saurait-on, en justice, reprocher à une pauvre mère de famille surchargée de besogne, harcelée par des enfants turbulents ou malades, de n'être pas toujours souriante et parfois, d'avoir un geste nerveux. D'un autre côté, serait-il équitable d'exiger d'une jeune fille, venant de la campagne où le service est tout simple et primitif, qu'elle fut en quelques jours initiée à l'ordonnance généralement si compliquée, d'une maison de ville; dans les deux cas je répondrai: non. Il faut donc, pour le bonheur de l'une et de l'autre, pour la paix des foyers, rendre à la maîtresse de maison ainsi qu'à la servante la tâche plus facile. Pour arriver à ce résultat, il faut tout d'abord enseigner son métier à l'aide-ménagère; il faut aussi, et cela n'est pas moins important, lui inspirer l'estime d'elle-même et le respect de ses maîtres; qu'elle soit convaincue que son rôle n'a rien de vil, ni d'humiliant; ainsi pénétrée du sentiment de sa dignité, elle sera confiante en son savoir-faire; elle sera fière, mais respectueuse et

nulle maîtresse n'aura plus la tentation de la traiter avec mépris.

Mon optimisme vous fera peut-être sourire, mesdames, mais j'ai le rêve de voir renaître dans nos aides-ménagères, la classe de servantes modèles d'autrefois, qui étaient de la famille, que l'on considérait comme d'humbles amies et qui nous étaient dévouées comme telles.

Mais ces domestiques, si désirables, ne sont pas disparues : il s'en trouve encore de ces âmes généreuses qui partagent nos peines et nos joies ; j'ai vu tout récemment une bonne qui relevait la mère auprès d'un enfant malade ; appuyée sur le berceau, elle tenait la petite main brûlante du bébé, avec une touchante sollicitude, la couvrait de baisers et l'arrosait de larmes ; elle demandait à Dieu d'épargner le cher ange qui faisait le bonheur du foyer. Tout son coeur appartenait à ses maîtres, sa sympathie la plus sincère leur était acquise, dans le deuil qui planait sur eux.

Une autre de ces filles dévouées, après des revers de fortune survenus dans le ménage, offrait à sa maîtresse ses services sans rémunération en reconnaissance des bontés qu'on lui avait témoignées au temps de la prospérité.

Une citation anglaise dit : " Man's work is from sun to sun, but woman's work is never done. " Combien cette parole est vraie : l'homme, s'il a souvent un travail dur à accomplir, peut au moins compter sur des heures régulières de repos ; mais la femme, la mère de famille... ! Voyez-la, fourmie laborieuse, allant, venant, quittant un travail pour un autre, se reposant d'une tâche par une autre tâche ; selon l'expression familière, à ces admirables besogneuses, n'ayant jamais fini.

La maîtresse de maison peut difficilement se passer de secours dans l'accomplissement des devoirs qui s'imposent ; seule, une personne bien renseignée, courageuse et intelligente peut la seconder, partager ses labeurs, la soulager d'une partie des responsabilités si nombreuses qui lui incombent.

C'est dans le but de perfectionner nos aides et d'apporter de la satisfaction réciproque entre les maîtres et les employées que nous avons fondé l'Association des Aides-Ménagères. Pour vous faire connaître cette société, mesdames, voici quelques notes empruntées aux annales de notre comité.

" Le Comité des question domestiques fut fondé le 29 septembre 1907, lors de l'assemblée annuelle de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste. Après révélations faites, au congrès de 1907, il devenait évident que la crise du service domestique était une source de malaise dangereux dans les familles et qu'il devenait urgent pour toute femme soucieuse de ses responsabilités, d'apporter tout son coeur et toute son intelligence à la solution de ce problème.

La direction de ce comité fut confiée à Lady Lacoste, qui appuyée par des dames patronnesses, organisèrent sous le nom de Société des Aides-Ménagères, une association de domestiques sur laquelle elles veillent avec sollicitude et fournissent à ses membres, qui sont aujourd'hui au nombre de 200, les moyens de se perfectionner dans leur état.

L'Association a l'avantage et l'honneur insigne d'avoir pour aviseur spirituel monsieur le Chanoine Gauthier, de la Cathédrale, qui tous les deuxième dimanche du mois donne à ces jeunes filles une conférence, à laquelle assiste toujours une audience nombreuse. Nous avons aussi créé un cours de cuisine. Afin d'encourager nos sociétaires à profiter de l'enseignement qui leur est donné gratuitement, et comme témoignage de notre

appréciation, le Comité, à la clôture de ces cours qui ont eu lieu une fois par mois l'hiver dernier, a décerné aux 66 étudiantes qui composent cette classe, 4 prix en argent et une insigne sur cordon bleu, avec l'inscription: "Association des Aides-Ménagères, 13 juin, 1909"; une jolie médaille de la Sainte-Vierge attachée au noeud du ruban.

L'automne prochain, nous nous proposons de donner à nos affiliées un cours de cuisine, de couture et d'hygiène domestique, hebdomadaire. Elles se réuniront, une fois par mois, au Monument National, pour faire leur rapport et rédiger les comptes de la société.

Avec la protection offerte par les dames patronnesses aux sociétaires et la bonne volonté qu'apportent ces dernières à mettre en pratique les conseils qui leur sont donnés, nous avons la confiance que notre oeuvre sera couronnée de succès.

Evidemment, mesdames, c'est à nous, maîtresses de maisons, qu'il appartient de donner l'exemple des bonnes dispositions. Nous sommes les plus fortes parceque nous sommes indépendantes; nous devons à nos domestiques par les lois de l'hospitalité, protection et sympathie; ayons des ménagements que toute âme généreuse observe envers ses dépendants, et, nous avons tout lieu d'espérer, que nous verrons sous peu, des maîtresses de maisons satisfaites et des aides ménagères heureuses.

Madame Gérin-Lajoie se lève et s'adressant à l'auditoire dit:

Je me fais l'interprète de la Fédération pour vous remercier bien sincèrement d'avoir assisté à cette séance du congrès; nous sommes absolument reconnaissantes aux communautés religieuses qui ont bien voulu nous honorer de leur présence. Je crois que cet auditoire partage ce sentiment. Nous devons spécialement remercier les bonnes Soeurs de la Providence qui nous ont ouvert toutes grandes leurs portes.

Je propose le vote de remerciement et je demande qu'on le seconde. (Madame Archambault seconde).

Nous devons aussi un vote de remerciement à M. le Chanoine Gauthier qui a bien voulu présider cette séance.

Proposé par Madame Béique, secondé par Mlle Barry.



Allocution de M. le Chanoine Gauthier

Madame la Présidente, Mesdames,

Je m'en voudrais de prolonger cette séance. Tout d'abord je serais bien en peine d'ajouter quelque chose à ce qui a été dit. Je m'étais muni d'une dispense en règle afin de ne pas adresser la parole aujourd'hui. Vous savez que les journées par cette saison sont suffisamment remplies et je n'aurais pas trouvé un instant pour préparer un discours. Croyez que j'éprouve une certaine joie de n'avoir pas préparé de travail, car il aurait été inutile. Les questions ont été traitées avec tant de compétence et dans une direction si pratique et si sûre que je me demande ce que j'aurais pu y ajouter.

Permettez-moi de féliciter les dames fondatrices de cette séance; et j'ose leur dire que je suis très heureux de l'esprit dans lequel elles se sont acquittées de leur tâche; tout est dit avec tant de chaleur, de précision et tout cela est une garantie pour l'avenir de votre société.

J'éprouve une joie de vous dire que les choses ont été dites avec beaucoup de tact et avec un grand bon sens, le tout mesuré, ce qui est une qualité très rare dans ce pauvre monde.

Mesdames, vous pouvez être assurées de votre oeuvre; elle produit des effets tout à fait consolants; le but que vous poursuivez est nécessaire; les principes sur lesquels vous vous appuyez ne sont pas moins excellents. Je résume avec ces mots: L'avenir est à vous, Mesdames, parce que le bon Dieu vous le doit ou le doit à vos excellentes intentions.



Deuxième Journée du Congrès

Séance des Œuvres d'Éducation, tenue le
Vendredi 25 Juin à 2½ p.m. chez les Dames
de la Congrégation de Notre-Dame

Sous la Présidence de Monseigneur l'Archevêque Bruchési et le haut
Patronage de son Excellence le Lieutenant Gouverneur
Sir Alphonse Pelletier

Mme BEIQUÉ ouvre la séance

Monseigneur, Excellence, Mesdames,

Comme à notre première séance, j'ai les plus sincères remerciements à offrir au nom du Bureau de direction de la Fédération St-Jean-Baptiste, et je prie le Conseil de l'ordre de la Congrégation, cette Congrégation de Notre-Dame qui a été un honneur et une force pour le pays depuis la fondation de Montréal, d'accepter l'expression de notre reconnaissance pour la gracieuse hospitalité qui nous est offerte.

J'espère que le premier effet de cette réunion sera de faire mieux apprécier les efforts qui ont été faits, surtout depuis quelques années, par nos ordres enseignants pour rehausser sans cesse le niveau des études, pour perfectionner les méthodes, pour profiter de tout ce qui était vraiment un progrès. Toutes les bonnes volontés doivent s'unir pour que notre race tienne son rang parmi les nations. Nos compatriotes anglais se donnent une peine infinie pour être à la tête de tout. A nous de marcher au moins de pair avec eux; c'est parce que les religieuses l'ont compris qu'elles ont institué cette maison pour les hautes études qui est le couronnement d'un

système d'éducation dont on ne peut trop faire l'éloge. Elles font très noblement leur part; il nous reste à nous, femmes du monde, de faire la nôtre en leur donnant tout appui et toute sympathie.

Nous en sommes au deuxième congrès organisé par la Fédération. Nous avons pensé que ce congrès ne venait pas trop vite après l'autre pour plusieurs raisons. Une société comme la nôtre, surtout à ses débuts, doit autant que possible s'appliquer à faire connaître son but, le travail qu'elle fait, les résultats obtenus et ceux qu'elle désire atteindre. Il est bon que les membres étudient des questions d'intérêt général, soient renseignés sur les oeuvres étrangères, leurs progrès et même leurs fautes.

La Fédération est un centre d'activité où toutes les bonnes volontés sont les bienvenues; où toutes les oeuvres peuvent gagner de la force; où on peut susciter les meilleures initiatives; où les bonnes idées peuvent être étudiées, rendues fécondes par l'union et rayonner ensuite pour le bien de tous. Il est bon que cela soit répété de temps à autre.

En outre, partout les femmes prennent conscience de leurs responsabilités, non seulement à leur foyer ou dans les oeuvres de charité, mais au sujet de questions sociales telles que la préservation de l'enfance, la protection de la jeune fille, la préparation de la jeune femme à son rôle de mère de famille, l'éducation morale de l'enfant, la santé publique. Il vaut mieux que nous nous tenions au courant de ce mouvement.

Aujourd'hui nous allons nous occuper des oeuvres d'éducation. L'éducation est devenue une si grande force sociale, qu'il est désirable que les femmes y participent autant que possible.

Je suis heureuse de voir qu'il se soit trouvé autant de femmes disposées à faire le travail nécessaire pour remplir le programme assez compliqué que nous avons devant nous, et qui se rapproche du programme de la séance de mardi de plusieurs manières. Quand on les regarde de haut l'éducation et la charité se rapprochent sur bien des points, si bien que de toute oeuvre de charité peut jaillir un enseignement, comme toute oeuvre d'éducation peut se résoudre en oeuvre de charité. C'est dans cet esprit que les questions de charité ont été exposées; c'est dans cet esprit, j'en suis certaine, que les sujets d'aujourd'hui seront discutés.

Nous espérons que l'étude en sera continuée, car c'est là le but pratique de nos réunions, une des raisons d'existence de notre société.

Il me reste à remercier Monseigneur l'Archevêque dont la bonté inlassable est toujours prête à nous diriger et dont les conseils précieux nous ont souvent indiqué la marche à suivre. Nous sommes heureuses de lui exprimer une fois de plus notre reconnaissance et de lui dire à quel point nous apprécions l'honneur qu'il nous fait de présider cette séance du Congrès.

Enrayement de la Mortalité Infantile par l'Education de la Mère de Famille

Par Madame Bruneau, déléguée de l'Hopital Sainte-Justine

Monseigneur, Excellence, Mesdames,

Que votre coeur s'attriste, que vos yeux s'humectent de larmes. Mères, soeurs, pleurez: un enfant se meurt.... Il est là, livide, dans ses draps blancs. Sa respiration est à peine perceptible. Le sang qui se retire lentement de ses artères, le froid qui envahit graduellement ses membres annoncent que la nature va bientôt céder. Puis une dernière convulsion agite tout son être, ses yeux à mi-clos s'entr'ouvrent et dans ce dernier regard semble se lire un dernier adieu, peut-être, un dernier reproche et un appel à une dernière assistance.

Anéantie par la douleur, la mère s'est laissée tomber sur le berceau et dans un embrassement suprême, elle étreint celui qui devait être sa joie, sa consolation, son espoir. Elle l'avait rêvé bon, elle l'avait vu grand, elle l'aurait voulu utile à sa religion et à sa patrie.

Pourquoi tant d'enfants partent-ils ainsi pour toujours? Pourquoi chez la mère, tant de déceptions, tant de larmes? D'où vient que ces deuils si navrants sont plus nombreux dans notre ville de Montréal et particulièrement dans nos familles canadiennes-françaises?

Dans nos foyers, où la Providence les distribue si généreusement, nos enfants seraient-ils l'objet de moins d'amour et de sollicitude? Assurément non. L'amour maternel de la femme canadienne ne saurait être mis en doute, et à part quelques exceptions qui se retrouvent dans tous les pays et que l'on voudrait flétrir à jamais, la mère, chez nous, reste fidèle à sa mission de devoir, de dévouement et de sacrifices. Pauvre mère! Elle l'aimait bien ce cher petit que la mort est venue lui ravir, et dans des modestes langes ou dans des vêtements soyeux, elle l'a bercé avec amour et tendresse. Toujours elle s'est dévouée, s'est sacrifiée, a veillé, a donné une part de sa vie pour sauver celle de son enfant. Et, si malgré ses soins et ses fatigues, il s'est envolé, le cher ange, la laissant inconsolable dans son triste souvenir, ce n'est certainement pas à son amour maternel que doit s'adresser le regard de reproche de son enfant mourant.

Est-ce dans l'affaiblissement de notre race qu'il faudrait rechercher la raison de cette mortalité infantile? Dans notre pays, les moeurs se sont gardées pures et simples. La vie d'énervement et d'empoisonnement qui

s'infiltrer dans tous les grands centres, n'a pas encore chez nous, heureusement, fait assez de ravages pour empêcher notre race de grandir et de s'affermir.

La rigueur de notre climat ne saurait être, non plus, la cause de cet état de choses. Car au dire d'autorités médicales compétentes, le climat du Canada est très salubre. Nos saisons bien tranchées, généralement saines, malgré le froid rigoureux et la chaleur excessive, nous mettent à l'abri de bien des épidémies et nous trouvent toujours prêts à faire face aux dangers qu'elles pourraient offrir.

La mauvaise hygiène et l'ignorance, tels sont, suivant nous, les écueils contre lesquels viennent se heurter l'amour et les sacrifices de nos mères canadiennes et près desquels viennent sombrer leurs rêves et leurs espérances : la mauvaise hygiène entraînant à sa suite les habitudes irrégulières, la malpropreté, le manque d'air et une alimentation mal comprise ; l'ignorance comprenant, l'alcoolisme, l'emploi des sirops calmants, le retard à appeler le médecin, le refus de suivre ses avis et une fausse idée des desseins de la Providence.

Trop de mères, s'attachent pas assez d'importance à la régularité dans les soins à donner à l'enfant. Nous ne voulons pas ici, de même que dans le cours de ce travail, empiéter sur le domaine médical, mais le bon sens nous dit qu'une alimentation donnée à tous moments, soit par caprice de l'enfant, soit pour calmer ses pleurs, ne peut que fatiguer l'estomac en ne lui laissant aucun repos. Ainsi en est-il du bain, du sommeil, des sorties, qui ne pourront être que préjudiciables à sa santé, s'ils ne sont pas réguliers et ordonnés suivant l'avis du médecin. Il suffit pour cela d'examiner l'effet de telles irrégularités chez l'adulte.

Les soins si nécessaires de propreté sont aussi souvent négligés. Beaucoup oublient que les fonctions de la peau sont très importantes pour éliminer les poisons qui se forment dans l'économie et que le bain, le bain de chaque jour, pourra seul, en nettoyant et en ouvrant les pores de cette peau, atteindre ce but.

La ventilation de nos habitations n'est guère mieux comprise. Sait-on bien que l'air se charge rapidement d'acide carbonique provenant de la respiration de l'enfant et de celle de l'adulte et qu'il faut renouveler sans cesse cet air ainsi vicié ? Sinon, ce gaz produit un effet néfaste sur le sang et fait du petit-être soumis à une telle hygiène, un enfant pâle, faible et anémié.

Un autre agent certain et important de la mortalité de nos enfants est la mauvaise alimentation. Pour être plus libres, disons-le bien bas, des mères refusent d'allaiter leurs enfants. Dans leur légèreté, elles ne pensent pas à la responsabilité qu'elles endossent. Pour ne pas manquer un bal, pour ne pas être dérangées dans le cours d'une soirée intime, pour ne pas être troublées dans leur sommeil, même dans un but d'esthétique, elles manquent à un de leurs plus grands devoirs. Pourtant, cet enfant à qui nous avons donné l'existence nous réclame le droit de vivre. Si notre instinct de mère ne suffit pas à nous le rappeler, considérons un peu ce qui se passe dans la nature et là, nous trouverons des preuves suffisantes pour nous démontrer que nous sommes soumises à une loi établie par Dieu et qui ne peut qu'ennoblir celle qui la respecte. N'allons pas croire que le lait vendu

par des laitiers parfois peu scrupuleux, que les purées de pommes de terre et la bouillie sous toutes ses formes peuvent remplacer la nourriture que nous sommes appelées à donner. L'expérience nous a démontré le contraire et les autorités médicales sont unanimes à l'affirmer.

Si comme nous venons de le dire, la mauvaise hygiène compte beaucoup parmi les causes de la mortalité infantile, l'ignorance en est aussi un facteur puissant.

Ici, comme toujours, se dresse l'hydre de l'alcoolisme. Non pas, que nous voulions en faire chez la femme une des causes principales de la mortalité infantile, certaines que nous sommes, que la mère canadienne échappe généralement aux étreintes du monstre. Et quand, à l'hôpital, le médecin dans les antécédents héréditaires de cet enfant maigre et débile qu'on lui amène, relève l'alcoolisme, nous nous refusons encore une fois à croire que ce mal provient généralement de la mère. Mais une constatation qui a déjà été faite, un abus contre lequel se sont déjà élevés bien des médecins, c'est que la femme peut s'alcooliser sans le savoir en faisant usage, dans le but de se tonifier, de médicaments dont le titre en alcool a marqué déjà jusqu'à 42 pour 100. Mettons-nous donc en garde contre tous ces toniques que l'on nous impose à force de réclames.

Poison pour nos enfants dans le principe, l'alcool l'est aussi, quand sous prétexte de les soulager, nous le leur présentons sous différentes formes: menthe, gin, cognac (de quelque qualité qu'ils soient, de quelque manière qu'on les utilise, ne doivent être donnés à l'enfant que sur l'avis du médecin.

Nous en dirons autant de l'emploi des sirops calmants. Nul doute que souvent, l'enfant par ses cris accusent des douleurs qu'il faut calmer, mais dans ce cas, c'est encore au médecin que nous devons recourir qui recherchera la cause des souffrances, et y remédiera par un traitement approprié. Mais ce que nous voulons condamner, c'est l'usage immodéré que font beaucoup de mères de famille des sirops calmants. Pour apaiser le bébé qui n'a pas sommeil, conséquence habituelle de la mauvaise hygiène que nous venons de dénoncer, la maman lui donne généreusement de ces drogues à base d'opium. Le sommeil viendra mais agité, nerveux, congestionnant ce petit cerveau et souvent, préparant l'enfant pour nos asiles d'épileptiques et d'aliénés.

C'est aussi par ignorance de la responsabilité qu'elle encourt que la mère retarde trop longtemps à appeler le médecin. Depuis quelques jours, on remarquait bien que l'enfant était plus irritable, avait moins d'entrain, moins d'appétit, mais la voisine consultée, avait déjà indiqué à la mère et la cause du mal et les moyens d'y remédier, prétextant que ce traitement avait déjà réussi, dans un cas identique, mais oubliant, que quelques semblables, que paraissent les maladies, elles sont toujours différentes. Cependant, le médicament ne produisant pas l'effet attendu, on en essaye un deuxième, puis un troisième. Finalement, le mal empirant on recourt cette fois au médecin qui, arrivant trop tard, n'a qu'à faire part de son impuissance à conserver la vie au petit malade qui va mourir par l'ignorance de la mère, malgré ses bonnes intentions et son dévouement.

Souvent le médecin est appelé à temps, mais par le refus de suivre

sa direction, nous n'arrivons pas à un meilleur résultat. C'est une opération qui s'impose, la mère ne voyant que l'opération en elle-même et ne considérant pas le bien qui peut en résulter, refuse toute intervention chirurgicale.

Chose inconcevable et heureusement rare, il arrive même que, par crainte d'un traitement trop difficile à établir et qui nécessitera de sa part trop de sacrifices, ou encore pour éviter des applications trop douloureuses à l'enfant, la mère donnera au médecin de faux renseignements ou négligera de suivre ses avis. Pauvre mère ! Elle pleurera longtemps les conséquences de son amour mal compris et peut-être, est-ce avec raison qu'elle semblera voir un reproche dans le regard de son enfant mourant ?

Egoïsme, folie impardonnable, pensez-vous, quand nous appuyons sur le fait que la mère ne suit pas les indications du médecin, pour s'éviter à elle-même des fatigues et à l'enfant de la souffrance. Nous, nous serions portée à l'excuser et à voir dans son action une fausse interprétation des desseins de la Providence. "Docteur, pourquoi faire souffrir davantage cet enfant, laissez-le mourir, il sera délivré des misères de la vie et il fera un ange de plus au ciel", dira souvent la mère ou une parente. Il est vrai, que notre religion nous enseigne que les enfants baptisés, morts avant l'âge de raison, s'en vont immédiatement au ciel. Souvent, considérant l'âme avant le corps, la mère chrétienne, sera presque joyeuse du trépas de son enfant. Ce sentiment sera de l'héroïsme si elle a vraiment fait tous ses efforts pour le sauver; mais combien il serait condamnable si s'arrogeant le droit de Dieu elle avait voulu elle-même marquer les limites de la vie de son enfant.

Voici quelques-unes des erreurs fatales à nos chers petits. Nous ne pouvons jamais assez les regretter. Cependant, devant ces constatations si tristes mais si vraies, n'allons pas nous décourager. Connaissant le mal, travaillons à le combattre, et nous réussissons en gardant pour nous seules le soin de ce bel enfant que Dieu nous a confié. Soyons là le matin pour recevoir son premier sourire, pour présider à sa toilette; voyons nous-mêmes à ses repas, à sa promenade. Et ce bébé régulier dans les soins, respirant un air pur, nourri au sein ou avec le lait stérilisé, donné suivant son âge et suivant l'avis du médecin, sera rarement malade et fera la joie et l'orgueil de sa maman.

S'il lui arrivait de contracter une maladie, sa mère prudente en avvertirait immédiatement le médecin qui aidé des soins vigilants et bien dirigés de la maman, conjurerait vite le mal et ramènerait bientôt le bébé à la santé. Qu'advienne une épreuve plus grande et que Dieu rappelle à lui cet enfant trop aimé, la mère trouverait dans la satisfaction du devoir accompli, le courage de supporter la douleur de la séparation.

Mesdames, nous n'aurions pas accompli notre tâche, si nous n'interprétions pas, le dernier regard de l'enfant qui se meurt, dans son appel à une dernière assistance. Et cette dernière assistance, ce dernier moyen d'enrayer la mortalité infantile, n'est-ce pas l'hôpital, avec ses médecins éclairés, avec ses gardes-malades compétentes, avec son outillage approprié à toutes les nécessités ?

Que la mère de famille abandonne cette prévention, qu'elle doit conduire son enfant à l'hôpital que pour y mourir. Nous ne voulons pas dire, qu'on y remplacera, dans toute leur intégrité, les soins d'affection et de dévouement

de la mère auprès de son enfant. Mais à tous ces petits dont la mère n'est plus, à ceux dont la mère malade, pauvre ou trop occupée par les soucis d'une nombreuse famille, ne peut se charger de donner tous les soins nécessités par une maladie longue et difficile, l'hôpital ouvre toutes grandes ses portes. Cet appel s'adresse aux riches comme aux pauvres, à tous nous souhaitons la plus cordiale bienvenue. Et quand je dis nous, inutile de vous dire que je veux parler de l'Hôpital Sainte-Justine que j'ai l'honneur de représenter à cette fédération.

Canadiennes-françaises, groupées ici à l'invitation d'une femme qui aura mérité beaucoup de son pays pour son initiative, et son dévouement dans le mouvement de bien, de progrès, de relèvement social qu'elle a entrepris, aidez-nous, dans cette oeuvre humanitaire entre toutes et si nationale.

Quand en Angleterre, les pouvoirs publics se sont émus à l'appel de l'enfant; quand en France et dans les autres pays, l'Etat se préoccupe de cette question vitale; quand tout dernièrement au Canada, à la Chambre des Communes, Monsieur Black, député, jetait un cri d'alarme et provoquait de la part d'un de nos journalistes, cet appel: "Allons, Messieurs les Ministres, Messieurs les Députés, un bon mouvement. Sur ces fonds destinés à installer des étrangers sur l'héritage de nos enfants, donnez une aumône pour sauver ces pauvres petits qui manquent de tout et qui agonisent sur cette terre canadienne pour eux seuls inféconde"; quand partout on s'émeut et on répond à ce cri de secours, nous, mères canadiennes, resterons-nous en arrière? N'allons-nous pas donner l'exemple, en redressant les torts que nous avons nous-mêmes. Sauvons nos enfants, gardons-les à notre affection, pour le bonheur de la famille, la conservation de nos foyers et le bien de la patrie. Et pour soutenir notre courage aux heures difficiles, et pour exalter notre fierté de mère, rappelons-nous ces paroles de l'Abbé Bolo: "Tout l'avenir du monde dort dans les berceaux."



Importance de la Pédagogie Maternelle dans la Formation Morale de l'Enfant par Madame Mathys

Monseigneur, Excellence, Mesdames,

Je suis certaine de me faire l'écho de vos pensées et de vos préoccupations intimes, en venant causer avec vous de l'importance de la pédagogie maternelle dans la formation morale de l'enfant.

Toute jeune mère en berçant son premier-né, forme le rêve d'être son éducatrice; de faire passer en lui, en même temps que ses propres aspirations vers le Beau et le Bien, les notions élémentaires des sciences nécessaires à la vie.

Certes, la difficulté de trouver de bonnes aides-ménagères en notre pays, prive beaucoup de femmes des loisirs indispensables pour remplir ce rôle; mais dans tous les milieux, il y a des privilégiées. Celles-là que la Providence a bien douées d'intelligence, et qui ont reçu une bonne formation intellectuelle, devraient consacrer la meilleure part de leur temps à l'instruction primaire de leurs enfants; elles en seraient libéralement récompensées du reste, et ceux-ci, arrivés à l'âge d'école, offriraient aux instituteurs chargés de continuer la tâche de leur éducation, un terrain moins ingrat, à moitié défriché, sous forme d'un esprit déjà discipliné à l'étude, qui aurait appris à penser en même temps qu'à lire et à écrire.

Personne ne peut nier l'influence immense qu'exerce l'éducateur, son action presque décisive sur la destinée de l'enfant. Il est indiqué que la mère de famille soit la première à assumer ce rôle: l'amour qu'elle porte aux siens est le meilleur garant qu'aucun effort ne sera négligé pour en assurer le succès.

La terre appartient aux hommes qui pensent, qui connaissent, et qui veulent. Il est donc important que nos enfants apprennent à réfléchir, qu'ils soient instruits et que leur volonté soit formée. Ainsi dotés, ils pourront s'aventurer dans la vie avec assurance car ils posséderont les armes qui permettent la victoire.

Pour apprendre aux enfants à penser, il convient d'exercer leur observation sur les objets qui les environnent et les actes des personnes qui les entourent, et de leur en faire tirer les déductions qui s'offrent à leur intelligence. C'est par un entraînement progressif et graduel de la réflexion, servie par une observation de plus en plus exacte, que l'intellect de l'enfant deviendra vigoureux et lui permettra d'assimiler toutes les connaissances dont il est nécessaire de meubler son cerveau au point de vue de sa carrière morale et matérielle. La mère de famille trouvera dans la conversation

journalière avec ses enfants, l'occasion d'attirer leur attention sur les objets et les pensées de leur milieu, qui peuvent leur servir d'enseignement; de redresser leurs impressions et leurs déductions erronées; de leur faire percevoir ce qui est bien d'avec ce qui est mal. Les sorties et les promenades peuvent fournir une attrayante et puissante contribution à l'éducation. Voici la suggestion qu'en fait Tournemire, dans l'ouvrage intitulé: "La mère institutrice." — "Toutes les sorties, toutes les promenades des enfants, devraient être utilisées au profit de leur instruction. Passent-ils devant une église, un édifice? Que la mère leur apprenne à nommer les différentes parties de cette église et leur fasse connaître tout ce qui est relatif à la construction de cet édifice. Font-ils un voyage en voiture ou en chemin de fer? Que de choses n'y aurait-il pas à dire sur les différentes sortes de véhicules ou moyens de transport, sur la construction des locomotives, des wagons, sur la force de la vapeur, en un mot sur tout ce qui se rapporte à l'exploitation des voies rapides. Les promenades à la campagne seraient une source inépuisable de leçons aussi utiles que variées sur les végétaux, les insectes et autres animaux, sur les accidents de la nature, sur les exploitations rurales, etc. En utilisant ces promenades comme nous venons de l'exposer, on activerait les progrès intellectuels et moraux des enfants, on leur inculquerait une foule de connaissances utiles et pratiques, et par là, on contribuerait puissamment au développement de l'instruction populaire de notre pays."

La lecture et les récits, dont l'enfance est généralement friande, fourniront encore un aliment de pensées et de réflexions dont la mère éducatrice tirera grand profit pour ses enfants si elle prend la peine de leur faire narrer leurs impressions.

Il ne faut pas que nos fils et nos filles passent leur adolescence et leur jeunesse en spectateurs béats du tableau de la vie qui se déroule sous leurs yeux. Ils parviendraient ainsi à l'âge viril avec des âmes d'enfants, impuissants à lutter parce que mal équipés, ignorants de leur part de responsabilité dans le combat à livrer.

L'instruction est la reine du jour: elle est la route qui conduit à tous les sommets, à condition qu'elle s'étaye sur une solide éducation, et c'est sur ce point que je veux appuyer davantage. Tout enseignement doit tourner au profit de l'éducation, qui est la science de vivre, bien autrement précieuse que celle qui ne s'apprend que dans les livres.

Une mère intelligente, enseignant à ses enfants les éléments d'instruction primaire, doit choisir des exemples, des applications et des exercices de mémoire, renfermant des pensées propres à former le caractère et spécialement à développer l'exercice raisonné de la volonté.

Vouloir, c'est la faculté de concentrer tous ses efforts pour la réussite de ce que l'on entreprend, de ce que le devoir impose. Faire disparaître du caractère les mouvements contradictoires qui s'y affirment; surmonter la paresse naturelle toujours prête à compromettre avec le devoir; habituer l'enfant à faire le sacrifice de son caprice ou de son désir même, quand il y est sollicité; voilà autant de moyens de former la volonté. Faire tendre toutes les énergies du caractère à discipliner cette volonté naturelle qui se trouve, chez l'enfant, au service de ses instincts et de ses caprices, vers l'exécution de ce qui constitue son devoir, celui qu'on lui inculquera et

qu'on lui imposera chaque jour ; voilà le moyen de le douer de la force indispensable sans laquelle, dans la vie, il ne pourra que végéter moralement et matériellement, livré au hasard de ses passions et des influences de milieu.

Dans la première enfance, époque de la vie où l'enfant ne raisonne pas et n'obéit souvent que sous la pression de la crainte, la correction corporelle appliquée avec mesure et en vue de créer la crainte du châtement, sera d'une aide puissante pour faire respecter l'autorité des parents et assurer de cette façon, l'assujettissement au devoir. Il est de toute importance que cet assujettissement au devoir, soit imposé de bonne heure, d'une façon souveraine pour qu'il devienne une seconde nature. Tout le monde sait d'expérience combien les bonnes habitudes facilitent les devoirs les plus pénibles.

Je ne voudrais pas terminer cette conférence sans vous entretenir, Mesdames, d'un devoir qui est du ressort exclusif de la mère de famille.

La santé physique est un facteur essentiel dans le développement de l'intelligence, tout le monde en est convaincu. Elle est l'objet des plus vives sollicitudes de la mère de famille ; et ses efforts sont multiples pour assurer et conserver force et vigueur à ses enfants. Cependant, dans un grand nombre de cas, les conseils sanitaires ne seraient-ils pas mieux écoutés et suivis, s'ils étaient appuyés des raisons qui les motivent ? L'hygiène est une science d'application personnelle. Le corps a ses vertus pourquoi ne pas les enseigner ? L'éducation a pour résultat de préparer l'affranchissement de l'enfant de la tutelle de ses parents. Il est donc nécessaire de graduellement éloigner les bornes de l'ignorance des choses naturelles dans laquelle est plongé l'enfant. Notre conception de l'éducation, est, qu'elle doit développer l'usage d'un libre arbitre éclairé. La mère de famille ne doit pas craindre d'expliquer progressivement à ses enfants, et avec la dignité qui convient, les lois naturelles qui nous régissent, en même temps que le respect que nous devons avoir de notre corps pour la mission qui lui est dévolue.

"Défions-nous, Messieurs," affirmait Mgr. d'Hulst, à Notre-Dame à Paris, "défions-nous des faux sages qui pour épurer la religion, l'isolent de tout contact avec la matière. Ils se croient raffinés ; ils ne sont qu'ignorants ou superbes, ce qui est tout un. Ils ne savent pas que le corps ne peut être pour l'âme qu'un serviteur ou un tyran, jamais un étranger."

J'attire votre attention, Mesdames, sur deux livres de Madame Wood Allen, "Sur ce que toute fillette et toute jeune fille devrait savoir." Il existe des ouvrages analogues que l'on peut considérer avec grand intérêt et avantage pour l'éducation des garçons.

Mesdames, ne vous offensez pas si je m'écrie : cultivons-nous pour être capables de diriger ou de faire l'instruction de nos fils et de nos filles." Le R. père Padé, dans sa station de carême à Notre-Dame, nous disait : "Mesdames, soyez une valeur pour devenir une influence." La première influence, et la plus impérieuse, est celle que nous avons à exercer, par l'éducation, sur les êtres que la Providence nous a confiés.

C'est par le rôle d'éducatrice que la femme atteint son plein développement moral et intellectuel. Toutes celles qui l'ont rempli avec conscience, en ont éprouvé les bienfaits.

C'est en essayant de nous communiquer à ces créatures fragiles et mobiles qui dépendent entièrement de nous, et qui attendent de notre vaillance,

de notre enthousiasme et de notre énergie, une âme façonnée à ressentir les beautés morales et à supporter allègrement les épreuves comme les joies, que s'envole l'égoïsme dont nous sommes imprégnées, pour faire place à la charité qui transfigure le cœur de la femme et surnaturalise son idéal.

En face de la tâche élevée de la formation de l'âme de l'enfant, la vie mondaine perd de son intérêt, et l'on se sent s'attacher à des idées qui en valent la peine et qui donnent la confiance que l'on remplit réellement une mission utile: celle de la propagation et de la conservation de l'oeuvre naturelle et spirituelle voulue de Dieu.



De l'Adaptation de l'Enseignement Ménager aux divers degrés de l'Enseignement

Par Mde. Béique présidente des Ecole Ménagères

Monseigneur, Excellence, Mesdames,

De plus en plus on se rend compte dans tous les pays de l'importance de l'enseignement ménager comme facteur social et on se préoccupe de le généraliser. De toutes parts on s'inquiète de voir l'organisation de la famille s'affaiblir et se perdre au point de n'être plus un lien ni une protection pour personne. Le fait que les femmes en si grand nombre sont obligées de gagner la vie de leur famille, ou sont attirées hors de chez elles par le désir très honorable de se suffire à elles-mêmes, a des conséquences qui se répercutent dans toute la vie sociale, et dont les plus sérieuses sont que les enfants abandonnés à eux-mêmes, ne sont pas ce qu'ils devraient être et que les jeunes filles, employées tout le jour ou privées des leçons de leur mère, se marient sans avoir la préparation pratique qui leur est si nécessaire.

La famille fondée ainsi se trouve dans une situation pleine de dangers. Quel homme, même s'il a de la fortune, n'éprouvera pas un grave mécompte à voir sa femme incapable d'employer sagement les ressources du ménage, incapable aussi de bien diriger ses enfants ? Et ce mécompte est légitime, car le ménage est une association où chacun doit faire sa part pour le bien commun. Les conditions de bonheur et de prospérité ou de désunion et de détresse qui règnent au foyer domestique dépendent au moins autant de la mère que du chef de famille. Seulement ce bonheur et cette prospérité ne peuvent résulter que d'un mérite personnel et d'un savoir-faire qu'il faut acquérir.

L'opinion que la femme comme d'instinct et naturellement est apte à prendre la direction d'une famille et d'une maison n'est ni raisonnable ni raisonnée. La tâche d'une mère est un art et un métier pour lesquels une préparation est tout-à-fait nécessaire; et c'est là le but de l'enseignement ménager. L'utilité, je dirai la nécessité en est évidente et ce que nous devons discuter ici c'est la manière la plus pratique de l'organiser et de le répandre, car toutes les classes de la société en ont un égal besoin. Il est certain que l'application en est forcément différente dans chaque pays

et doit s'adapter aux besoins particuliers comme au système d'enseignement existant déjà.

Une des choses qui importent le plus, est la formation des maîtresses. On n'improvise pas une maîtresse ménagère qui doit avoir une somme de connaissances bien plus étendue que celles qu'elle donnera à ses élèves; qui, pour enseigner la cuisine doit connaître la chimie alimentaire, la valeur nutritive de chaque mets, et pouvoir donner le prix de revient de chaque plat qu'elle fait confectionner; qui, pour montrer à faire le ménage, doit connaître les lois de l'hygiène; qui, pour parler des soins à donner aux enfants, aux blessés, doit avoir suivi des cours spéciaux donnés par des médecins; et qui doit en outre être brisée à tous les travaux du ménage, vive, adroite et forte.

Tout cela demande des études assez difficiles, ajoutées à un cours d'étude ordinaire, et tout cela est indispensable, car l'enseignement ménager donné par des personnes insuffisamment préparées, soit au point de vue théorique, soit au point de vue pratique, n'a produit nulle part des résultats satisfaisants. Dans tous les pays on établit des écoles pour former des maîtresses. Le cours ménager normal devrait donc être considéré comme obligatoire par ceux qui veulent fonder une école, ou même une classe ménagère.

Il est aussi très désirable que les cours soient donnés dans un local qui ne soit pas de nature à inspirer plus tard des regrets aux élèves, ou les habituer à un état de choses qu'elles ne pourront pas trouver chez elles. Il ne faut jamais oublier que l'École Ménagère doit être une école d'économie et de simplicité.

Avant de rien dire de ce qui pourrait être fait ici, il vaut mieux voir un peu ce qui se fait ailleurs. Je ne puis nécessairement en donner ici qu'une idée très succincte; j'ai dû me contenter de réunir les traits les plus saillants d'une organisation déjà assez complète partout et qu'on cherche sans cesse à améliorer.

L'enseignement ménager a souvent été dû à des initiatives privées; mais toujours il a donné d'assez bonnes preuves de son utilité pour s'imposer à l'attention des gouvernements.

En Angleterre les écoles primaires qui donnent des leçons d'économie domestique reçoivent des allocations spéciales; et on ne compte plus le nombre des inspectrices chargées officiellement de voir comment ces leçons sont données bien que la première n'ait été nommée que depuis une dizaine d'années. Le gouvernement a alloué en 1906-1907 plus de \$200,000 pour les cours de cuisine; \$25,000 pour le blanchissage et repassage et \$10,000 pour d'autres items. Le nombre des élèves s'est accru de 200 en 1882 à 282,000 en 1907.

En Belgique le gouvernement institua en 1886 une Commission du travail, et fit faire une enquête sur la situation des industries et des travailleurs. On reconnut comme une des causes principales de la misère des familles ouvrières l'absence d'ordre et d'économie chez la ménagère, son ignorance et son incapacité; ce qui montra la nécessité de préparer les jeunes filles à leur tâche domestique. Le gouvernement a régularisé l'enseignement des travaux du ménage et encouragé efficacement la création d'institutions ménagères. Ces institutions rendent un service énorme à la

population laborieuse ; on a même, grâce à l'enseignement ménager amélioré d'une manière étonnante et en peu d'années les conditions de vie et la moralité des habitants de la région minière.

On voit aussi en Belgique des cours agricoles ambulants ; des écoles ménagères agricoles, et des écoles supérieures d'agriculture ; on a ainsi ouvert des carrières nouvelles pour les femmes. L'ensemble du système a obtenu le Grand Prix à l'exposition de Paris en 1900.

En Suisse, les allocations du gouvernement fédéral pour 1907 ont été de 340,000 francs. On y trouve des écoles normales, des écoles ménagères avec internat, des cours quotidiens pour élèves externes, des cours donnés dans les écoles primaires ou secondaires, des cours itinérants, des cours complémentaires. Quelques maisons reçoivent une allocation de leur gouvernement cantonal et de leur municipalité en outre de l'allocation fédérale. Dans les communes trop peu considérables pour maintenir une école ménagère, une maîtresse diplômée donne un cours de quelques semaines, puis s'en va donner le même cours dans un autre village.

En Allemagne les cours ménagers sont organisés avec la méthode que les Allemands apportent à toute chose. La Pestalozzi-Froebel House, fondée par l'impératrice Victoria est peut-être l'institution la plus puissante et la plus perfectionnée du monde entier. C'est en même temps qu'une école ménagère, un centre d'action sociale où on donne des soins aux enfants malades, des repas aux enfants pauvres et des leçons et des secours aux mères de famille. Dans toute l'Allemagne, le gouvernement encourage l'établissement d'écoles ménagères et les subventionne. Il y a quelques années on avait constaté par des statistiques que quatre-vingt pour cent des jeunes filles apprenties au employées de tous genres se mariaient sans aucune formation pratique.

Dans les principales villes de la Bavière, les élèves de dernière année des écoles complémentaires consacrent six heures par semaine à un cours sur "La Famille", dans lequel sont traitées les questions suivantes : éducation physique et morale de l'enfant ; médecine domestique ; les domestiques ; les assurances ; le choix d'une profession pour la jeune fille ; la femme dans la vie commerciale et industrielle, ses droits et ses devoirs civils. L'école ménagère de Geislagsteig forme dans l'espace d'une année des maîtresses ou gérantes de maison ; le cours des maîtresses ménagères dure un an et demie.

En Moravie quelques-unes des écoles ménagères sont combinées avec des écoles professionnelles de telle sorte que les jeunes filles s'occupent tour à tour de couture et de confection de robes à l'école professionnelle, et des choses du ménage à l'école ménagère. Quelques municipalités ont organisé des cours du soir où les jeunes filles et les jeunes femmes peuvent apprendre gratuitement la couture ou la coupe, le raccommodage du linge et des vêtements, ainsi que la cuisine simple.

Aux Etats-Unis il y a un département d'économie domestique dans presque toutes les Universités, de même que dans toutes les écoles techniques.

En France l'enseignement ménager n'est pas encore régularisé, le pays se trouvant dans des conditions spéciales. Un grand nombre d'écoles sont dues à l'initiative privée, et je vois dans le rapport où j'ai puisé la plupart

de ces renseignements que quelques écoles primaires libres ont été transformées en écoles ménagères où les classes régulières alternent avec les travaux domestiques. A cette époque aussi les religieuses dominicaines et les sœurs de Saint Vincent de Paul avaient entrepris une adaptation nouvelle de leurs ouvriers, afin de mieux préparer leurs élèves à la vie de famille.

Les écoles normales de Paris ont un cours moins long que celui que nous donnons ici aux futures maîtresses; mais ce cours est complété par un stage d'enseignement donné par les élèves normales dans certaines écoles primaires sous la surveillance de maîtresses diplômées. Tout cela montre quelle importance on attache partout à la préparation pratique de la jeune fille.

Quels moyens prendre pour donner aux enfants de notre pays les avantages de ce perfectionnement des études? On me permettra de faire quelques suggestions inspirées en partie par ce qui se passe ailleurs, et qui seraient, il me semble, de réalisation comparativement facile.

Il est impossible que les écoles primaires soient aménagées pour y donner même les leçons les plus simples de cuisine ou de blanchissage du linge; il vaudrait donc mieux que les élèves vinsent à l'École Ménagère, ce qui se fait déjà quelque peu chez nous, et se pratique régulièrement à l'école anglaise depuis quelques années. La ville s'étendant chaque jour davantage, il pourrait s'établir quelques centres où les élèves des écoles du voisinage viendraient tour à tour prendre les leçons que les autorités de ces écoles jugeraient à propos. Cela ferait moins de frais d'installation et une maîtresse avec deux ou trois aides pourraient donner les leçons aux enfants de plusieurs écoles. Les écoles privées se trouveraient probablement bien de s'arranger ensemble pour que leurs élèves suivent aussi quelques-uns des cours.

Les cours du soir pourraient rendre d'éminents services et, déjà, M. le Curé d'une paroisse un peu éloignée du centre de la ville avait parlé d'avoir un cours de cuisine pour les élèves du couvent. Il faut espérer que les choses pourront s'arranger cette année et que cet exemple sera suivi ailleurs. Des cours du soir donnés aux jeunes filles qui travaillent seraient pour elles d'un immense avantage. En Europe certains grands industriels en font donner à leurs frais aux ouvrières de leurs ateliers; quelques-uns même qui emploient des enfants, leur permettent de quitter l'ouvrage avant l'heure réglementaire et leur font donner des leçons pratiques d'économie domestique pour les filles et d'apprentissage d'un métier pour les garçons.

Pour la campagne des cours de quelques semaines donnés chaque année seraient aussi d'une grande utilité; car si l'ordre et l'économie règnent généralement dans leur maison, les ménagères de campagne ne savent vraiment pas faire une cuisine passable; beaucoup ne savent pas coudre, l'hygiène la plus simple leur est inconnue et de toutes manières elles auraient énormément à gagner.

Dans nos grandes maisons d'éducation le programme d'études est déjà si chargé qu'une partie de l'enseignement ménager pourrait y être considéré comme enseignement post-scolaire. Cela est d'autant plus facile que la plupart des élèves qui en sortent savent coudre et même tailler, qu'elles ont des notions de cuisine, et que de plus leurs études les ont préparées à pouvoir

s'assimiler facilement tout ce qui est théorie dans la méthode. C'est la pratique journalière d'un travail manuel qui leur manque, mais ce travail manuel est une habitude précieuse; un bon nombre de jeunes filles en sortant du couvent perdent tout à fait un temps qu'elles emploieraient très fructueusement à l'École Ménagère. Les intellectuelles y trouveraient la pondération qui leur manque quelquefois; rien n'est bon pour calmer l'effervescence de l'imagination comme un peu de fatigue physique. D'autres, celles qui sont trop portées vers le côté matériel de la vie, y apprendraient qu'il ne faut donner à chaque chose que l'importance qu'elle a réellement.

Toutes devraient se mettre au fait de chaque détail d'une tenue de maison compliquée, afin de ne pas donner plus tard chez elles des ordres impossibles à exécuter, ou demander à leur personnel un effort trop grand ou trop prolongé pour des forces humaines. Une bonne, interrogée à ce sujet il y a quelques années, répondit que ce qui avait le plus nui à l'efficacité de son travail était l'inexpérience des maîtresses de maison et leur manque de savoir-faire.

Trop longtemps d'ailleurs on a regardé avec un certain mépris le travail du ménage. La femme forte de l'Évangile est un être de grandeur et de force, mais de grâce aussi, puisqu'elle avait su gagner et garder l'affection de tous ceux qui l'entouraient. De plus Dieu lui-même a imposé le travail à tous indistinctement, et ceux qui essaient de se soustraire à cette loi n'aboutissent qu'au désordre, sinon au désastre.

Il ne faut pas imaginer que l'enseignement ménager n'est qu'une collection de recettes culinaires ou la préparation à une simple besogne prosaïque et coutumière. Il doit tendre par tous les moyens à élever l'esprit et le cœur et en donnant le respect du travail être une école d'énergie et de volonté. Une femme experte, en sachant communiquer un certain charme aux occupations les plus terre à terre, aura trouvé le moyen de n'en être pas amoindrie elle-même et d'en inspirer l'estime autour d'elle; ce point a de l'importance à cause du prestige que la femme doit chercher à garder toujours.

Il y a une autre raison que l'encombrement des programmes d'études pour désirer que l'enseignement ménager soit regardé comme enseignement post-scolaire; c'est qu'il doit être à son degré avancé une préparation directe à la vie de famille et à la maternité. Il me semble qu'il vaut mieux ne pas occuper trop tôt les jeunes filles des problèmes les plus sérieux de la vie réelle. Leur esprit comme leur cœur en pourrait être troublé. Il vaut mieux attendre que le jugement plus mûr et le commencement d'expérience qu'elles auront acquis vers la vingtième année, les aient préparées à mieux apprécier les responsabilités et les devoirs qui les attendent et à les étudier avec la gravité qu'ils comportent.

Assez souvent, les jeunes filles qui sont élevées dans un couvent croient que les religieuses veulent leur imposer une morale et des obligations incompatibles avec ce qu'on est convenu d'appeler la vie dans le monde. Pour celles-là, le fait que des femmes ayant une longue expérience de cette vie du monde tiennent à ce que les mêmes recommandations leur soient faites, que la même retenue leur soit conseillée, que les mêmes principes leur soient inculqués, serait de nature à les impressionner d'une excellente manière.

Les sociologues de nos jours en sont arrivés à compter surtout sur la femme pour enrayer trois grands fléaux qui désolent l'humanité: l'alcoolisme,

la tuberculose, la mortalité infantile. Les travaux et les enquêtes faites par les sociétés protectrices de l'enfance démontrent que la plupart des enfants traduits en justice sont mal surveillés ou élevés dans un milieu peu désirable; une direction éclairée, faite de douceur et de fermeté ainsi que de raison, les ramène très souvent dans le droit chemin. A New-York où on a tenu un compte exact des résultats ainsi obtenus, la proportion est de plus de quatre-vingt-dix pour cent d'enfants sauvés d'une carrière de vices ou tout au moins d'une longue suite de petits délits.

Plus on y songe plus on est pénétré de la grandeur de la mission maternelle. Le père n'ayant que peu ou point de loisirs, c'est à la mère que revient en réalité toute la formation morale de l'enfant; c'est elle qui lui apprendra les principes de foi et d'honneur qui seront la force de toute sa vie.

Je sais que dans toutes nos maisons d'éducation on s'efforce de préparer les jeunes filles en conséquence, et qu'on leur donne souvent l'exemple de vertus héroïques; mais il est certain que toutes les bonnes influences possibles ne seront pas de trop pour atteindre un but si élevé et si difficile.

La question a donc une importance extrême et il est urgent qu'on arrive à une entente qui permettrait une organisation sérieuse qui ne blesserait personne, ne lèserait les intérêts d'aucune institution, et serait utile à tous.

Il y a là une cause patriotique au premier chef, car la famille est la base de la société, il faut donc s'efforcer de donner à chaque famille le sentiment religieux, la dignité, la prospérité qui font les nations saines et fortes.



De l'Enseignement Supérieur pour les Femmes
Conférence préparée par les Soeurs de la Congrégation
de Notre-Dame et lue par Melle Gérin-Lajoie

Monseigneur, Excellence, Mesdames et Messieurs,

C'est une fête touchante, et d'une rare beauté que celle qui groupe auprès de Votre Grandeur, dans une même pensée et un même amour du progrès, les représentantes de l'Enseignement à tous ses degrés, dans votre ville épiscopale.

L'Ecole dont vous avez daigné encourager la fondation, est chargée de rappeler à cette assemblée d'élite, la nécessité de l'Enseignement Supérieur pour les femmes, et le but qu'il doit atteindre. Elle présentera ensuite, en raccourci, le résultat des travaux de cette première année d'études et fera l'exposé de ses projets d'avenir. Daignez donc la bénir, Monseigneur, comme au jour de la séance inaugurale de ses cours, alors, que votre délicatesse lui assurait, par la voix de la Vierge de Lourdes et celle du Souverain Pontife, la fécondité, la force et la vie des oeuvres sanctionnées par la Sainte Eglise.

La nécessité de fonder des cours d'Enseignement Supérieur pour les femmes, se fait sentir de plus en plus depuis plusieurs années, Mesdames, dans notre pays? Plusieurs d'entre vous se sont plaintes, en notre présence, de voir les jeunes filles abandonner leurs livres, à un âge où le premier épanouissement de l'esprit, si charmant qu'il soit, est trop frêle pour tenir toutes ses promesses d'avenir. Par ailleurs, on s'est demandé dans d'autres milieux s'il était bien à propos de pousser loin la culture intellectuelle des filles, si cela n'était pas d'une ambition orgueilleuse et stérile? N'exagérons rien. Nous sommes de celles qui prétendent que la femme doit porter son savoir avec une sorte de pudeur et ne le laisser transparaître que comme malgré elle. Aussi bien, c'est la perfection du goût même chez un homme, et la disposition contraire a été stigmatisée du nom de pédantisme. Mais il me semble qu'on ne doit pas, dans la sphère qui est la sienne, limiter le champ d'études de la femme. De quel droit veut-on lui interdire une instruction au moins égale à celle des femmes du VIIe et du VIIIe siècles. M. de Montalembert nous montre les anglo-saxonnes traduisant les Pères de l'Eglise et les auteurs classiques grecs et latins. Il en est parmi elles qui étonnent leurs contemporains par des travaux cosmologiques; d'autres écrivent sur les lois de la nature des

traités qui devancent la science moderne. Le Père Gratry et Ozanam nous présentent, à leur tour, des femmes qui partagent la gloire des grands écrivains. Pas n'est besoin du reste d'aller loin. Mesdames, celles qui ont fait le pays, nos mères et nos soeurs, étaient des femmes cultivées. Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance, et (qu'on pardonne à l'orgueil de ce filial souvenir) Marquerite Bourgeoys et ses premières compagnes possédaient une instruction digne du grand siècle.

Est-ce à dire que nous ayons dégénéré, que l'instruction reçue aujourd'hui soit inférieure à celle d'alors ? Certes non — mais nous croyons que la surcharge des programmes actuels partage l'attention de la jeune fille ? Deux, trois ou quatre années passées à l'Enseignement Supérieur lui permettront d'approfondir ses connaissances et de rétablir ainsi l'équilibre.

Il est d'autres raisons pour lesquelles l'Enseignement Supérieur s'impose. Loin de nous, la pensée de discuter sur l'égalité entre l'homme et celle que Dieu lui a donnée pour compagne. Mais alors que les vies sont partout associées, l'idéal n'est-il pas que les pensées puissent fraterniser sur tous les objets de connaissance ? Quelle que soit la carrière rêvée par la femme, il est certain qu'elle la remplira d'autant mieux que son jugement aura été bien formé par la science, et son goût, bien affiné par les arts. Les femmes solidement instruites relèvent le milieu domestique où elles sont destinées à vivre. Elles exercent sur l'éducation de leurs enfants une direction plus éclairée. Elles créent de cette façon, l'élite dont un pays a besoin.

Voilà les motifs qui ont présidé à la fondation de l'École Supérieure. Nous croyons pouvoir dire, sans témérité, qu'au point de vue des choses de l'esprit, notre École a eu, dès cette première année, l'activité bruissante qui fait penser à une ruche. 341 cours et conférences y ont été donnés, suivis avec une persévérance qui consacre nos espoirs pour l'avenir.

Notre programme, il nous semble, est bien compréhensif. Il prend la jeune fille, à la fin du cours gradué de nos principales maisons d'éducation religieuses ou laïques. Elle n'a donc aucune étape à brûler pour se mettre au point. De plus, nous avons toutes éprouvé bien des fois, que lorsqu'il y a proportion entre une faculté et notre esprit, il se produit une sorte d'euphonie ou de bien-être : une affinité mystérieuse pousse alors l'esprit aux matières qu'il affectionne. Or, en entrant à l'École, les étudiantes sont parfaitement libres de suivre toutes les matières exigées pour l'obtention des degrés universitaires, ou de se livrer aux études spéciales. Trois sections s'ouvrent devant elles ; la section des lettres, la section des sciences, la section du commerce. Elles peuvent aussi diriger leur activité vers les études artistiques, des leçons de chant, d'orgue, de piano, de violon, de harpe, des arts du dessin, de peinture leur sont assurées par des professeurs d'un mérite réel.

50 élèves se sont inscrites à l'École, cette année, pour la section des lettres-sciences. 12 d'entre elles ont suivi les cours réguliers ; les autres ont assisté aux conférences en qualité d'auditrices libres, ou ont reçu des leçons spéciales.

Nous avons donné, et pour cause, une attention particulière aux classes d'apologétique. Quiconque, en effet, est tant soit peu attentif à suivre la marche des idées contemporaines ne tarde pas à s'apercevoir que la science fausse a la prétention d'éclairer à la lueur de la raison, les mystères qui ne peuvent être connus que par le rayonnement sur l'homme de l'intelligence

divine. Le rationalisme, qu'il se réclame de Kant, de Taine ou de Renan, qu'il s'intitule positivisme ou agnosticisme, veut tout expliquer par le phénomène sensible. La circulation de thèses téméraires sur les questions vitales de l'âme, des origines, des destinées se fait sentir dans notre pays, moins qu'ailleurs sans doute, mais encore est-il qu'elle existe. Nous voulons que nos filles soient en mesure de défendre leur foi, de ne pas s'en laisser imposer par de jeunes libres-penseurs au vernis d'érudition vite craquelé. Les cours de M. Lamarche, aumônier de Villa-Maria, sur cette science de la religion, ont suscité un véritable enthousiasme; de même que les cours de philosophie morale de chaque mercredi, par M. l'abbé Perrier? Les lois, les actes humains, le droit de propriété, le capital et le travail, le socialisme, les droits et les devoirs de l'Eglise et de l'Etat, etc., toutes ces questions brûlantes d'actualité, appliquées à ce qui se passe et se dit tous les jours à Montréal, ont fait le sujet de leçons auxquelles nous aurions voulu voir assister tout l'élément féminin de notre ville.

M. l'abbé Archambault, du Séminaire de Philosophie, nous a fait de son côté, chaque vendredi, une classe de logique très documentée, avec des explications à la fois nettes, savantes et poétiques.

Persuadés qu'on reconnaît vite une femme qui a su manier à ses heures des livres d'une docte doctrine, et fréquenté des hommes de haute culture littéraire parce que sa pensée demeure toujours ferme sous la grâce du style, l'Ecole a prié M. L. Gillet de l'Université, de se charger de la littérature française. Elle a aussi appelé occasionnellement des professeurs de la valeur de M. l'abbé Chartier, du Séminaire de Saint-Hyacinthe, et du Révérend Père Lejeune, de l'Université d'Ottawa.

Les beautés et les espérances de notre littérature nationale nous ont été exprimées dans une langue pleine d'harmonie et de force par MM. les abbés Henri Gauthier, de Saint-Sulpice, E. Auclair, de l'Archevêché, Camille Roy, du Séminaire de Québec, et le Révérend Père Baudet, dominicain, de St. Hyacinthe. MM. les curés McShane, de Saint Patrice et Gauthier, de Westmount, M. l'abbé McGrory, le rév. frère Ephrem, du Mont Saint Louis, MM. Shortell, Curran, Spruyt de Bay ont été les professeurs et conférenciers de la section anglaise correspondante.

Vous avez été frappées, comme nous, Mesdames, de voir avec quelle rapidité les sciences naturelles, les sciences physiques et mathématiques surtout, déplacent leurs limites. Remaniées par Marcellin Berthelot et M. Henri Pointcarré, elles pénètrent de plus en plus la vie sociale par l'ingéniosité de leurs applications et la rigueur de leur méthode. Nous avons donc résolu de leur consacrer six heures chaque semaine sous la direction de professeurs aussi dévoués qu'expérimentés: M. l'abbé Sylvestre, de l'Archevêché, et M. J. Flahaut, de l'Ecole Polytechnique. M. le Supérieur du Séminaire de Saint-Hyacinthe, nous a aussi favorisées d'une belle conférence sur la physique. L'année académique s'est terminée par 17 leçons de Droit Usuel dont 13 données par la fondatrice de la Fédération Nationale. Nous ne croyons pas que personne ait plus désiré l'ouverture de l'Ecole d'Enseignement Supérieur que Madame Gérin-Lajoie; que personne non plus, l'ait plus vivement encouragée. Nous n'en voulons d'autres preuves que le dévouement qu'elle nous a témoigné, et qui s'est traduit de bien des manières. Elle a même su obtenir de son vénérable père, Sir Alexandre Lacoste, 4 conférences, faites

avec une bonté et une courtoisie, qui restent l'un de nos souvenirs les plus réconfortants de l'année.

Et maintenant, Mesdames, l'École se propose d'ouvrir davantage ses portes l'an prochain et d'améliorer ses premiers essais? Elle aura, à une époque qui n'est pas éloignée, nous l'espérons, une bibliothèque fort convenable, des salles de lectures, un cabinet de physique, un musée d'histoire naturelle. Dès l'an prochain les cours de langues vivantes, allemand, italien, etc., recevront plus d'extension. Le latin y sera aussi étudié davantage. Des leçons de conversation dans les deux langues française et anglaise se donneront tous les jours. Les cours d'hygiène et d'anatomie inaugurés par MM. les docteurs Aubry, Dubé et Mignault s'y tiendront régulièrement.

Les cours de coupe, de travaux à l'aiguille sous toutes leurs formes, sont à la disposition de celles qui les désirent. De plus, et c'est une nouvelle qui réjouira plus d'une de nos auditrices, à la section commerciale seront ajoutés plus tard, des cours de dessin professionnel appliqué qui permettront aux jeunes filles l'emploi rémunérateur de leurs talents.

Nous ne voulons pas finir, sans exprimer à qui de droit notre reconnaissance très vive et très profonde. Elle s'adresse d'abord à Votre Grandeur, Monseigneur, puisque par elle nous sont venus tous les biens. Elle va ensuite à M. le Recteur de l'Université Laval, dont l'expérience et les lumières ont dosé notre programme et aplani les difficultés inséparables d'une fondation? Elle s'adresse aussi aux autres prêtres de votre maison, Monseigneur, si généreux et si sympathiques, à tous et à chacun de nos professeurs.

Nous remercions les Communautés religieuses qui nous ont encouragées par leur présence aux cours et nous ont témoigné une bienveillance dont nous restons très touchées.

Enfin, Mesdames, notre gratitude émue s'adresse à vous, à vous qui nous donnez vos filles pour faire d'elles des femmes qui vous ressemblent. Vous leur enseignez, ces jours-ci, une leçon de patriotisme éclairé. Elles entendent les comptes rendus des oeuvres sociales auxquelles vous appliquez le meilleur de votre âme de chrétiennes. Le Christianisme est dans les veines du siècle, a dit Brunetière; mais il ne faut pas qu'il reste à l'état latent. Les femmes de nos jours seront ses auxiliaires, elles doivent être avant tout des femmes d'action, capables d'opérer des prodiges d'énergie, de vaillance, de dévouement, d'héroïsme s'il le faut. C'est à ce prix qu'on peut espérer le relèvement des générations actuelles.

Ce programme est votre programme, Mesdames; il est aussi le nôtre; Dieu daigne le consacrer et le bénir.



L'Enseignement comme Carrière pour les Femmes

**Par Mlle Labelle, directrice de l'Académie Ste-Marie
présidente de l'Association des Institutrices Catholiques**

Monseigneur, Excellence, Mesdames,

Le sujet que l'on m'a demandé, je pourrais mieux dire, que l'on m'a forcée de traiter aujourd'hui, (tant je me sens impuissante, vu son importance et surtout à cause de l'auditoire d'élite qui devra me faire la charité de l'écouter,) ce sujet, dis-je, est si vaste que je devrai me restreindre à quelques points qui m'ont semblé les plus propres à faire apprécier l'Oeuvre de l'Enseignement, considérée comme carrière, si vous le voulez, mais dans laquelle, Nous, Educatrices chrétiennes, nous ne devons jamais séparer l'Éducation morale de l'Instruction; la formation du cœur et du caractère comme point de départ, est l'objet continu qui doit accompagner le travail intellectuel de chaque jour.

Nous sommes appelées à former des Mères, ou des Institutrices; notre tâche ne mérite-t-elle pas qu'on y apporte un dévouement sans bornes d'abord, et une ambition bien légitime d'arriver au plus haut degré de cette carrière si ingrate dit-on, et qui pourtant est le seul sacerdoce permis aux femmes de bonne volonté.

Il faut bien l'avouer, la carrière de l'Institutrice n'est pas très enviée dans notre Pays, et pourquoi? Est-ce légèreté de caractère, inconstance dans l'étude, désir excessif de s'amuser, le peu de rétributions qu'on y trouve, manque de talents?

Les quatre premières raisons sont malheureusement un peu fondées, la dernière ne l'est pas du tout; les talents abondent parmi notre jeunesse canadienne, nous pouvons le dire sans être taxées d'orgueil, puisque tout nous vient de Dieu. Mais craignons cette parole du Divin Maître: Il sera demandé beaucoup à ceux qui auront reçu davantage, et malheur à nous si nous dépensons en bagatelles ces deniers pour lesquels nous devons rendre un compte juste et sévère. Il y a bien encore ce préjugé qu'une femme en sait toujours assez, mais je ne sache pas qu'il soit dit dans l'Évangile que les hommes seraient seuls responsables des talents reçus — il est donc bien entendu, et nous en avons une preuve dans le beau travail qu'ont inauguré cette année, nos aimables et bien dignes Hôtesse, que les femmes, si elles le veulent, peuvent, tout en restant femmes, étudier toutes les sciences, comme

ces hommes ; que leur faut-il pour cela, et quels en seront les avantages ?

Il faut d'abord que nos jeunes Institutrices continuent à s'instruire, qu'elles ne s'arrêtent pas en chemin ; il ne leur suffit pas de savoir qu'elles ont obtenu tel ou tel Brevet qui leur permet de remplir un engagement quelconque, mais elles doivent avoir l'ambition de monter plus haut, toujours plus haut.

Et comme il faut du temps et des forces physiques pour arriver à un bon résultat intellectuel, il faut aussi des loisirs, du repos, et qui paiera ces loisirs, ce repos ? Je dois donc ici toucher le côté pratique, bien malgré moi, veuillez le croire.

Monseigneur, Mesdames, je sollicite votre appui pour obtenir que la carrière de l'Institutrice devienne au moins aussi lucrative que les autres carrières ouvertes aux femmes instruites.

Un mouvement heureux vient de se produire chez les Gouvernants de notre Province, à Montréal on s'occupe d'une manière efficace de l'Éducation des Filles, et tout fait prévoir qu'avant longtemps nous pourrons rivaliser avec les villes les mieux dotées de maisons vouées à l'enseignement Primaire et Supérieur, alors aussi nous pourrons garder nos sujets doués de la vocation, mais qui doivent souvent y renoncer parce qu'elles n'y trouvent pas le moyen de subvenir à leurs dépenses personnelles ou même à celles d'une mère, d'un père malade, car s'il est vrai de dire que la vocation de l'enseignement est faite de dévouement et de sacrifices, il faut pourtant que le corps soit soutenu par le pain matériel, et il est de plus en plus cher le pain de chez nous.

Mes soeurs Institutrices, choisies par Dieu pour aider à la grande oeuvre de la régénération, soyons fières de notre vocation, employons tous les moyens mis à notre disposition pour la faire grandir et porter les fruits qu'attendent de nous l'Église et la Société.



Le Role des Associations Artistiques dans la Formation du Gout

**Par Melle Saint-Jean présidente de l'Association
Artistique des Dames Canadiennes**

Monseigneur, Excellence, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Je sollicite tout d'abord votre bienveillante indulgence, me sentant bien
inhabile à accomplir dignement la tâche qui m'incombe.

Représenter devant cette brillante assemblée, l'Association Artistique des
dames canadiennes, est pour moi, en même temps qu'un grand honneur, une
mission bien difficile.

Tout à fait dépourvue du talent de conférencière, je laisserai tout
simplement parler mon coeur, la Société que je représente m'est si chère,
qu'à cette source-là, je puiserai, j'espère, les paroles qui sauront faire naître
votre sympathie et votre bienveillance pour notre initiative toute patriotique :
le développement du culte du Beau chez les nôtres.

Au mois de décembre dernier, l'Association Artistique, composée alors d'une
douzaine de membres, faisait appel à la sympathie des amis de l'Art, et
donnait, avec le gracieux concours des quelques artistes groupées dans ses
rangs, sa première réunion officielle.

Depuis elle a marché de succès en succès, grâce à l'amabilité de nos mem-
bres, il nous a été facile d'organiser sept réunions, et à chacune se sont fait
entendre nos meilleurs talents canadiens.

Nous avons eu l'honneur de recevoir deux aimables conférenciers :
M. l'abbé Perrier, et M. le docteur Dubé, Président de l'Association, pour
l'Avancement des Sciences, des Lettres et des Arts au Canada, leurs intéres-
santes causeries, leurs conseils éclairés nous seront très utiles.

Nous serons fidèles aux sages avis que M. l'Abbé Perrier nous a
donnés avec tant de précision et de bonté, nous souvenant toujours que
nous devons montrer les bienfaits de l'Art, mais de l'Art joint à la morale et
à la religion.

Nous comptons à l'heure actuelle soixante membres actifs, et un grand
nombre de membres adhérents et amateurs.

La bienveillante égide de la Fédération Nationale St. Jean Baptiste à laquelle nous sommes fières d'être affiliées, a grandement contribué à nos succès. Nous offrons à ces dames un cordial merci.

Notre but est de travailler au développement des arts parmi nos femmes canadiennes, de leur faciliter les moyens de s'y perfectionner.

Nous voulons créer une association nationale populaire, toutes les classes devront y être représentées. La modeste contribution que nous demandons étant à la portée de toutes les bourses.

Au cours de cette année, nous avons donné une séance d'art mensuelle. L'organisation de ces fêtes est confiée à une ou deux dames du comité, les membres actifs en font les honneurs. Des oeuvres importantes sont exécutées, ce qui nécessite un bon et salubre travail.

Aux membres actifs, il est demandé de bien vouloir être à notre disposition lorsque leur concours est requis pour le programme de nos fêtes.

Pour l'admission, nous les prions de se faire entendre devant notre Comité d'examen, et nous sommes heureuses d'accueillir non-seulement des artistes consommées, mais toutes les personnes qui, cultivant un art, sont jugées compétentes pour prendre part à nos fêtes. Les artistes en peinture sont aussi les bienvenues parmi nous, elles sont priées d'exposer leurs oeuvres à nos réunions.

Nous recevons comme membres adhérents, toutes les personnes qui étudient les arts, et qui peuvent aspirer à devenir membres actifs. Les professeurs d'art sont instamment priés d'engager leurs élèves à se joindre à nous, leur abonnement leur procurera l'avantage d'applaudir nos meilleures artistes, et grâce aux oeuvres qu'elles entendront, leur goût se formera beaucoup plus rapidement.

Tous les amis de l'Art sont spécialement invités à devenir membres amateurs, l'honneur qu'ils nous font en venant applaudir à nos travaux est la plus sûre garantie de notre succès futur.

Nous ne tromperons pas, j'espère, l'attente de nos bienfaiteurs, fortes de leur aimable encouragement, nous saurons continuer notre oeuvre.

Dans un jeune pays comme le nôtre, où la lutte pour la vie est si intense chez les hommes, c'est bien aux femmes, il me semble, à tenir le flambeau de l'idéal. La mission qu'on nous confie est digne d'envie, et s'il est donné aux membres de l'Association Artistique de contribuer pour une petite part au développement intellectuel et artistique de notre cher pays, nous en serons heureuses et fières!

Nous désirons que le public connaisse tous nos talents nationaux, qui sont nombreux et trop souvent ignorés, qu'il soit en communion avec eux, les encourageant par ses applaudissements à se développer et à se parfaire. Nous voulons qu'il comprenne combien les débuts de tous ces artistes sont pénibles. Que de déceptions, de luttes à soutenir!

Rappelons-nous que l'ineffable jouissance artistique qu'ils nous procurent est le prix chèrement payé de tous ces sacrifices! Nous leur devons toute la douce émotion qui nous pénètre à l'audition des chefs-d'oeuvre.

Permettez-moi, pour confirmer mon dire, de vous citer ces paroles de Victor Cherbuliez: "L'oeuvre d'art est le produit d'une force intelligente et sympathique qui a pensé à nous, l'oeuvre d'art est la fille de l'amour, et c'est pour cela que la beauté y est plus qu'un accident heureux, elle en est la règle

et la loi.”

Sachons bien être reconnaissants pour tous ces efforts, ouvrons nos coeurs, et adoucissons les anœurs de la lutte, en applaudissant le talent et le fruit d'un labeur si rude parfois.

J'ose espérer, Monseigneur, Excellence, Mesdames, Messieurs, que notre jeune Association vous est sympathique, assurée à l'avance qu'avec votre bienveillant encouragement, nous saurons poursuivre notre idéal :

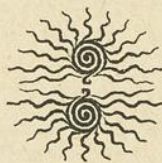
Maintenir et développer le goût du Beau chez les nôtres, encourager et faire progresser nos talents, et concourir à la gloire nationale de notre beau Canada !



Le Journalisme et l'Education Populaire

Mlle Barry, (Françoise) qui a acquis beaucoup d'expérience dans le journalisme, expose ses vues à ce sujet. Elle démontre que le peuple recherche surtout dans le journal l'article scientifique et conclut que le journalisme doit tendre à vulgariser la science; que c'est par ce côté qu'il doit se développer et prendre de l'extension.

Elle reconnaît aussi que le journal est appelé à jouer un rôle important dans la formation du citoyen et à le façonner à la pratique des vertus civiques.



MEME SUJET

Conférence par Mde. H. Hamilton déléguée de l'Association Aberdeen, Section Française, et lue par Mademoiselle Roy

Monseigneur, Excellence, Mesdames et Messieurs,

Voilà déjà deux ans que le premier congrès de la Fédération Nationale St. Jean-Baptiste, réunissait dans un même noyau, toutes les sociétés soeurs appelées à faire respectivement une grande somme de bien.

Notre société de lecture pour les colons, ou pour toute personne éloignée des centres, remonte à 1896. Elle fut fondée par Lady Aberdeen et organisée par Mme Rosaire Thibauveau, dont le dévouement et la générosité pour les oeuvres, sont connus de nous tous. Aussi avons-nous regretté profondément sa détermination prise de nous laisser, en même temps que les autres oeuvres de bienfaisance auxquelles sa mémoire restera attachée.

Nous tenons à rendre à l'Honorable ministre des Postes, en même temps qu'à M. Gaboury, député maître de poste, un tribut de reconnaissance pour avoir eu la générosité, en même temps que la courtoisie, de mettre à notre disposition un local qui nous sera si avantageux, à l'Hôtel des Postes même. Nous y travaillerons avec beaucoup plus de facilité et d'aise à préparer nos paquets, plutôt que dans notre si modeste et étroite pièce de la rue du Champ de Mars, laquelle nous étions bien heureuses d'accepter dans le temps, de la part des autorités de l'Hôpital Notre Dame, à qui nous voulons offrir toute notre reconnaissance.

Le gouvernement ne fait pas les choses à moitié, c'est ainsi que notre expédition se fait à titre gracieux.

Quelques âmes généreuses et fortement trempées, comptant trop sur l'énergie de leurs forces qu'elles mesurent à la somme d'intelligentes ressources dont la Providence les a gratifiés, tombent sur la brèche. C'est ainsi, que nous voulons déposer sur la tombe encore fraîche couverte de notre chère et regrettée secrétaire, Mme Arthur Gagnon un pieux et reconnaissant souvenir, en même temps que l'appréciation bien sentie, de son dévouement et si généreux labeur.

Notre oeuvre est toujours en voie de progrès, et quelques membres des plus dévoués, consacrent chaque mois assez de temps pour l'expédition de 125

paquets et plus à des correspondants des endroits les plus reculés du pays. Nos correspondants font application par lettres, accompagnant quelquefois leurs supplique d'une petite offrande de quelques sous, selon leurs ressources, puis stipulent leur choix, indiquent leur état, le nombre de membres de leur famille tant soit peu instruite ou pas du tout. Nous pouvons par ce moyen juger de ce qui peut les instruire, les intéresser, au point de vue moral et religieux.

Très souvent les encouragements et les sympathies qu'on leur témoigne exercent une heureuse influence sur leur pauvre vie si décolorée, si vide du bonheur d'être au milieu des leurs, et loin du sol qui les a vu naître. La vie de ces colons habitant ces terres lointaines, vivant parfois dans un isolement complet, puisque ces défricheurs sont à plusieurs milles de toute habitation, manquant surtout la petite église qui tous les dimanches, groupe autour de son autel, ces braves coeurs qui ont su conserver intacte et virile la foi de leurs pères. Les longues soirées d'hiver sont égayées par l'envoi que nous leur faisons de brochures, magazines, bons romans et même vieux livres de classes. Notre parcours s'étend de la Gaspésie aux limites reculées de la Saskatchewan, aussi bien que dans les camps de lecture dits: Reading Camps d'Ontario. Nous distribuons aussi des livres anglais, sans toutefois outre passer nos droits de "section française" quand la demande nous en est faite. Les pauvres gardiens des phares du Golfe, ont aussi notre part de patronage et nous aimerions tant que nos ressources fussent égales aux besoins qui se font sentir chez ceux-là surtout, qui dévorent avec tant d'intérêt la provision de livres qu'on leur envoie.

Quand on songe à l'influence heureuse de la bonne lecture, aux sentiments nobles et généreux qu'elle fait surgir dans l'âme de ceux qui ont subi les avaries du sort, fait les luttes de la vie, on voudrait avoir la bourse aussi grande que le coeur pour pouvoir distribuer à tous nos solliciteurs, ces livres qui pourront les reconforter en même temps que les intéresser.

Le culte du livre console de tout, implante au coeur un printemps sans fin, une espérance infinie, et donne à l'âme les aspirations les plus élevées. Fénelon disait: Si un livre exerce une influence salutaire, il se recommande de lui-même.

Napoléon, le grand déchu du siècle passé, savourait à un tel point la lecture durant son exil à Ste-Hélène, qu'elle lui semblait aussi nécessaire que son pain de chaque jour. St. Ignace ce glorieux fondateur de la compagnie de Jésus, a dû à des lectures bien choisies et profondément commentées, son retour à Dieu, et l'inspiration de son oeuvre.

La littérature malsaine de ces temps-ci, qu'on laisse circuler si librement, a besoin d'un contre-poid au mal qu'elle cause, surtout chez quelques cerveaux plus ou moins équilibrés. Les publications de tous genres sont un puissant mobile, ou de démoralisation affectant l'âme en corrompant les moeurs d'une manière quelquefois déguisée mais pleine d'astuce, ou d'un autre côté, communiquant au coeur l'amour du bien, la pratique du devoir.

La franc-maçonnerie y exerce de cette manière, une influence satanique en s'attaquant aux principes fondamentaux de l'église, méprisant les enseignements de ses ministres, et anéantissant ses ordres religieux. Plaise à Dieu que nous ne connaissions pas encore dans notre jeune pays tout ce mal que nous déplorons. Comme sauvegarde, propageons les bonnes

lectures, saines et tout-à-fait conformes à l'autorité ecclésiastique.

Dans notre correspondance avec nos abonnés, nous cherchons à leur faire un peu de bien par un mot affectueux, une pensée délicate qui fera sourire la personne à qui nous nous adressons. Les bonnes et encourageantes paroles qui font tant de bien, au coeur de ces personnes affligées soit par l'insuccès, ou de ces longues maladies qui finissent par atteindre l'âme laissée à ses propres ressources. Ils sont loin du prêtre qui est toujours le premier à secourir dans nos défaillances ou nos dernières luttes. Aussi nous demandent-ils avec instance de continuer notre apostolat, témoignant parfois leur appréciation en des paroles bien touchantes comme celles-ci d'une mère de famille: "Votre société si noble, m'a sauvée du désespoir" et telles autres qui nous viennent de l'ouest. Depuis douze ans que j'habite le Manitoba, j'ai toujours eu tous les mois un petit paquet de livres venant de votre bonne société, et cela, est un grand désennui pour toute la famille, d'avoir quelque lecture à faire, pendant nos grands mois d'hiver; j'habite au milieu de la forêt loin des villages, pas assez riche pour se procurer des journaux, c'est bien triste pour des pauvres colons, après avoir quitté notre beau pays la France, pauvre chère patrie, que de larmes elle nous fait verser pour l'avoir abandonnée, et maintenant trop pauvres pour y retourner. Aussi, chère demoiselle, soyez bonne, soyez généreuse, envoyez-moi quelques livres, quelques journaux, et du fond de nos grands bois je vous remercierai de tout mon coeur et prierai pour votre bonne oeuvre."

C'est afin de la continuer Mesdames, que nous compterons sur votre généreux concours en nous faisant parvenir à la mi-septembre en l'Hôtel des Postes, les livres, brochures et revues dont vous pourrez disposer.

Il nous sera ainsi permis d'augmenter notre propagande en faisant le bonheur de nos amis de là-bas et assurant le nôtre pour plus tard.



Madame Dandurand qui devait répondre à cette question: "la charité est-elle une science", à la séance des oeuvres de charité, et qui était alors absente, est invitée à prendre la parole. L'Honorable sénateur Dandurand se lève; il fait les excuses de sa femme qui est encore privée du plaisir d'assister à cette assemblée. Il donne lecture du travail qu'elle a préparé et qui a pour objet de démontrer l'impérieuse nécessité d'organiser la charité en recourant à des données scientifiques, afin de la rendre de plus en plus fructueuse.



**Comment développer le goût de l'étude chez la jeune fille,
par Mademoiselle BIBAUD, Directrice de l'Académie
Marchand et Secrétaire-Archiviste de la
Fédération Nationale.**

Monseigneur, Excellence, Mesdames et Messieurs,

On vient de vous démontrer non seulement l'utilité, mais la nécessité de l'enseignement supérieur pour les femmes. D'ailleurs aujourd'hui, nul ne leur conteste ce droit au savoir. M. Etienne Lamy, dans son livre intitulé, "La femme de demain" dit: "L'instruction des femmes est passée au rang d'intérêt public. Leur culture est devenue la sollicitude de toute personne enseignante, et sur la nécessité de cette éducation sont d'accord l'Eglise et l'Etat."

A travers tous les âges, le Christianisme reconnut toujours à la femme le droit au développement intellectuel. Il en est encore ainsi de nos jours. Lorsque tout dernièrement, on fonda à Montréal, une école d'Enseignement supérieur pour les filles, ce fut sous les auspices de l'Eglise que ce progrès s'accomplit. Certes, les Dames de la Congrégation ont rendu là un immense service à la cause de l'éducation. Mais cette école n'atteindra qu'une élite, est-ce suffisant? Non, il faut que l'enseignement supérieur soit à la portée de toutes les jeunes filles qui formeront la génération nouvelle.

Les autorités scolaires l'ont compris: on s'occupe beaucoup de nos filles en ce moment, on veut leur construire des écoles où elles pourront plus facilement acquérir l'éducation qui les mettra à même de remplir dignement leur rôle dans la société. Après avoir relevé l'enseignement primaire, on n'en restera pas là. Bientôt sous l'égide de la religion qui sera toujours la base de notre enseignement, des écoles secondaires seront établies, où l'on s'efforcera de former des femmes au jugement droit, ayant non seulement "des clartés sur tout", mais encore des connaissances justes, solides et vraies, des femmes qui, tout en s'occupant des détails de la vie domestique, pourront comprendre les opérations commerciales et financières, tout aussi bien que les raisonnements philosophiques et scientifiques, les oeuvres littéraires et artistiques.

Pour réaliser ce progrès si désirable, il ne faut pas seulement le concours des autorités, il faut encore et surtout obtenir la bonne volonté des élèves: il s'agit donc tout d'abord de travailler à développer chez les jeunes filles le goût de l'étude. Ce résultat s'obtiendra par la collaboration des mères et des institutrices.

Sans doute, les mères canadiennes prouvent qu'elles comprennent la

valeur de l'instruction, puisque bien souvent, chargées d'une nombreuse famille, elles font de réels sacrifices pour procurer à leurs filles les connaissances qui les mettront en état de faire face à toutes les exigences de la vie.

De leur côté, les institutrices ne ménagent ni leur temps, ni leurs peines, pour rendre leur classe intéressante et donner ainsi aux enfants qui leur sont confiées, l'amour du travail et l'esprit d'application nécessaires pour se préparer à la carrière qu'elles veulent embrasser.

Ce n'est pas assez. La mère et l'institutrice doivent faire mieux encore, elles doivent viser plus haut. Que la jeune fille soit prête à la lutte pour la vie, c'est bien, cela assure sa dignité, mais il faut de plus cultiver chez elle les sources vives d'idéal que possède toute femme. Il faut élever le niveau de ses idées et de ses sentiments, en lui faisant aimer la science en elle-même plutôt que pour son utilité pratique, afin qu'elle puisse conserver toute sa vie cet amour de l'étude qui lui procurera de si grandes jouissances.

Hélas ! combien en voit-on de ces jeunes filles qui se préparent avec ardeur en vue des examens qu'elles auront à subir, et lorsque le succès a couronné leurs efforts, elles ferment aussitôt leurs livres classiques pour ne plus les ouvrir. Les unes, celles qui sont favorisées de la fortune, pensent avec joie que le temps est venu où elles n'auront plus à s'occuper d'autre chose que de toilette et de plaisirs ; les autres se disent : " maintenant qu'il me faudra pourvoir à ma propre subsistance, mes heures de loisir seront trop rares pour les gaspiller à étudier encore. D'ailleurs, à quoi bon ? Mes classes sont terminées."

Elles ne comprennent pas que loin d'avoir fini leurs études, elles vont commencer leur véritable éducation, celle qu'on se donne à soi-même. Elles ne savent pas que l'étude en ornant leur esprit et en élargissant leur cœur, embellirait toute leur existence.

Pour développer le goût réel de l'étude qui fera le bonheur de la jeune fille en augmentant sa beauté morale, que peuvent donc la mère et l'institutrice ?

D'abord, que la mère n'entrave pas l'oeuvre de l'éducatrice, en procurant à sa fille des plaisirs prématurés. Cette participation trop prompte aux fêtes et aux réunions mondaines nuit au développement de l'esprit, enlève à l'âme sa sérénité et au cœur sa délicate pureté.

Au contraire, que la mère donne l'exemple de la régularité dans l'accomplissement des devoirs quotidiens, qu'elle s'intéresse aux études de son enfant, qu'elle lui montre la part qu'elle y prend, elle l'encouragera ainsi à faire toujours mieux et lui apprendra à travailler dans la joie.

Que la mère encore n'interrompe pas trop tôt l'éducation de sa fille. Cesser toute éducation à 15 ou 16 ans, n'est-ce pas renoncer au développement sérieux de l'esprit et du cœur, et perdre à peu près tout le fruit de plusieurs années de sacrifices ?

De son côté, l'institutrice au lieu de se borner à accumuler à la hâte le plus de connaissances possible dans l'esprit de ses élèves, stimulera chez celles-ci le goût de l'étude, en exerçant surtout leur pensée et leur raisonnement. Elle réagira contre la mollesse et développera l'énergie de volonté en provoquant de leur part des efforts intelligents pour s'assimiler les choses et mettre leurs idées en oeuvre.

S'inspirant de la pensée d'Aristide : " On ne sait bien que ce qu'on fait

soi-même", l'institutrice excitera chez les jeunes filles le désir du travail personnel et des recherches. Pour cela, s'éloignant des sentiers battus, elle devra soustraire ses élèves à la routine des livres. Tout en leur indiquant les sources où trouver tous les documents nécessaires, elle mettra en jeu leur propre initiative et ouvrira devant elles un vaste champ dans lequel il leur sera possible de faire toutes seules bien des découvertes.

Ainsi l'institutrice aura donné à ses élèves non seulement la science, mais le moyen de continuer à s'instruire. Pour élever leur esprit, elle le mettra en contact fréquent avec les grandes âmes, par les lectures solides et intéressantes qu'elle leur apprendra à goûter, en exerçant leur sens critique.

"Prenez garde" nous dira-t-on peut-être, "en donnant à nos filles le goût et les moyens d'acquérir un savoir plus étendu, ne leur ferez-vous pas perdre cette simplicité modeste qui sied si bien à la jeune fille" ?... Ne craignez rien, ce sont les notions superficielles qui alimentent la vanité. Les femmes savantes de Molière n'ont pas la science réelle, elles n'ont que la prétention. Il n'y a rien à craindre tant que la science sera disciplinée par la foi, tant que la mère et l'éducatrice auront pour but le bien de l'âme et le développement du cœur de la jeune fille plus encore que la culture de son esprit.

Ce qu'il faut redouter plutôt, ce sont ces femmes frivoles, ignorantes, qui ne savent dire que des banalités, ou parler toilette, modes, euchre, parties de bridge, ridicules des unes et des autres. Ennemies de tout devoir et de toute étude, elles sont par là même incapables de prendre aucune part à l'éducation de leurs enfants. "Tout ce que les femmes doivent savoir pour l'éducation de leurs enfants, toute l'étendue des connaissances qu'il faudrait pour remplir convenablement cette grande tâche est considérable", disait Fénelon.

Unissons donc nos efforts, mères et institutrices, pour inculquer à nos filles le désir de cultiver leur esprit et leurs facultés. Lorsqu'elles auront acquis le goût des lectures sérieuses, lorsqu'elles auront pris l'habitude de la réflexion, la perfection morale sera en rapport avec le développement intellectuel. Leur âme nourrie de grandes pensées se détournera naturellement des choses frivoles, des vaines lectures et des amusements dangereux.

Qu'elles sachent combien dans les moments de peines et de chagrins, les habitudes du travail sérieux peuvent leur être salutaires. "Il faut l'avouer, disait Madame Swetchine, il y a des heures où la piété elle-même ne suffit pas. Il faut y joindre le travail le plus grave de l'esprit, la grande et forte application de l'intelligence."

Apprenons-leur encore que la science unie à la religion est un puissant moyen d'action sur les esprits et sur les cœurs. Notre histoire nationale nous fournit maints exemples de femmes vertueuses et intelligentes qui ont été la Providence de notre pays, en se montrant les gardiennes des nobles traditions, de la langue et des croyances de nos ancêtres.

Le goût des choses de l'esprit permet encore à la femme de s'élever parfois au-dessus des intérêts matériels de la vie, et lui fait trouver dans les **jouissances intellectuelles les moments les plus heureux de son existence.**

Voici comment Lacordaire parlait du bonheur que l'amour des lettres avait procuré au général Drouot: "Un chef-d'oeuvre était pour lui, disait-il, un être vivant avec lequel il conversait, un ami du soir qu'on admet aux plus familiers épanchements. Penser en lisant un vrai livre, le prendre, le poser

sur sa table, s'enivrer de son parfum, c'était pour lui, comme pour toutes les âmes initiées aux jouissances de cet ordre, une naïve et pure volupté. Le temps coule dans ces charmants entretiens de la pensée avec une pensée supérieure; les larmes viennent aux yeux; on remercie Dieu qui a été assez puissant et assez bon pour donner aux rapides effusions de l'esprit la durée de l'airain de la vie de la vérité."

Cet amour de l'idéal n'exclut cependant pas chez la femme tout sens pratique. Au contraire, loin de lui faire négliger les soins multiples et positifs que réclame la tenue de sa maison, l'étude en l'éloignant de l'ennui, l'aidera puissamment à remplir ses devoirs dans la famille et dans la société. Voici ce que dit encore M. Etienne Lamy à ce sujet. "Loin que la femme instruite dédaigne d'appliquer aux besognes simples son intelligence ou ses doigts de savante, elle aura appris dans la compagnie des plus illustres femmes qu'on ne déroge pas à coudre, à repriser, à tenir des comptes, à sauvegarder les intérêts d'une maison."

Mesdames, lorsque par la coopération de la famille, de l'école et de l'Église, nos jeunes filles auront atteint l'idéal d'une véritable et saine éducation, qui comprend des facultés cultivées, un coeur exercé, une âme élevée, lorsqu'enfin nos filles seront des femmes vertueuses et vraiment instruites, la mentalité de tout le peuple canadien suivra la même progression, car en réalité, ce sont les femmes qui font la société ce qu'elle est. Puisque ce sont elles qui ont la principale part aux bonnes ou aux mauvaises moeurs de tout un peuple, donnons-leur donc les connaissances et les vertus nécessaires pour remplir leur grande et sainte mission.



Mme Gérin Lajoie Propose des Votes de Remerciements

Quand il y a deux ans nous fondions la fédération et que nous réunissions dans une grande famille les femmes de toutes classes, les séances du congrès que nous tenions alors semblaient être des agapes fraternelles ou nous partagions ensemble un pain mystérieux qui réconfortait nos esprits et nos coeurs. Cependant une tristesse régnait en nous. Nous avions convié dans un sentiment de charité toutes les canadiennes-françaises, et les meilleures, et les plus vénérées parmi nous, manquaient à l'appel. Était-ce donc qu'elles avaient oublié le titre que la nationalité confère à tous ses enfants et dont on ne se départit jamais. Celles qui manquaient, c'étaient celles-là qui ont dit adieu à tout ce qui passe, pour ne vivre que de ce qui est éternel. Dans nos rangs, les places vides, c'étaient celles des religieuses.

Aujourd'hui à notre grande joie et aux applaudissements de tout le public, elles occupent les places d'honneur que nous leur avons préparées. Comment peut-on expliquer leur récente décision?

L'idéal qu'elles poursuivent aujourd'hui est-il moins pur qu'autrefois; ou bien, ont-elles reconnu que nos aspirations montent comme les leurs vers un principe absolu, qui arrache l'individu à la contemplation de soi pour l'élever vers les sphères sereines de ce qui est. Oh si nous fédérons les canadiennes, ce n'est pas pour entretenir une atmosphère d'orgueil autour de ce nom national et creuser davantage le précipice qui divise les nations; si nous fédérons les canadiennes, disons-le au risque d'en scandaliser plusieurs, ce n'est pas avec la patrie pour but, car nous regardons plus haut! La patrie existe, c'est un fait que nous ne saurions méconnaître; mais elle n'est qu'un organisme qui mériterait d'être anéanti s'il n'entraînait les infiniments petits qui le composent vers la vérité. Sans doute, c'est animées de cette conviction que les religieuses se mêlent aujourd'hui à nous. Si nous marchons à côté d'elles, la main dans la main, espérons que notre présence ne les distraira pas puisque nous fixons avec elle un même but.

Je propose un vote de remerciements à la maison hospitalière qui nous a reçues aujourd'hui.

(Secondé par Mme Béique.)

Un autre vote de remerciements est proposé envers Sa Grandeur Mgr Bruchesi qui a daigné présider cette séance.

(Secondé par Mme Choquet.)

(A Sir Alphonse Pelletier, lieutenant gouverneur de la Province de Québec.)

Excellence,

Je vous remercie au nom de mes soeurs de la Fédération d'avoir rehaussé par votre présence l'éclat de cette séance. Nous savions quand vous avez été élevé aux plus hautes fonctions en ce pays que vous deviez cet honneur à votre rare mérite et à vos grandes qualités; nous sommes infiniment heureuses aujourd'hui de pouvoir apprécier celles qui se nomment la bonté, la bienveillance.



ALLOCATION DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR BRUCHESI (a)

On nous a annoncé il y a déjà quelque temps un nouveau congrès de la Fédération des femmes canadiennes. Voyant ce qui se passe, je serais tenté de dire que ce n'est pas précisément un congrès auquel nous assistons, mais que ce sont des réunions importantes, instructives, intéressantes qui prépareront pour plus tard le véritable congrès, tel que je l'ai vu fonctionner en Europe, chez les hommes et chez les femmes. Ce sont des réunions où l'on émet en commun des idées, où l'on raconte ce qui s'est passé, les oeuvres accomplies dans tel ou tel milieu, et cela fortifie assurément pour l'avenir.

En répondant à l'invitation qui m'est faite maintenant, la séance étant terminée, je trouve que j'ai un rôle facile et agréable à remplir. D'abord on n'attend pas de moi un discours, mais on me demande sans doute ce qu'il faut dire des discours que nous avons entendus. C'est toujours délicat. Nous avons eu des rapports charmants, pleins de choses, remarquables de fond et de forme. Nous avons eu aussi ce que j'appellerai des thèses. Ici je serai plus discret. Il faut se défier de ce que l'on entend. L'oreille est plus bénigne, plus facile que l'oeil; pour juger une pièce quelconque, il ne faut pas simplement prêter l'oreille, il faut la lire et la relire le crayon à la main.

Il y a eu des thèses sur des questions sociales publiques et il y a eu d'autres thèses sur les questions de l'éducation. Je dirais que ces thèses m'ont paru bien travaillées, remarquables et animées d'un souffle patriotique, et catholique, et je crois qu'en ôtant quelques mots par ci par là, en ajoutant une phrase ici ou là, je pourrais sans crainte leur donner mon Imprimatur.

Il y a eu un mot qui m'a frappé au cours de ces thèses, c'est dans le deuxième discours que nous avons entendu. Ce mot semble résumer toute la séance. Aujourd'hui tout ce qu'on se propose, c'est la mère éducatrice. On peut difficilement, je crois, donner un plus beau titre et un titre plus vrai à la mère, n'est-ce pas Mesdames? Et vous l'avez dit avec éloquence, c'est sur la mère que repose l'avenir du pays, c'est elle qui fait le pays. L'enfant est confié à la mère pour qu'elle l'élève, et la mère prend l'enfant et l'élève, c'est tout l'enfant qui lui est confié et non seulement une partie.

De là vient que l'on peut dire que la première éducatrice, ce n'est pas la maîtresse d'école, c'est la maman. L'école n'est après tout que le prolongement du travail de la mère.

a) Cette allocution a été aussi fidèlement que possible reproduite par notre dévouée sténographe au congrès.

L'enfant va à l'école et il est à l'école parce que la mère, à raison de son inexpérience, n'a pas ce qu'il lui faut pour instruire l'enfant.

Sur l'éducation populaire on a dit des choses qui m'ont frappé; mais pour bien se faire une idée des devoirs du moment et du bien que vous pouvez accomplir dans une société comme la nôtre, il faut diviser les familles en trois catégories: les familles riches, bourgeoises et pauvres.

Dans les familles riches, l'hygiène est facile, les riches ont leurs maisons, ils ont tout le confort désirable. Mais lorsque l'on va à la seconde catégorie: les familles bourgeoises, c'est plus difficile, on peut trouver un grand coeur chez la femme, mais comment appliquer les principes de l'hygiène dans toute leur étendue. L'ouvrier est un excellent père de famille, sa femme est une excellente chrétienne, s'ils ont été bénis dans leurs affections, ils ont les conséquences des bénédictions du ciel: 9 ou 10 enfants. C'est difficile d'appliquer l'hygiène dans ce cas; la mère est certainement désireuse d'accomplir tous ses devoirs, mais bien souvent elle n'a pu dans son enfance recevoir les principes de l'enseignement ménager. Elle ne sait pas ce qu'elle pourrait faire pour le bien de ses enfants. C'est vers elle que nous devons nous diriger, vers le peuple, Mesdames, vous pouvez faire beaucoup; les prêtres dans leurs prédications, surtout dans leurs congrégations de mères de famille, les missionnaires quand ils parlent aux jeunes filles ou aux mères, peuvent assurément donner une direction qui sera très précieuse, et puis il y a les conférences des médecins, données à la ville et qui pourraient être répétées aussi à la campagne.

Là-dessus nous devons dire que les prêtres seront très heureux de favoriser cet enseignement populaire chez eux, et beaucoup de mères n'attendent que cela pour s'instruire.

A côté des familles bourgeoises, il y a les familles pauvres; pour celles-là il faut faire appel à la charité. Dans ces familles il y a de nobles coeurs, mais il y a misère continuelle. Il y a des souffrances qui ne se disent pas. Il faut aller vers les pauvres. Les religieuses de la Providence vont bien dans nos familles pauvres et les visitent, mais leurs oeuvres sont si nombreuses qu'elles ne peuvent toutes les atteindre. Je voudrais que ce fussent nos jeunes filles de la classe riche de Montréal qui fissent ce travail, celles qui ont été choyées, qui n'ont jamais connu ce que c'est que la gêne dans leur famille, les jeunes filles qui ont reçu une belle instruction et une excellente éducation; je voudrais qu'elles s'alliassent ensemble, s'unissent aux soeurs de charité non seulement pour s'établir auprès des malades à certains jours, comme vous les avez vues à l'Hôpital des Incurables lorsque vous avez été conviées à ces agapes de charité, mais je voudrais aussi que ces jeunes filles visitassent les malades à domicile. Aux jeunes filles qui disent que la vie est inutile, que les journées sont longues, je leur dirai: Allez demander à ces petites soeurs de la Providence si elles peuvent vous donner quelque chose à faire; elles vous enverront porter la consolation auprès des malades, vous irez les visiter et vous installer près d'eux. Vous pouvez faire des merveilles. En attendant d'être des mères de famille modèles, vous serez des jeunes filles de charité.

L'éducation ainsi comprise produirait de beaux et bons résultats, grâce à vous, la société en bénéficierait.

Que de belles choses ont été dites tout à l'heure. Il y a des passages

que je donnerais volontiers à des prédicateurs et ces passages seraient très goûtés et ils seraient très vrais.

L'éducation intellectuelle et morale, ah! Mesdames, vous ne sauriez trop faire pour la donner à vos enfants, solide et chrétienne avec des principes qui dureront après vous pour votre gloire et votre honneur. Si vous voulez que vos jeunes filles profitent de l'éducation que vous leur donnez, donnez-leur l'exemple; qu'elles aiment les lectures sérieuses, qu'elles ne voient pas leur mère lire des livres mauvais ou dangereux. Si dans vos bibliothèques il y a des livres dangereux, à raison des études auxquelles vous vous livrez ou pour d'autres causes, voyez à ce que vos jeunes filles ne les touchent pas.

Je crois que dans nos bonnes maisons de Montréal on s'oublie un peu sur ce point. Je crois que l'on n'a pas assez de livres sérieux. Faites attention à vos bibliothèques. Les journaux et les revues feront l'éducation du peuple pourvu évidemment qu'ils soient rédigés d'une façon morale.

Ne permettez pas à vos jeunes filles d'aller dans ces bibliothèques comme il en existe à Montréal, où on donne n'importe quel livre, et aussi ne leur permettez pas d'accepter des livres de tel ou tel ami.

Il faut que les parents comprennent leur responsabilité sur ce point. C'est une des choses que je conseillais lors de la fondation de la Fédération, c'est une chose que je vous conseille encore. Surveillez surtout les lectures que vous faites vous-mêmes, Mesdames.

Je veux aussi attirer votre attention sur les conversations. Donnez l'exemple ici encore. Il faut respecter l'autorité. L'autorité infaillible du pape avec ses enseignements et ses directions. Il faut qu'on la respecte.

Il faut respecter encore les directions de l'église romaine, ses documents épiscopaux, les encycliques qui sont souvent traités comme un article de revue ou de journal.

On se plaint qu'il n'y a pas de charité; que vos foyers soient des écoles de charité!

Mais si vous voulez que la charité chrétienne règne, il faut commencer par la faire pratiquer chez vous. Il faut que vous puissiez dire: chez moi on ignore la calomnie, on respecte l'autorité. Et ainsi, Mesdames, vous aurez fait la plus belle des oeuvres de votre vie. Vous aurez donné à vos enfants l'exemple de la charité chrétienne. Ce sera du féminisme et le plus nécessaire des féminismes.

Je vais en terminant annoncer à ces dames qu'il y aura les 1er, 2 et 3 septembre prochain de grandes fêtes à l'Hôtel Dieu de Montréal, à l'occasion du 250e anniversaire de l'arrivée des Hospitalières. A cette occasion j'ai pensé qu'il était bon de laisser un souvenir en érigeant une statue à Jeanne Mance, la statue est faite, elle sera dévoilée le 2 septembre au matin. Vous êtes toutes invitées d'avance. Nous aurons notre Jeanne à nous, et il est certain qu'auprès de l'archevêque de Montréal se trouvera le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec et que nous ne ferons qu'un pour honorer les gloires de la patrie.

Monseigneur adresse ensuite quelques paroles gracieuses à son Excellence Sir Alphonse Pelletier.

**Discours de Sir A. Pelletier, lieutenant-gouverneur
de la Province de Québec. (a)**

Monseigneur, Mesdames,

Dans une réunion où les dames parlent d'une manière aussi charmante, les hommes devraient se taire.

Monseigneur, je dis hommes, c'est vrai, mais je parle des laïques seulement, car je sais que votre parole bienveillante trouve toujours sa place dans une réunion comme celle-ci.

Mlle St-Jean, dans son discours, il y a quelques instants, disait que ne se reconnaissant pas les talents de conférencière, elle laisserait parler son coeur. Je dirai comme elle, avec cette différence, que Mlle St-Jean est une charmante conférencière et que mon pauvre coeur n'est pas capable de dire ce qu'il ressent.

Je vous suis reconnaissant pour l'intéressante après-midi que j'ai passée ici.

Je voudrais vous exprimer combien je suis en faveur de l'enseignement supérieur pour les femmes.

Quelle dette de reconnaissance nous devons à la communauté des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame pour cette fondation. Nous savons tout le bien qu'elles font.

Je voudrais encore vous dire combien je suis en faveur de l'enseignement ménager.

L'école ménagère forme et prépare les jeunes filles qui doivent prendre leur essor dans le monde.

La femme a reçu des talents et elle devra en rendre compte. Nous, pères de famille, nous faisons bien ce que nous pouvons, mais c'est à la mère que le soin et l'éducation des enfants est réservé.

Je ne suis pas capable de trouver d'expression pour vous dire combien je suis heureux de voir cet élan dans l'enseignement ménager.

Dans le cours de l'automne dernier, près de chez moi, à Spencer Wood, dans un couvent, j'ai exprimé le désir de voir cet enseignement se répandre et se donner aux élèves de cette maison d'éducation. La nécessité de savoir tenir une maison, d'apprendre l'économie domestique, est évidente.

(a) Ce discours a été aussi fidèlement que possible reproduit par une de nos sténo-graphes qui a mis son dévouement à notre service pendant le congrès.

Or, il y a à peine quinze jours, les religieuses m'ont invité d'aller voir les résultats de cet enseignement.

Je vous avoue franchement que j'ai été émerveillé d'y voir des ouvrages que nous ne pouvons pas trouver dans les magasins. On a préparé devant nous un repas délicieux ; et cela était fait par des jeunes élèves qui se destinent à entrer dans le monde. Je ne désirerai jamais avoir un repas plus délicieux que celui qui nous a été servi en cette occasion.

Combien je suis heureux de voir que la femme comprend maintenant que c'est elle qui fait le bonheur domestique. Je ne connais pas de mari assez rebelle, pour ne pas aimer sa femme s'il trouve une femme charmante qui lui donne un bon repas. Ce sont les bonnes femmes qui font les bons maris.

Monseigneur, je vous dois à vous une note toute spéciale. Votre bienveillance à mon égard, chaque fois que j'ai eu le plaisir de vous rencontrer, a été un bonheur pour moi. Vous vous êtes montré un père affectionné. Soyez sûr que comme chrétien j'apprécie l'honneur que vous me faites, et je vous prie de me continuer cette amitié car elle m'est un grand bonheur.



Troisième Journée du Congrès

Séance des Œuvres Economiques, tenue le Samedi, 26 Juin à 8 hrs. du soir au Monument National.

Sous la Présidence de Mr. le Chanoine LePailleur.

Mme BEIQUÉ ouvre la séance

Monsieur le Chanoine, Mesdames, Messieurs,

Le programme de ce soir étant très long, je ne vous parlerai que d'une manière rapide des deux premières séances du Congrès.

L'idée principale qui se dégage de ce qui a été dit sur plusieurs sujets différents est celle de la responsabilité de la mère de famille. Il ressort de l'expérience des sociétés de charité ou d'action sociale qu'un grand nombre des maladies dont souffre l'humanité, les maladies morales comme les maladies physiques pourraient être guéries si les femmes le voulaient bien.

En effet, la foi inaltérable, l'honneur inflexible, la conscience ferme, l'estime et l'habitude du travail, l'oubli de soi, sont des vertus qu'il appartient à la mère d'inculquer aux enfants; la corruption précoce, la mortalité infantile la tuberculose, l'alcoolisme diminueront en proportion de sa vigilance, et de son appréciation juste des conditions de la vie. La préparation de la jeune fille à sa carrière domestique, l'acquisition des qualités fortes et douces qui lui seront nécessaires, la culture spéciale qui la renseigne sur la grandeur de son rôle sont donc de la plus haute importance.

C'est là la leçon qu'on doit tirer de notre réunion. Mais que celles d'entre nous qui sont effrayées par la difficulté de leur tâche, qui ont parfois des moments difficiles à passer, et qui doutent de l'avenir se disent bien que les joies les plus douces, la paix avec elles-mêmes, une vieillesse entourée d'affection et de respect seront le partage et la récompense des âmes tendres et fortes qui auront su diriger leurs enfants.

Ce soir nous allons nous occuper de questions d'un genre un peu différent, mais qui offrent aussi beaucoup d'intérêt. Je suis heureuse de vous voir en assez grand nombre; cela montre que vous appréciez la valeur des

services que la Fédération est appelée à rendre à toutes les femmes. Je remercie au nom du Bureau de direction M. le Chanoine LePailleur d'avoir bien voulu présider cette séance. M. LePailleur est un de ceux qui nous ont le plus encouragées dans les efforts que nous faisons pour faire oeuvre d'utilité et d'éducation. Qu'il veuille croire que nous lui sommes très obligées pour toutes les marques d'intérêt qu'il a données à notre société, et qu'il me permette de dire que nous comptons beaucoup sur l'appui et l'aide qu'il peut nous donner dans l'avenir.



Du Logement de l'Ouvrière

par Mademoiselle Laura Robert Vice-Présidente de l'Association des
Employées de Manufacture.

Madame la Présidente, Mesdames,

Chaque année, nous voyons arriver au sein de notre grande métropole canadienne, des centaines de jeunes filles que la nécessité et le besoin ont poussées vers nous. Ces personnes demandent du pain pour elles et pour leurs familles, l'atelier leur en donnera; mais, avant tout il leur faut une demeure, une pension aux conditions faciles et des plus avantageuses.

Malheureusement, ces jeunes filles se dirigent vers ces maisons de pension *privées*, qui devraient plutôt s'afficher *publiques*. Là pour un prix exorbitant \$5.00 à \$6.00 par semaine, on ne donne qu'un confort médiocre. L'ouvrière devra travailler beaucoup pour réaliser la somme suffisante pour solder cette pension à prix élevé; aussi sera-t-elle heureuse, si elle peut faire quelques épargnes pour le vêtement; et jamais peut-être elle pourra faire parvenir à ceux qu'elle a laissés là-bas, les secours qu'ils ont droit d'en attendre.

On se demande souvent, pourquoi ces jeunes filles ne recherchent pas la pension des patronages, de ces maisons construites dans le seul but de recueillir les femmes isolées. Là, pour un montant de \$2.00 à \$3.00 par semaine, on obtient une bonne pension. Le salaire moyen de l'atelier étant de \$4.50 environ, l'ouvrière laborieuse et économe élevant peu à peu son salaire pourra facilement répondre aux exigences de la vie et secourir ceux qu'elle aime. Voilà les garantis qu'offrent les patronages comme ceux qui sont groupés dans le centre de la ville.

Le salaire cependant, n'est pas tout dans la vie de l'ouvrière; elle a d'autres exigences que celle de gagner sa vie. Sa tâche accomplie, sa journée terminée, il lui faut des heures de repos et de paix pour lui faire oublier les peines et les sacrifices qui ont épuisé ses forces morales. Elle a perdu sa famille, son coeur lui en demande une autre. Elle a besoin d'amour et de sympathie. Trouvera-t-elle cela dans ces maisons de pension? Non! Dans ces maisons la maxime est: "Chacun pour soi; à chacun ses affaires" et on y est formidablement fidèle. Réléguée dans sa chambre, abandonnée, vivant seule, elle aura besoin d'un grand courage pour être heureuse, en refoulant dans son coeur des souvenirs et des tristesses qu'il ferait si bon pourtant de déverser dans un coeur ami.

Au Patronage c'est autre chose, l'ouvrière trouve des compagnes du

même âge, de la même condition, placées peut-être dans les mêmes nécessités. Pour peu qu'elle s'y prête, elle y verra plus que des compagnes mais de véritables soeurs qui lui rendront très doux les loisirs du soir.

Enfin, ces jeunes filles nous arrivent en grande majorité de la campagne. Vertueuses et bonnes, élevées loin de tout danger, elles ne soupçonnent même pas la corruption de nos grandes villes. A qui iront-elles confier leur vertu, leur piété, leur honneur ? Sans vouloir jeter du discrédit sur les maisons de pensions à part quelques rares exceptions, je dois dire cependant que l'honneur d'une jeune fille y est bien exposée.

Laisée à ses propres lumières, sans la moindre surveillance, seule à contrôler ses visites et ses visiteurs, en butte sans cesse aux embûches que le monde tend à sa naïveté et à son inexpérience, se voyant dans la gêne vu le salaire minime et la pension si élevée, aura-t-elle toujours le courage et la force de conserver un honneur qu'elle pourrait vendre si cher, et par là se procurer des aises et des plaisirs qui semblent si attrayants à sa jeunesse.

Au contraire, dans ces maisons de Patronage la jeune fille n'étant pas poussée par l'isolement et la pauvreté demeurera honorable et digne, elle vivra heureuse au milieu d'âmes dévouées qui exercent sur elle, sans le laisser paraître pourtant, une surveillance efficace et très salutaire au bonheur de la jeune fille.

Les jeunes filles qui ont la sagesse de demander l'hospitalité dans nos bonnes familles privées y trouvent presque tous les avantages du Patronage. Mais comme toutes ne peuvent se procurer cette pension et vu qu'elle ne convient pas à toutes les situations, le Patronage est là comme le refuge assuré.

Cette belle oeuvre des Patronages devrait être plus encouragée des autorités et mieux comprise de celles qui n'ont pas de famille résidant dans notre ville.

Les quartiers manufacturiers d'Hochelaga et de St-Henri devraient posséder de ces asiles indispensables à nos humbles travailleuses, afin de conserver à notre race canadienne-française cette force physique dont nous sommes si fiers et son esprit chrétien qui fait sa valeur et sa gloire.



Même sujet par Melle Besset Secrétaire des Employées de Magasin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais posséder le talent de quelques unes de nos femmes de lettres canadiennes pour vous parler le plus parfaitement possible du logis de l'ouvrière, de la nécessité d'un local convenable et qui soit en rapport avec le salaire de la majorité des ouvrières.

On peut sans exagération dire, que la moitié des femmes qui travaillent sont sans foyer et que les statistiques démontrent que 75 pour cent d'entre elles sont entièrement seules pour subvenir à leurs besoins et dans bien des cas aux besoins de parents ou d'enfants. N'est-il donc pas loyal et beau de venir en aide à ces courageuses femmes.

Le maximum des salaires étant de \$5.00 par semaine, il arrive très souvent que l'ouvrière est obligée de se loger dans un local à prix modique et qui est loin d'avoir les douceurs du foyer, car la prudence lui défend de dépenser tous ses revenus. Ne faut-il pas qu'elle économise pour l'avenir.

Qui d'entre-vous ne désire pas ces douceurs et ces joies qui leur ont été ravies trop tôt, soit par un revers de fortune ou par la perte de parents chéris.

Un très grand nombre de jeunes filles ayant perdu leurs mères très jeunes ont à souffrir du manque de ses conseils et de ses leçons. Elles aimeraient bien à apprendre les choses utiles à toute jeune fille. Très souvent des personnes remplies de bonne volonté perdent un temps précieux en efforts stériles parce qu'elles n'ont pas l'avantage d'être dirigées et d'apprendre.

C'est pourquoi nos observations de chaque jour nous engagent à vous parler de l'état de chose qui existe dans la partie ouest de la ville où les pensions sont presque inabordables.

Voici quelque chose qui est arrivé à ma propre connaissance. Une jeune fille afin de se créer un petit chez soi dans cette partie ouest de la ville, s'est loué un petit logis de trois chambres. Elle y avait mis le strict nécessaire, rien de superflu pourtant, rien pour égayer cette humble demeure, cependant comme elle l'aimait, comme elle s'y sentait heureuse. Mais pour arriver à tout ceci, avec un salaire de \$4.50 par semaine, que de sacrifices ne lui fallait-il pas faire; elle venait au magasin avec des chaussures qui lui couvraient à peine les pieds, même pendant les mois d'hiver. Nous la voyions partir en toute hâte le midi afin de préparer le maigre dîner, et puis le soir elle me disait j'ai un peu plus de temps, je me prépare un bon petit souper. Hélas, à cette heure tardive, c'était là son premier repas complet de la journée, et puis tous les jours c'était le même labeur ardu.

Mais tout de même me disait-elle, c'est un petit home. Mais certes, si cette personne eut pu trouver une pension à un prix assez modique comme l'on peut en trouver dans l'est de la ville, à peu près \$2.50, elle ne se serait pas imposé ces sacrifices, elle n'aurait pas mis sa santé en danger en faisant des imprudences semblables, et puis alors il me semble que la vie aurait eu pour elle plus de charmes.

D'autres se logent dans une toute petite chambre obscure, mal ventilée, dénuée de tout confort, où l'on ne rencontre rien qui puisse reposer la vue, où elles peuvent à peine reposer leurs membres las, dans cette chambre où les rayons du soleil ne pénètrent que très peu et quelques fois pas du tout. Celles-là, d'ordinaire, prennent leurs repas du midi dans un restaurant ou dans une salle destinée aux employées de magasins, et qui, très souvent laisse à désirer sous plus d'un rapport.

Il faut admettre que toutes les ouvrières ne sont pas dans les mêmes conditions; un grand nombre ont des salaires qui leurs permettent de vivre avec tout le confort possible, mais ce n'est pas à celles-là que nous consacrons ce travail, c'est sur le sort de celles qui sont moins favorisées qu'il faut s'apitoyer.

Information prise, nous constatons qu'il existe dans la partie est de la ville de ces maisons où l'ouvrière trouve non seulement le confort, mais aussi l'agréable. Il s'y donne même des cours de sténographie, de littérature, d'élocution, même de couture. Il est à regretter que de semblables maisons n'existent pas dans la partie ouest de la ville où se trouvent actuellement sept de nos plus importantes maisons de commerce de Montréal. Ce sont:—Henry Morgan, S. Carsley, W. H. Scroggie, John Murphy, Hamilton, O'Gilvy, Birks, et aussi d'autres moins importantes et une quantité de modistes qui emploient un très grand nombre de jeunes filles. Je ne compte pas, il est vraie, dans cette partie ouest de la ville, la Y. W. C. A. car bien qu'elle soit une du genre, les canadiennes françaises catholiques ne s'y dirigent pas d'ordinaire, d'ailleurs, je crois que la direction de l'institution donne la préférence à leurs coréligionnaires.

Ne serait-ce pas une gloire pour les Canadiennes-françaises de posséder un monument de la réputation de la Y. W. C. A. dans la partie ouest de la ville. Certes, il ne manque pas de coeurs généreux parmi les nôtres. Une institution de ce genre ferait grand bien. Ce serait faire acte de patriotisme et de charité, que de fonder un nouveau foyer pour les femmes qui travaillent.



**Même sujet par Melle Marie-Louise Clermont, Présidente
de la Section du Travail, Fédération de la Paroisse de
l'Enfant-Jésus**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ayant aujourd'hui, pour la première fois, à adresser la parole en public, je me sens toute troublée, toute interdite; ce trouble et cette crainte redoublent quand je songe au sujet si grave que j'ai à traiter, quand je vois devant moi un auditoire aussi choisi, aussi distingué que celui qui m'écoute en ce moment.

Aussi, quand, il y a quelques jours on me proposa la préparation de cette conférence, consciente, d'une part, de mon inexpérience et des rares moments laissés à ma disposition, je fus fortement tentée de refuser, mais d'autre part, songeant à ces paroles souvent citées devant nous "Quand il s'agit d'une oeuvre de bienfaisance, chacune doit apporter sa part de travail, si minime soit elle." Je devins hésitante et après mûre réflexion, j'acceptai enfin, car j'étais certaine de trouver en vous un auditoire bienveillant et indulgent.

Pleine de confiance en votre indulgence, j'aborde donc mon sujet:—"le logement de l'ouvrière travaillant soit au magasin, soit au bureau, soit à l'atelier."

Je veux surtout parler de l'ouvrière sans famille, jetée sur le pavé par des circonstances malheureuses de la vie, de l'ouvrière exposée sur son passage aux insultes de la rue lorsqu'elle se rend au travail; de l'ouvrière sujette aux mille contrariétés, aux multiples ennuis qui surgissent au contact des différents caractères avec lesquels il lui faut vivre tout le long du jour, ou encore aux contrariétés qui naissent d'un travail parfois audessus de ses forces et souvent mal retribué.

Ne serait-il pas à propos de songer à trouver à ces travailleuses, à ces lutteuses pour l'existence, qui veulent pourtant rester bonnes en dépit de tous les dangers qui les entourent, ne serait-il pas à propos, dis-je de leur trouver une habitation ou chacune d'elles pourrait dire le soir, en entrant dans sa chambre: "Je suis chez moi à l'abri de tout danger."

Dans notre grande ville de Montréal, il existe, il est vrai, quelques-unes de ces maisons hospitalières où la jeune fille trouve un asile-protecteur, tels le Patronage d'Youville, dirigé par nos Révérendes Soeurs-Grises, la Maison Ste-Marthe, fondée par Mr. l'abbé Dubeau, la maison du Saint Nom de Marie, par Mr. l'abbé Braye, et enfin le Foyer, par Mr. l'abbé Gauthier. Mais ces maisons ne sont pas suffisantes. Dans tout centre ou vit la classe ouvrière, il devrait exister de ces habitations.

Un rapide aperçu sur ces maisons de repos vous en fera comprendre l'urgence et tous les avantages matériels et moraux qu'elles offrent aux jeunes filles qui les fréquentent.

Qui de nous, même parmi les plus déshéritées de la fortune, qui de nous, même parmi les plus abandonnées, n'a pas éprouvé dans son coeur, à certain moment, le désir d'un foyer et n'a pas rêvé de posséder quelque part un petit coin de terre que personne n'aurait le droit de lui disputer?

Eh ! bien, ce serait dans ces maisons bénies, répandues partout, que nous trouverions l'objet convoité. Elles seraient là, dans chaque paroisse, ces maisons ouvrant larges, bien larges leurs portes pour laisser pénétrer dans leurs murs protecteurs ces essaims de jeunes filles trop tôt enlevées au foyer paternel.

Réunies autour d'une même table, abritées sous le même toit, ces jeunes filles liées dans des conversations intimes apprendront à se connaître mieux qu'à l'atelier, ou souvent l'ambition seule domine. Venues de toutes les parties de la Province, et même de l'étranger, ayant appris à se connaître les unes les autres, il naîtra de ces connaissances des amitiés sincères et solides qui seront une sauvegarde contre les affections malsaines du dehors. Ces réunions intimes auront l'avantage inappréciable de faire oublier les ennuis d'un jour de labeur et de fatigue.

Si le corps, pour accomplir son travail de chaque jour, a besoin d'une nourriture substantielle, si l'esprit a besoin de se distraire au contact de choses joyeuses, si le coeur a besoin de s'épancher dans une affection saine ; l'âme la partie noble de nous-même, a besoin de son pain quotidien. Ce pain quotidien dont notre âme a besoin est distribué encore dans ces maisons bénies. Ce pain se sont les bons conseils qu'on y donne, ce sont les bons exemples dont on est témoin.

Une de ces maisons plus favorisées que les autres, le Patronage Youville, possède même une chapelle. Quel avantage alors pour la jeune fille qui, isolément, ou se joignant à ses compagnes, va prier à cette heure du soir, si mystérieusement douce à l'âme fatiguée des luttes de la journée et des bruits si souvent faux du dehors.

Il existe encore un avantage plus précieux ; ces jeunes filles peuvent le matin, avant de partir pour le travail, entendre la Sainte Messe, et cela sans avoir à sortir de la maison. C'est là qu'elles apprendront comment le rude Calvaire du travail et du sacrifice qu'elles ont à gravir est, après tout, accessible à l'âme reconfortée par le Dieu fils de l'artisan et de la douleur.

Puisque ces maisons offrent de si précieux avantages, pourquoi donc n'en aurions nous pas en nombre suffisant ? Nous protégerions l'ouvrière et nous consolerions les parents absents qui ont tremblé en voyant partir leur jeune fille seule pour la grande ville.

Oh ! oui, plus j'avance dans mon sujet, plus vous êtes convaincus de la nécessité de l'existence de ces maisons de protection. Il est grand temps

qu'on comble cette lacune. Non, il est impossible que notre grande ville de Montréal dont on vante tant l'esprit de progrès, reste en arrière des autres pays sur un point aussi important. Non, Montréal ne restera pas sourd à notre appel, et avant longtemps, ayons-en la ferme espérance, nous verrons s'élever dans toutes les paroisses de la Métropole, des maisons destinées à nous recevoir.....

Mesdames, j'en suis arrivée à la fin de ce travail que j'appellerai une simple ébauche, mais j'espère tout de même que les idées que je viens d'exprimer, si imparfaitement, devant vous, trouveront écho dans vos coeurs et que vous nous aiderez à les faire triompher.....



Même sujet par Melle Frappier, déléguée du Foyer

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'ouvrière désigne ici la femme ou la jeune fille qui gagnent sa vie au dehors. De plus, dans le cas présent, il s'agit de l'ouvrière qui n'a pas de famille à elle où se retirer et doit aller chercher ailleurs un toit et un couvert. Pour cette catégorie de personnes, une oeuvre existe : "Le Foyer".

I

"Le Foyer" n'a pas été fondé uniquement pour procurer aux travailleuses sans famille la maison de pension qui leur donne l'illusion du bien perdu. Non, plus général est son but et plus étendue est son action. Il a pour mission d'atteindre dans toutes les conditions où se développe son activité et où se gagne sa vie de chaque jour, la femme qui travaille. Mariée ou célibataire, jeune ou âgée, employée de bureau ou d'atelier, comptable ou modiste, elle est l'objet de sa sollicitude. Toutes les oeuvres qu'il a fondées, auxquelles actuellement il donne l'existence, qu'il mettra sur pied demain, ont pour but de la faire progresser à tous les points de vue, de la protéger, d'assurer la paix de son présent et la sécurité de son avenir, et surtout de lui permettre de remplir dans la société tout son rôle, son rôle magnifique et salutaire. C'est pour cette fin charitable et sociale qu'existent la revue, le bureau de renseignements, les conférences, les réunions de piété, le cercle d'études, la maison de campagne, la bibliothèque, le médecin, les cours, etc. C'est aussi pour la même raison que nous avons établi les maisons de pension.

II

Toutes nos maisons ont été, le printemps dernier, réunies en une seule, assez spacieuse pour les grouper toutes sans difficulté. J'en dirai les conditions matérielles et morales, puis j'en ferai connaître les avantages.

"Le Foyer" est maintenant installé sur la rue du Champ de Mars, au No 185. La localité est excellente : pour l'air pur d'abord, à proximité du fleuve, du Champ de Mars, du parc Viger ; comme site central ensuite, si rapproché qu'il est des quais, des gares, des églises, de l'Hôtel-de-Ville, du Palais de Justice, des banques, de l'Hôtel des Postes, des agences télégraphiques, des grandes artères de la finance et du commerce. J'ajoute que la rue est très propre, tenue en excellent état, pavé récemment et qu'elle possède des trottoirs en pierre et en asphalte.

"Le Foyer" occupe un large espace de terrain ayant front à la fois sur la rue du Champ-de-Mars où est l'entrée principale et sur la rue St-Louis. A travers la cour intérieure, on va facilement d'une bâtisse à l'autre et les deux constructions seront bientôt reliées par deux ailes ; ce qui en fera une seule maison.

Les améliorations considérables faites depuis la nouvelle installation, ont déjà donné des résultats sérieux et encourageants : deux grands salons, bureau pour le secrétaire, bibliothèque, salle à manger où peuvent s'asseoir ensemble soixante-dix personnes, grande cuisine, système de chauffage à eau chaude, chambres spacieuses et gaies. Ce qui reste à faire, procurera aux pensionnaires une salle de récréation, une buanderie, d'autres chambres de bains. Aux avantages qui précèdent, l'administration ajoute encore les suivants et cela gratuitement : Soins du médecin, éclairage, garniture et lingerie de lit. Elle demande en retour une somme qui ne dépasse trois dollars par semaine, que dans le cas où des faveurs spéciales ont été accordées, comme par exemples, de loger au premier étage, d'avoir sa chambre sur le devant de la maison, d'être seule dans une grande chambre, etc.

A ce bien-être matériel, s'ajoute un non moins grand bien-être moral. La vie au "Foyer" est la vie de famille, les pensionnaires y vivant en soeurs, l'autorité ne s'y exerçant que d'une façon bienveillante et douce. Tout a été ou sera fait pour donner à celles qui sont privées des joies de la maison paternelle l'illusion qu'elles les ont retrouvées. La sécurité dont elles jouissent chez nous dans le présent leur permet d'envisager l'avenir avec confiance. Le petit règlement qu'elles ont à observer et qui regarde surtout leurs sorties, le soir, n'est en aucune manière un obstacle à leur bonheur ; il en est plutôt la garantie.

III

J'aurai dit au sujet du "Foyer" à peu près tout ce qu'il y a à dire pour répondre à la question posée, quand j'aurai fait connaître comme complètement de notre maison de pension à la ville, notre maison de campagne. Cette maison de vacances s'ouvre, chaque année, au commencement de juin et se ferme au dernier jour d'août. L'administration a eu à coeur le bien des associées et y a mis le même confort qu'à Montréal. La villégiature de Ste-Adèle, en pleine région de montagnes, offre le repos avec la joie, assure le calme avec la santé. La modicité des prix de séjour, les communications faciles et peu coûteuses, mettent à la portée de toutes les bourses les quelques semaines de promenade qu'un travail prolongé rend presque nécessaire chaque année.



Même sujet par Melle B. Bernard, déléguée du Patronage d'Youville

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me fais un réel plaisir et remplis un devoir bien doux, en venant ici, ce soir, à titre de déléguée du Patronage d'Youville, affiliée à la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste, vous entretenir des bienfaits humanitaires qu'opèrent les religieuses directrices de cette maison, sous le rapport du logement de l'ouvrière.

Je viens repasser avec vous, quelques-unes de ses notes biographiques que je m'efforcerai de rendre intéressantes autant qu'il me sera possible, et solliciter de cet auditoire distingué, sa chaleureuse appréciation, pour une oeuvre aussi patriotique, charitable et bienfaisante, en même temps que digne de louanges et de l'admiration de tous.

D'abord, veuillez me permettre de vous faire connaître l'origine de cette institution, de laquelle je n'en doute guère, bon nombre d'entre vous, mesdames et messieurs, eurent plus d'une fois l'occasion d'entendre parler.

En janvier 1874, monsieur l'abbé Picard, prêtre Sulpicien, faisait l'acquisition d'une certaine propriété, sise au coin des rues Lagauchetière et St-Urbain afin d'y fonder un refuge, pour y recueillir toutes ces personnes sans emploi, obligées de gagner leur pain quotidien, en remplissant les fonctions d'aide-ménagère; dans le but aussi, de les préserver de ces mille dangers et périls qui sévissent dans les grandes villes, et même de ceux provoqués par le découragement, qui souvent, hélas! il faut le reconnaître, est suivi du désespoir; d'où s'en suit la plupart du temps, les événements les plus déplorables, les plus lamentables et quelquefois les plus dégradants.

C'était donc là, une oeuvre digne d'éloges et d'un grand mérite qu'allait entreprendre ce monsieur prêtre. Ce dernier confia la direction de cet établissement à mesdemoiselles Pratt, Cassant, Vincent, et plusieurs autres dont les noms ne sont pas mentionnés, qui le dirigèrent successivement avec tant de zèle, tant de dévouement que bientôt elles recrutèrent beaucoup d'infortunées.

Cette maison avait pour nom: "Refuge de la Passion"; malheureusement, ce nom significatif ne devait pas s'effacer de sitôt et le souvenir en demeura dans bien des esprits, même après qu'on l'eût remplacé par celui de Patronage Youville qu'il porte actuellement.

Or, secondées par l'infatigable dévouement et l'inappréciable bonté de monsieur l'abbé Picard, les pieuses personnes à la tête de ce refuge, rivalisèrent de charité avec leur zélé directeur et continuèrent ainsi cette oeuvre pendant une période de dix ans.

En 1884, on offrit aux Petites Soeurs de Lourdes (filles de St-Joseph) de prendre la direction de cette maison; prévoyant tout le bien qu'elles pourraient y répandre, elles acceptèrent avec beaucoup d'empressement, heureuses et fières de rencontrer une nouvelle occasion de prodiguer leurs soins charitables à de pauvres filles malheureuses et délaissées.

Durant un intervalle de huit années consécutives, trois mille de ces déshéritées de la fortune purent ainsi, grâce à la généreuse intervention de ces servantes du Seigneur, trouver un asile où toujours avec bienveillance, elles seraient reçues en attendant le moment propice de se procurer un gîte dans de bonnes et respectables familles, en y exerçant les fonctions de domestique, et par là, gagnant leur pain de chaque jour.

Après ce laps de temps, c'est-à-dire en 1892, mademoiselle Délisle succéda aux Petites Soeurs de Lourdes, et travailla au succès de l'administration de l'oeuvre avec autant d'ardeur que celles qui l'avaient précédée.

Mais dès cette époque, les circonstances imprévues succitèrent quelques changements: les messieurs de St-Sulpice ne pouvaient plus exercer sur cette maison la même surveillance; un besoin nouveau venait subitement de surgir, c'est-à-dire, des jeunes filles d'excellentes familles frappées en plein bonheur par ces déplorables malheurs dont l'existence ici-bas n'est que trop remplie, et réduites par ce fait même, à gagner leur vie par un travail journalier, parfois bien dur, très opiniâtre, soit dans un bureau, un magasin ou une manufacture, demandaient avec instance qu'on leur procurât un logement et une pension, où elles trouveraient en même temps la généreuse sollicitude de personnes dévouées et désintéressées et seraient ainsi à l'abri de toute critique, de tout écueil. Alors, monsieur Colin, supérieur du Séminaire de St-Sulpice, comprit qu'il fallait dès lors, réorganiser une oeuvre tout autre que la précédente, et que par conséquent, il serait de beaucoup préférable et plus avantageux de remettre la direction de cette institution, déjà si progressive, sous l'égide d'une communauté religieuse. Il s'enquit donc auprès des Soeurs Grises, sollicita et obtint leur consentement.

Le 6 août 1895, trois d'entre-elles furent désignées comme devant venir y remplacer les personnes qui, jusqu'alors, s'étaient occupées de diriger ce refuge; c'est aussi dès ce moment, qu'on en changea le nom quelque peu désagréable pour celui plus convenable de "Patronage d'Youville, pour les jeunes filles ouvrières", et qui, à lui seul, suffisait amplement à exprimer d'une manière précise, le but unique qu'allaient poursuivre ces bonnes religieuses.

La seconde partie de l'oeuvre qui est toujours demeurée la même jusqu'à nos jours, ne devait pas être de moindre importance, et laissez-moi vous redire qu'elle a pris aujourd'hui une extension, qui certes, à son premier essor, n'était nullement prévue.

Ce fut donc pour de bon cette fois, que ces excellentes religieuses se préoccupèrent du logement de l'ouvrière. Bientôt elles eurent sous leur maternelle protection, un assez grand nombre de jeunes filles, auxquelles elles prodiguèrent leur bonté.

Ce ne fut qu'en 1900, lors de l'agrandissement de la maison, que les courageuses travailleuses, désireuses de se conserver bonnes et de fuir un monde pervers, furent admises bien nombreuses comme pensionnaires directes. Ainsi, ce fut une véritable demeure familiale pour ces jeunes filles sans foyer, ou sinon privées de bien douces joies qu'on y trouve. Toutes éprouvées selon les desseins de Dieu, toutes animées de mêmes désirs et de semblables aspirations, purent ainsi sympathiser ensemble à leurs chagrins réciproques, et surtout lorsque l'orage grondant trop fort, semblait vouloir les anéantir sous le poids de leurs fardeaux, il leur était facile d'aller déverser le trop plein de leur coeur dans celui des dévouées mères directrices, toujours prêtes à répandre un baume salutaire dans les coeurs endoloris, à secourir les malheureux, à prodiguer leurs bien douces consolations, à ranimer les âmes défaillantes par de sages et éclairés conseils.

A l'heure actuelle, le personnel composé : des religieuses, pensionnaires et employées, est à peu près de cent vingt-cinq personnes ; environ vingt d'entre elles y résident depuis huit, neuf, dix et douze ans ; ce qui prouve bien que ce lieu de solitude où règne la quiétude, connu sous le nom de "Patronage d'Youville", n'est point dédaigné des personnes sensées et respectables, puisque là, on ne rencontre que de telles gens.

Depuis un certain nombre d'années, nous avons l'ineffable bonheur d'aller adorer à tour de rôle Jésus Hostie pendant les Quarante-Heures ; n'est-ce pas là un insigne honneur pour notre maison ?

Presque tous les matins la messe se dit en notre chapelle.

Notre maison sise dans un endroit central, permet aux personnes désireuses de perfectionner leur instruction, afin d'atteindre une position plus lucrative et par là, obtenir un salaire plus élevé, de profiter de plusieurs avantages : ainsi, suivre des cours de français, d'anglais, d'arithmétique et de quelques autres matières facultatives, comme le chant, le catéchisme, etc., etc., au Couvent des Dames du Sacré-Coeur, situé rue St-Alexandre. Quelques unes d'entre elles suivent aussi les cours utiles du Monument National.

Soeur Mongras, supérieure actuelle, projette l'ouverture de cours littéraires dans un avenir plus ou moins rapproché.

Le comité des Dames Patronnesses, organisé depuis peu de mois seulement, a déjà fait preuve de dévouement pour le bienfait de l'oeuvre ; aussi, espérons-nous qu'avec le concours de ces Dames généreuses, notre établisse-

ment deviendra de plus en plus avantageux et moderne, et qu'à l'exemple de nos concitoyens anglais, lesquels n'épargnent rien pour procurer le confort aux ouvrières, elles sauront les surpasser, les rejoindre de près, et qui sait, tout à fait peut-être.

Voilà certes, des progrès marquants à l'honneur de notre institution, aussi, croyons-nous fermement, qu'ils ne resteront point stationnaires, mais, plutôt, grandiront, grandiront..... et atteindront avant qu'on ne le pense une belle renommée.



Même sujet par Melle Lachapelle, Présidente des Aides-Ménagères

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La question du LOGEMENT de la femme qui travaille est une de celles qui offrent le plus d'intérêt pratique, car tous savent jusqu'à quel point le logement influe sur la condition morale et physique de l'individu.

Le logement qui est à l'usage de la domestique, présente-t-il toujours les conditions de salubrité et de moralité requises?

On comprend que ces conditions varient selon qu'elle habite chez ses maîtres ou qu'elle chôme. Quand elle est chez ses maîtres, la domestique occupe naturellement une pièce très modeste dans la maison : sa condition ne lui permet pas de partager le luxe de ses maîtres. Cependant, cet humble réduit, comme elle l'aime ! car c'est son "home". Avec du coeur et de l'ordre comme elle peut rendre sa chambrette attrayante, évoquant presque la maison paternelle par les objets souvenirs qu'elle en a emportés pour les installer autour d'elle.

Cependant, convenons qu'une domestique ne peut ainsi éprouver l'illusion d'être chez elle, que si elle est seule dans sa chambre. Quand les circonstances l'obligent à partager la pièce qu'elle occupe avec une compagne, il lui faut renoncer au légitime bonheur de posséder un petit coin tout à elle seule. Ces chambres à deux ne sont pas nécessairement un inconvénient, un grand nombre s'en accommodent très bien, mais il est certain que pour quelques unes la promiscuité possible d'une compagne vicieuse offrirait de très-grands dangers. A certains moments la pudeur peut avoir à s'en **alarmer et, je crois**, que sur ce point l'ingéniosité de la maîtresse de maison pourrait améliorer sensiblement les choses, si celle-ci voulait y apporter un peu d'attention. Un petit écran, un rideau mobile de séparation rendrait un service réel et ne nuirait en rien à la ventilation ni à l'hygiène.

Si la maîtresse, soucieuse du bien-être de sa domestique, peut transformer par sa charité en un séjour tout à fait riant la modeste chambre qu'elle lui assigne, il est certain cependant que la maîtresse ne peut pas toujours remédier dans sa maison aux vices de construction, dont l'architecte est seul responsable. C'est ainsi que maîtresses et domestiques sont obligées de subir à contre-coeur, la chambre noire et le soubassement humide parfois.

Ces logements à chambre noire ne devraient pas être tolérés dans l'habitation par les autorités publiques, et des règlements sévères de construction devraient les faire disparaître des habitations futures. En vain, prendra-t-on des mesures et dépensera-t-on des sommes considérables pour enrayer la tuberculose, si on tolère dans les maisons ces foyers d'infection que sont les chambres noires et qu'on permet d'en faire des chambres à coucher, — le fléau ne disparaîtra pas, et c'est sur ce point surtout que je tiens à attirer votre attention ce soir. C'est donc en s'adressant aux pouvoirs publics, aux Bureaux d'Hygiène et en obtenant une meilleure législation pour réglementer l'habitation que tous, propriétaires et domestiques, obtiendront cette réforme de réelle importance. La santé, c'est leur seul trésor, c'est leur richesse : il faut donc à tout prix trouver moyen de la leur conserver.

Une VENTILATION PLUS HYGIENIQUE DES CUISINES serait encore une réforme désirable. Les architectes ne semblent pas se douter que dans la cuisine s'accablent des vapeurs et des émanations nuisibles à la santé, et que notre climat ne permet pas de laisser toujours grandes ouvertes portes et fenêtres. Le froid qui saisit alors la cuisinière échauffée par l'ouvrage n'est pas moins préjudiciable à sa santé, qu'à la bonne préparation des aliments qui doivent être chauds.

Quand la domestique laisse ses maîtres et n'a pas d'ouvrage, le problème du logement devient très-embarrassant. Si elle est privée de famille, elle n'a comme ressource que la pension, et quelle pension pour ses maigres économies. Elle cherche à se loger temporairement,—or dans quelles maisons prend-on des pensionnaires qui ne demandent un gîte qu'en passant? La loi exige huit jours d'avis de la part du maître et de la domestique avant de mettre fin à leur contract : ce délai n'est pas toujours respecté. Des querelles suscitées quelques fois par un motif puéril se terminent par le renvoi immédiat de la domestique; quelques fois celle-ci par simple entêtement quitte brusquement ses maîtres. Dans l'un et l'autre cas, la domestique est dans la rue; quelque fois elle ne sait même pas où elle couchera le soir.

Une oeuvre comme "LE PATRONAGE" est destinée à offrir l'hospitalité aux domestiques à des prix qui s'ajustent à leur bourse. Mais quand on songe que Le Patronage ne dispose que de 12 lits, (a) ne sent-on pas tous les dangers auxquels sont exposés les domestiques à Montréal? J'ai mémoire d'un cas où furent infructueuses les recherches des Religieuses, s'efforçant de retracer une jeune fille, qui la veille s'était présentée chez elles et que l'on n'avait pas pu loger faute d'espace.

Les AIDES-MENAGERES, récemment organisées et affiliées à la FEDERATION, ne seront pas insensibles aux besoins des domestiques et apporteront leur concours effectif pour protéger la santé et la moralité de leurs soeurs.

Il n'est pas que cette question du logement qui nous intéresse par son importance hygiénique.

Nous pourrions encore attirer l'attention sur la nécessité toute aussi grande des soins corporels, de l'hygiène personnelle, voulons nous dire. De quelle aide puissante dans cette direction serait la permission, voire même l'encouragement, à l'usage du bain pour les domestiques.

(a) Dans des cas urgents, le Patronage d'Youville peut loger jusqu'à 19 domestiques.

Et si la bienveillance des maîtres voulait aller plus loin encore, à l'endroit de ceux que le sort à moins favorisés,—nous indiquerions aussi l'intérêt qu'ils pourraient porter au placement des économies de leurs domestiques.

Soyez bien persuadées, Mesdames, qu'en prenant ainsi l'intérêt de vos domestiques, vous en aurez la plus large part,—et vous trouverez dans l'avenir plus facilement encore que vous ne l'avez rencontré dans le passé des personnes-dévouées et reconnaissantes, qui s'efforceront de rendre leur service irréprochable.

Car je ne crains pas de le dire, avec Madame Simard, notre dévouée Dame Patronesse : les bonnes servantes d'autrefois, il y en a encore ! Et j'ajoute : c'est chez les Aides-Ménagères que vous les trouverez, puisque notre Association a pour but, tout à la fois, et de PROTÉGER et de QUALIFIER toute personne qui se livre au service domestique.



Etat comparé du travail à Domicile et du travail à l'Atelier, par Melle Laura Robert, Vice-Présidente de l'Association professionnelle des Employées de manufacture

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les différentes situations de la femme sans ressources, donnent lieu à deux sortes de travaux : le travail à l'atelier et le travail à domicile accompli dans le but de gagner quelq'argent.

Malgré les efforts constants des industriels pour accaparer et restreindre l'industrie entre les murs de l'atelier, il se fait encore de nos jours, un travail considérable, travail de couture surtout, dans les familles privées. Le travail à domicile est très recherché par la femme, car il répond mieux aux besoins du grand nombre. Il permet à celle qui s'y livre, de veiller sur un berceau ou de soigner un malade, tout en gagnant sa subsistance. C'est la meilleure situation pour la jeune fille. L'atmosphère de la maison paternelle, la société continuelle des siens, l'attachent davantage au foyer, en la rendant plus attentive aux devoirs familiaux. Ce travail à domicile rend aussi d'immenses services à celles qui sont tombées des sommets de la richesse et de l'aisance dans une extrême pauvreté ; grâce à lui, elles peuvent cacher un état précaire sous des dehors plus brillants.

Mais, si nous regardons aujourd'hui, le travail à domicile, au point de vue pécuniaire, nous constatons qu'il est peu lucratif, et se prête quelquefois à des abus regrettables. D'un côté, les patrons profitant de la baisse des produits manufacturés et de l'indigence de l'ouvrière, n'offrent qu'un salaire insuffisant. D'un autre côté, l'ouvrière se voit souvent forcée de prolonger son travail jusqu'à l'épuisement et, si cela ne suffit pas encore, elle demandera, cela s'est vu, l'aide d'enfants trop jeunes pour se livrer à ce dur labeur.

En résumé : ce travail offre de grands avantages et n'en demeure pas moins le meilleur, pourvu qu'il soit convenablement rémunéré et accompli avec sagesse et prudence.

Il serait à désirer que l'on favorisât davantage le travail à domicile. Permettez-moi, d'attirer sur ce point, l'attention des mères qui ont à coeur le bonheur de leurs filles. Pourquoi, Mesdames, ne pas donner à vos filles avec l'instruction, quelques notions des travaux féminins que l'industrie ne parvient pas à contrôler ? Ces connaissances leur assureraient le moyen de se suffire à elles-mêmes, si jamais, la fortune leur devenait inclémente.

Les difficultés inhérentes au travail à domicile poussent le plus grand nombre vers l'atelier. Si nous lisons les comptes rendus du travail de la

femme canadienne, en dehors de la maison, nous constatons qu'elle se prête à tous les genres d'occupations ; elle a envahi le bureau d'affaires, le magasin, l'atelier, l'usine, rien ne l'effraie. Dans un grand nombre de cas, elle remplace avantageusement l'homme, suppléant, par sa bonne volonté et son assiduité, au degré inférieur de forces que la nature lui a départi. La grande sensibilité de son coeur est encore un stimulant qui lui fait remplir parfaitement ses fonctions, car elle redoute le reproche.

Si l'industrie a ruiné le travail à domicile, elle a fait aussi d'immenses progrès, en ces dernières années surtout, en simplifiant la tâche de l'ouvrière par le perfectionnement de ses machines. Aujourd'hui, la jeune fille trouve moyen ; grâce à ses outils, et à la direction de la contremaitresse, d'arriver à un salaire qui lui permet de répondre aux exigences de la vie. Si sa situation personnelle ne l'oblige pas à vaquer à des travaux domestiques lorsque sa journée d'atelier est terminée, elle pourra travailler de longues années, sans préjudice pour sa santé. Malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. Par un dévouement naturel à son coeur, la jeune fille, voyant sa pauvre mère fléchir sous le fardeau écrasant d'une nombreuse famille, se prêtera volontiers, le soir, à de rudes travaux.

D'autres, par légèreté, gaspilleront leurs heures de repos en des sorties longues et fatigantes, qui, en peu de temps détruiront leur santé.

Un autre inconvénient de l'atelier, est d'être dangereux aux bonnes moeurs. Les endroits où différents sexes travaillent en commun sont toujours plus ou moins malsains.

Mais n'exagérons pas la chose, le danger n'est pas si grand qu'on le croit, il n'existe pas pour la jeune fille qu'une sage direction a formée à la vertu. Souvent même, l'auréole de dignité qui pare le front de la vierge chrétienne a su imposer le respect dans plus d'un atelier.

Si nous déplorons parfois des malheurs, il faut en chercher la cause dans une éducation défectueuse, dans des lectures malsaines et dans des fréquentations mauvaises qui se font en dehors de l'atelier. Ceci nous amène tout naturellement à la question du logement de l'ouvrière, et nous en fait saisir davantage l'extrême importance.

Le travail est nécessaire et même salutaire dans bien des cas. Il est donc important pour nous de le dégager peu à peu des inconvénients et des dangers qu'il présente aujourd'hui. Tout nos efforts doivent tendre à procurer à l'ouvrière, un salaire, un gîte et une situation convenables. Agissons dans ce but, et nous ferons une oeuvre éminemment patriotique.



Des Conditions requises pour obtenir de l'avancement dans les carrières professionnelles, par Melle Marin, Présidente de l'Association des Employées de Magasin

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'intéressante question des conditions requises pour obtenir de l'avancement dans les carrières professionnelles est, je l'avoue, assez difficile à traiter avec justesse, car chaque carrière demande certaines qualités spéciales pour y réussir, et pour arriver au succès. Je suis d'avis qu'il faut, avant de choisir une carrière quelconque, consulter ses goûts et ses aptitudes, et décider en faveur d'une carrière qui soit en rapport avec les qualités que je viens de mentionner, car on progresse rapidement dans un ouvrage que l'on aime.

Puis, dès que le choix est fait, il faut s'intéresser sérieusement à tout ce qui concerne cette carrière dans ses moindres détails ; ne pas se laisser décourager par les difficultés qui se rencontrent très souvent au début, mais plutôt travailler énergiquement à vaincre ces difficultés, et être persévérant, s'appliquer à se perfectionner, en un mot, avoir à coeur son propre avancement.

Beaucoup de patrons se plaignent du manque d'intérêt et de la légèreté d'un très grand nombre d'employées, et ceci, avec raison. Souvent nous entendons récriminer contre ces derniers, on les accuse de bien des injustices envers les employées, etc., il faut avouer que certains patrons ne donnent pas toujours des salaires en rapport avec le travail de l'employée, mais en observant un peu, on constate que la faute en est souvent à l'employée. Par exemple cette employée néglige par timidité ou manque de courage de demander une augmentation de salaire, plus souvent encore l'insuccès est dû au manque d'habileté chez l'employée.

Trois sûrs moyens pour obtenir de l'avancement, du moins pour les employées de magasin dans les carrières professionnelles, sont : premièrement, de posséder une bonne instruction française et anglaise ; deuxièmement, être d'une scrupuleuse honnêteté qui gagne la confiance des patrons ; troisièmement, témoigner beaucoup de respect à nos patrons et supérieurs, observer avec fidélité les règlements des maisons où nous sommes employées, enfin, traiter tout le monde avec bienveillance et courtoisie, les bonnes manières sont aussi nécessaires que l'instruction et l'honnêteté pour obtenir de l'avancement.

Je dis qu'il faut une bonne instruction française et anglaise pour réussir, dans certaines carrières c'est indispensable, cependant, il arrive souvent qu'un revers de fortune oblige une jeune fille à quitter l'école avant d'avoir

terminé ses études, pour se mettre à travailler afin de venir en aide à ses parents, ces cas sont fréquents, mais l'instruction défectueuse de cette jeune fille fait quelle travaille longtemps pour un maigre salaire, pourquoi alors ne pas chercher à y remédier en consacrant plusieurs heures par semaine à étudier ce qui est nécessaire pour se perfectionner et obtenir de l'avancement dans une carrière. Nous avons, à Montréal, quelques écoles commerciales populaires; il se donne ici même au Monument National des cours gratuits le soir. Il me semble qu'il est préférable de s'imposer quelques heures d'études par semaines pendant un an et même plus si cela est nécessaire, afin d'améliorer sa condition que de vivre pendant des années avec un petit salaire et être en butte chaque jour, à toutes sortes d'ennuis dû au manque d'habileté et ces heures consacrées à l'étude sont souvent bien agréables et procurent de grandes jouissances.

Je lisais, il y a peu de temps, dans une revue américaine, ce qu'une jeune fille avait résolu de faire pour son propre avancement, et le merveilleux résultat obtenu. Voici en substance, ce qu'elle dit:—"Quand je décidai de réformer ma vie, dit-elle, je commençai par mettre en pratique le plus parfaitement possible, ce que j'avais appris à l'école, plutôt que chercher à acquérir de nouvelles connaissances, je me suis vite aperçue que j'avais certaines habitudes contraire au nouveau régime de vie que je m'étais tracé. Alors, je décidai de lutter énergiquement pour me perfectionner en tout, afin de réussir dans mon entreprise. Je commençai par régler l'heure du coucher et du lever, je pris mes repas à une heure fixe, enfin, je pris les moyens de conserver ma santé car la santé est absolument nécessaire en toute chose, le soir, tout en prenant un peu de repos, je lisais les journaux, revues, etc. Ces lectures étaient pour moi une source de culture et de plaisir, et j'y trouvai une foule de renseignements très utiles pour le travail que j'avais à accomplir chaque jours. Je n'étais pas graduée du "High School", je commençai par repasser ma grammaire, l'arithmétique et l'anglais que j'avais appris à l'école, j'étudiai seule de mon mieux ces matières, je fis de rapides progrès, j'apportai plus de soin dans ma toilette tout en étant mise avec simplicité, enfin, je pris la détermination d'être toujours aimable et polie envers tout le monde. Mon salaire était alors de quinze dollars par semaine, au bout de quatre ans j'étais promue à une position de confiance avec un salaire de \$30.00 par semaine."

Voilà, il me semble, un exemple bien propre à encourager et à stimuler notre ambition, ce que cette jeune américaine a fait, nous pouvons le faire aussi, car nos canadiennes sont aussi intelligentes et aussi bien douées que le sont leurs chères voisines.

Puisqu'un si grand nombre de femmes sont obligées de quitter leur foyers chaque jour pour aller gagner leur pain, aider et même soutenir leur famille, pourquoi ne pas prendre des moyens pratiques d'améliorer leur sort à l'exemple de celle que je viens de citer, cela aurait pour résultat de rendre leur travail plus facile, et de leur rendre la vie plus agréable.

Oui, aimons à nous perfectionner en tout, prenons le parti, de travailler avec ardeur à améliorer notre condition par des moyens pratiques, employons tous nos instants, cherchons à acquérir des connaissances utiles, en un mot travaillons à devenir des femmes habiles, ne soyons plus indifférentes à nos propres intérêts.

Un très grand nombre de femmes, grâce à leur intelligence et à leur habileté, occupent dans notre pays des positions enviabiles. Il est à souhaiter que ces femmes supérieures deviennent de plus en plus nombreuses. C'est là le but de la Fédération Nationale, de protéger, d'aider la femme dans les différentes classes de la société à s'élever, à se perfectionner, c'est à mon humble avis le meilleur et le plus bel acte de patriotisme que l'on puisse donner. Aimons le progrès, cultivons les qualités et les talents que Dieu nous a donnés.

Si un certain nombre sont de véritables modèles dans notre état, et arrivent aux plus hauts emplois, ne nous dissimulons pas, que quelques unes sont d'une insouciance déplorable. Elle n'ont pas les qualités requises pour s'acquitter parfaitement de leur devoirs, et au lieu de chercher à apprendre les choses nécessaires à leur avancement, nous les voyons passer leur temps à plaisanter avec des compagnes, elles semblent ne pas réaliser qu'elles perdent un temps précieux ; comme résultat, il arrive que ces personnes irréflichiées travaillent pendant des années pour un bien petit salaire et elles sont seules à blâmer pour cet état de choses.

Mais il est une autre classe de jeunes filles sur qui je désire attirer l'attention, ce sont ces jeunes filles qui se dévouent sans cesse pour soulager leurs parents, il se rencontre chez un grand nombre de ces travailleuses des dévouements héroïques, que de choses admirables, il y auraient à dire de ces héroïsmes cachées, que de fois nous entendons dire : ah ! si j'avais les moyens, je me perfectionnerais dans telle ou telle chose, mais pour apprendre ces choses, il faut déboursier un peu d'argent, et c'est à peine si nous pouvons nous donner le strict nécessaire. N'y aurait-il pas moyen de faire quelque chose pour ces vaillantes jeunes filles ?

Un homme d'affaire des plus en vue de Montréal, faisait un jour l'observation que l'instruction commerciale française et anglaise, n'était pas assez répandue dans notre ville et que toute jeune fille destinée à gagner sa vie devait savoir les deux langues, le calcul, la sténographie et la clavigraphie correctement. Avec ces matières dit-il, une jeune personne peut gagner très facilement et honorablement sa vie, et à ce sujet, il raconte comme il est assez difficile de trouver une jeune fille parfaitement qualifiée.

Il cite comme exemple que dans sa propre maison le personnel du bureau est composé d'un comptable en chef, d'une assistante et de quatre autres employées aux livres, dont une de nationalité anglaise, laquelle est la clavigraphie. Il se présente un jour au bureau pour faire écrire une lettre, et demande cette dernière, à quoi on lui répond qu'elle est absente. Il demande à une des autres jeunes filles de bien vouloir écrire cette lettre en question, mais aucune d'elles ne sait écrire au clavigraphie. Il déplore la chose et ne peut s'empêcher de faire cette réflexion : "Mon fils âgé de douze ans dit-il, serait en état de me rendre ce service".

Un autre exemple que je désire citer encore.

Un jour on venait de terminer l'inventaire d'une importante maison de commerce de cette ville ; les livres des différents rayons avaient été remis au comptable en chef. Celui-ci ayant trop d'ouvrage au bureau fit distribuer ces livres parmi un certain nombre d'employés, hommes et jeunes filles, afin de les faire vérifier. Une des jeunes filles ayant fini le sien, alla le remettre

au comptable; celui-ci lui en donna un autre, sur quoi la jeune employée protesta, disant qu'on lui imposait trop d'ouvrage pendant qu'un grand nombre d'employées ne faisaient rien. Alors il fit la déclaration suivante: que sur 75 à 100 jeunes filles employées dans la maison, il n'y en avait à peu près que le quart à qui il pouvait confier cet ouvrage, sans être obligé de le recommencer.

N'avais-je pas raison de dire au commencement de ce travail que c'est souvent à tort que l'on blâme le patron et qu'il faut imputer à l'employée son peu de succès dans un grand nombre de cas. Mais avec de la bonne volonté, il est facile de remédier à cet état de chose.

Allons! mettons nous courageusement à l'oeuvre, il n'est jamais trop tard pour se perfectionner, et le succès, la joie et le confort seront la récompense de nos efforts.

Jusqu'à présent je suppose que vous étiez livrées à vos seules ressources, pour vous perfectionner et avancer, mais n'avez vous pas en plus cette aide puissante que vous donne l'association professionnelle des employées de magasin, qui a pour but de pourvoir aux besoins matériels, intellectuels et moraux de ses membres. Sa caisse de secours a distribué depuis deux ans, quatre-vingt jours de secours en maladie; des conférences sont données chaque mois par des personnes très distinguées aux Membres de l'Association. Monseigneur a bien voulu nous donner un aumônier qui suit avec un dévouement très grand nos assemblées et distribue généreusement ses conseils éclairés à l'Association.

Enfin, disons-le avant de terminer, j'avoue que les remarques faites dans ce petit travail sont le résultat d'observations faites chaque jour. Je les livre bien modestement aux intéressées. Mon seul but étant d'aider de mes humbles conseils, celles qui ont à coeur d'obtenir de l'avancement dans leurs carrières.



Même sujet par Melle Codbout, Secrétaire des Employées de Bureau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

... Dans ce siècle de féminisme à outrance, il fait bon voir grandir et prospérer une oeuvre du plus pur féminisme, comme seul il devrait en exister, éminemment patriotique, sociale et catholique, cette oeuvre vous l'avez déjà nommé: c'est la Fédération Nationale des Femmes Canadiennes.

Grâce à cette Fédération, l'Association Professionnelle des Employées de Bureau, a maintenant sa place grande et belle au soleil et l'avenir se lève plein de promesses pour nous et nos soeurs qui nous suivront dans cette carrière.

Depuis sa fondation, qui date de deux années à peine, notre association a réussi, du moins nous l'espérons, à se poser favorablement devant le public qui la voit à présent sous son vrai jour. Rendre les Employées de Bureau meilleures, plus habiles, développer leurs qualités intellectuelles et morales, les protéger, les sauver au besoin, si elles le veulent, leur donner la force nécessaire pour la lutte de chaque jour, voilà le noble but que poursuit notre association et vers lequel elle s'achemine sûrement.

Quelles seraient donc les conditions requises pour obtenir de l'avancement dans cette carrière ouverte aux femmes depuis quelques années? L'Association a déjà fait beaucoup dans ce sens. Elle a obtenu de la Société St-Jean-Baptiste, des cours gratuits de langue anglaise spécialement pour les jeunes filles; des leçons d'élocution données à des conditions tout à fait faciles, par Melle Idola St-Jean, le nom du professeur est la meilleure garantie de l'excellence des leçons; des conférences mensuelles faites par les membres sur un sujet intéressant et pratique dans le but de développer le goût du travail et de la littérature chez les nôtres; enfin un bureau d'information, sous les soins de la présidente de l'Association, où les membres peuvent, en tout temps, s'adresser pour obtenir des renseignements, des conseils utiles, ou encore une position, comme les patrons peuvent aussi s'y procurer des employées, un centre enfin vers où convergent tous les intérêts et l'activité.

Que faudrait-il de plus pour améliorer le sort de la jeune fille qui travaille?

C'est maintenant un fait reconnu, dans la plupart de nos maisons d'affaires, bureaux d'avocats, de notaires, etc. . . . , on emploie des femmes de préférence aux hommes. Active, ponctuelle, assidue au travail, la jeune fille employée dans les bureaux est souvent pour le patron une aide intelligente et précieuse.

Pourquoi alors, comme cela arrive parfois, lui refuser le salaire que l'on donne aux hommes pour les mêmes services et sans plus de satisfaction? Cette jeune fille travaille-t-elle pour son bon plaisir? Elle remplace souvent, toute frêle qu'elle est, le chef de famille parti trop tôt, ou les frères aînés moins soucieux qu'elle peut-être de leurs devoirs. Combien de cas de ce genre pourrait-on citer? Et l'on voudrait lui refuser cette rémunération pécuniaire que lui méritent pourtant son intelligence et son courage! N'y aurait-il pas là une petite réforme à accomplir?

Sans savoir au juste quel remède on pourrait y apporter, il serait peut-être bon de traiter ici une question, bien délicate, il est vrai, mais qui démontre un état de choses méritant d'être signalé.

Nous pouvons dire à la louange de messieurs les employeurs, que généralement la jeune fille dans les bureaux est bien vue et bien traitée; elle s'y crée une position enviable. Mais nous savons aussi qu'il existe des patrons semblant ignorer qu'ils s'adressent à des femmes d'une bonne éducation et j'ajouterais bien volontiers, d'une éducation parfois supérieure à la leur, qui par une fantaisie de Dame Fortune, sont forcées d'aller conquérir au dehors le droit de vivre; ces patrons semblent ignorer, dis-je, que ces employées dévouées dépensent journellement à leur service le meilleur de leur intelligence et de leurs forces. Serait-ce s'abaisser vraiment que de se servir d'une formule polie pour donner un ordre ou de formuler un reproche d'une manière convenable. Sait-on ce qu'il doit falloir de force surhumaine pour exécuter sans mot dire, quoiqu'avec un peu plus de rougeur aux joues et d'éclat dans les yeux, cet ordre donné brutalement, disons le mot.

Ces cas sont heureusement très rares et l'employée de bureau n'a qu'à se féliciter généralement de la situation qui lui est faite. Cette digne travailleuse de la pensée et des doigts, ne demande pas autre chose au patron que politesse, respect et justice. En retour, elle lui apporte son plus entier dévouement.

En parlant de justice, je signalerai en passant, une plaie qui fait beaucoup de ravages, paraît-il, dans nos grandes administrations publiques: c'est le favoritisme. Certaines employées qui ont vieilli à la tâche et dont les fraîches couleurs se sont fanées, grâce aux privations de toutes sortes, dues à l'insuffisance d'un salaire voté au-delà de cinq ans alors que le coût de la vie était loin d'être ce qu'il est aujourd'hui, ces personnes donc qui peinent depuis tant d'années se voient supplanter dans les meilleures fonctions par de nouvelles arrivantes, jouissant avec beaucoup moins de connaissances et d'expérience, du même salaire qu'elles. Ne pourrait-on pas accorder les promotions d'après le mérite et suivant les années de service? N'y aurait-il pas là aussi quelque bien à faire?

Que reste-t-il encore à souhaiter pour le plus grand bienfait des employées de bureau?

Puisque l'on a reconnu l'opportunité d'un cours d'anglais, un cours de français, ne serait-il pas aussi nécessaire à celles qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu parachever leurs études? Des leçons de comptabilité ne leur seraient-elles pas aussi de grande utilité?

Et pourquoi l'Association Professionnelle des Employées de Bureau, n'aurait-elle pas, elle aussi, sa caisse de secours pour l'aide et le soutien de

ses membres malades? Ce projet est à l'étude depuis quelque temps déjà. Il semble que des intérêts mutuels étant en jeu, un nouveau courant de sympathie s'établirait entre les membres, les adhésions viendraient nombreuses et l'association n'aurait qu'à y gagner.

Au Canada, comme ailleurs, le besoin de l'association se fait de plus en plus sentir. Il s'en forme de toutes sortes et pour toutes les catégories. Il en existe une à Paris où les membres s'engagent à ne pas épouser une jeune fille qui aurait embrassé une carrière masculine. Voilà qui n'est pas banal et surtout peu généreux: Ces Messieurs voudraient, comme dit "Colette Yver," dans "l'Echo de Paris", monopoliser le droit de gagner son pain d'une façon intelligente. Ils s'inquiètent de voir les carrières masculines ouvertes aux femmes, une concurrence engagée, leurs émoluments atteints? Mais enfin, puisque les femmes sont forcées pour les mêmes raisons qu'eux, de se créer au dehors une situation, pourquoi vouloir les empêcher de le faire suivant leur éducation et leur instruction? La connaissance d'un métier, d'une profession est le meilleur capital qu'une femme puisse avoir. Advienne ensuite l'adversité elle peut y faire face sans crainte.

Ce n'est donc pas après tout, un si grand malheur que de faire partie de l'armée des travailleuses, surtout lorsque l'on a su choisir une carrière intéressante. Il y a là pour l'esprit et pour le coeur plus de jouissances que l'on ne croit! Pour peu que l'association continue son oeuvre d'avancement et de progrès, il ne nous restera plus rien à désirer. Et puisque le travail est la loi commune, allons-y bravement et en avant?

Montréal, 26 juin 1909.



**L'Instruction de l'Enfant est-elle compatible
avec le Travail de l'Atelier, par Melle Henriette Lalonde,
Vice-Présidente des Employées de Manufactures**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La question du travail des enfants dans les manufactures, est une de celles qui occupent le plus les économistes. Les parents ont le devoir d'élever leurs enfants, de les former, d'aider au développement physique et intellectuel de ceux-ci, de n'avoir en vue que leur avenir, de se sacrifier eux-mêmes pour donner à la nation des hommes et des femmes sains et robustes dans leurs enfants. Est-ce toujours là, la conduite que tiennent les parents et les personnes qui ont bien voulu prendre la responsabilité d'élever un ou plusieurs orphelins. Ils sont en trop grand nombre ceux qui ne semblent pas comprendre toute la portée de cette responsabilité, qui devrait être l'idéal de tous parents chrétiens.

Mais, hélas ! comme la réalité brutale rend la réalisation de cet idéal impossible, pour plusieurs raisons, nous voyons l'enfant chercher du travail ; parfois l'insouciance de certains parents les laisse aller travailler pour gagner quelques sous, afin de se procurer des plaisirs et des choses nuisibles à leur santé ; dans d'autres cas, l'insuffisance du salaire d'un père, l'absence de ressources d'une mère devenue veuve, contraignent souvent les parents à une exploitation forcée de leurs enfants, et dès l'âge le plus tendre, certains enfants savent déjà toute la peine qui s'attache au travail. C'est particulièrement de ces enfants que nous nous occuperons.

Avant que ses membres ne se soient fortifiés, avant que sa taille ne se soit développée, l'enfant va courber sous les fardeaux, ici dans une usine, là dans un petit atelier, dans sa famille même on lui impose souvent des besoins au-dessus de ses forces. Le travail auquel il ne devrait se livrer qu'à titre d'entraînement, se transforme pour lui en une servitude. Des théoriciens croient qu'il suffit de passer un texte de loi pour enrayer le mal, et s'imaginent avec une croyance enfantine que si la loi défend à l'enfant de travailler, de pénétrer dans l'usine, il l'affranchira des travaux au-dessus de son âge. Quelle erreur, suivez-le, l'enfant pressé par la faim et en haillons, à qui vous refusez l'entrée de l'atelier, suivez-le dans la rue, acceptant les plus sales besoins pour quelques sous, et souffrant hélas ! d'indicibles tortures. Non, ce n'est pas le travail à l'atelier qu'il faut interdire à l'enfant, c'est le surmenage, c'est l'abus de ses forces.

La grande industrie a transformé l'atelier familial, dont l'enfant autrefois faisait partie ; rendons à l'atelier les caractères du foyer, faisons

y pénétrer les sentiments de protection et de sollicitude qui doivent présider à l'organisation du foyer. Mesurons à chacun une tâche proportionnée à ses forces, et faisons une large place à la vie morale. Ne voyons nous pas certains patrons comprendre ainsi la vie à l'atelier, et exercer un patronage fort étendu sur leurs employés, les doter de caisses de secours; par exemple n'en voit-on pas en certains pays, qui se préoccupent à un degré très élevé de leur instruction? Au sujet des enfants, à Manchester, en Angleterre, la maison J. P. Coats, possède un établissement où les enfants travaillent par équipe, se relèvent les uns après les autres, et partagent la journée en deux, l'une consacrée au travail manuel, l'autre à leur instruction.

Je lisais dernièrement dans une chronique ouvrière, que d'après le Dr Clark, un enfant en Angleterre, peut commencer à travailler à l'âge de douze ans dans une fabrique ou à la surface d'une mine, mais il devra fréquenter l'école régulièrement la moitié du temps, à treize ans il peut commencer à travailler tout le temps sous certaines restrictions. De quatorze à dix-sept ans, inclusivement, il devient, aux yeux de la loi, "une jeune personne".

Ce n'est pas que j'ai l'intention d'approuver le travail de l'enfant avant quatorze ans, nos lois sont supérieures à celles de l'Angleterre sur ce point. Ici au Canada, aucun patron n'a le droit d'employer l'enfant avant l'âge de quatorze ans, mais malheureusement il n'y a pas de loi plus impunément violée; tout dernièrement, encore, une mère et sa petite fille se présentèrent dans une de nos fabriques pour demander du travail; la contre-maitresse en les recevant croyait que c'était la mère elle-même qui désirait du travail, quelle ne fut pas la surprise de la contre-maitresse lorsque la mère avoua que c'était pour sa jeune fille qu'elle demandait du travail, une enfant chétive qui ne paraissait pas avoir plus de huit ou neuf ans, qu'elle voulait faire passer pour avoir quatorze ans révolus, la contre-maitresse congédia cette mère trop embitieuse avec une bonne remontrance.

Aux Etats-Unis, la loi ne permet à aucun enfant de travailler avant l'âge de quatorze ans, excepté dans des cas de grande nécessité; de quatorze à seize ans, l'enfant doit produire au patron un certificat signé par son maître de classe pour prouver qu'il a assisté un certain nombre de mois à l'école, le nombre de mois varie suivant la loi de l'état auquel l'enfant appartient.

Je tiens à dire en terminant, les louables efforts d'un membre distingué de la Commission Scolaire de Montréal, qui veut établir dans divers quartiers de cette métropole, des cours du soir, pour les enfants qui travaillent. Ne serait-il pas préférable de donner à ces enfants, des cours de quatre à six heures de l'après-midi, dans nos écoles, après la sortie des élèves réguliers, avec l'obligation pour les patrons de faire cesser le travail des enfants à quatre heures.

Si de telles réformes s'opéraient, les citoyens de demain ne pourraient être assez reconnaissants envers les âmes généreuses qui auraient promulgué un si patriotique mouvement.

Monument National, 26 juin 1909.

**Dans quelles proportions la femme contribue-t-elle
à la production industrielle de ce pays par
Melle Marie Auclair,
Présidente des Employées de Manufacture**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le travail des femmes est une des questions qui agitent partout l'opinion publique, et c'est celle qui nous occupe présentement. Car, cette question touche non seulement aux intérêts individuels de l'ouvrière, mais encore aux intérêts généraux de la nation. La constitution de la famille, l'éducation des jeunes générations, la conservation, l'amélioration ou la dégénérescence de la race, soit l'état moral, économique et même physique d'un peuple, dépendent toujours de l'organisation du travail des femmes d'un pays.

La pauvreté aux Indes est due en grande partie à l'état primitif et à l'infériorité de la division du travail dans les industries de ce pays.

La femme a toujours travaillé, la preuve, c'est que dès l'antiquité les poètes ont chanté la femme dans le gynécée grecque qui se livre aux gracieux travaux des doigts.—Hélène brode avec ses servantes les combats des Grecs et des Troyens, Omphale tient la quenouille, Pénélope passe ses longues journées sur un métier à tisser, et c'est la reine de Macédoine, qui jouit au loin de la renommée d'une habile cuisinière. Sous de poétiques figures l'on découvre parfois de rudes et grossiers labeurs; c'est Nauciscaa, qui lave le linge du palais paternel sur le bord de la mer; les jeunes filles grecques qui portent des fardeaux sur leur tête, ce sont les femmes esclaves qui tournent péniblement la meule dans la demeure d'Ulysse; ou bien encore, dans l'antiquité juive, c'est Rebecca qui va chercher l'eau à la fontaine éloignée; c'est Ruth qui supporte la chaleur du jour pour glaner quelques gerbes dans les champs de blé. N'avons-nous pas aussi pour modèle, Marie, mère de Jésus, qui filait pendant que son Divin Enfant travaillait avec St-Joseph

Si l'on pouvait ôter tous ces masques poétiques l'on découvrirait mille travaux pénibles et vils exécutés par des mains féminines. Si nous avons appris à connaître des anciens autre chose que leur forums et leurs camps, nous verrions bien que leur organisation du travail différa beaucoup moins qu'on ne croit de la nôtre avant l'invention des machines, que la femme prenait à la production industrielle une part infiniment plus active et moins sédentaire que nos préjugés ne l'admettent.

Si pour l'antiquité nous en sommes réduits à n'émettre que des présomptions, nous avons pour le moyen âge des données plus nombreuses et plus pré-

cises pour esquisser l'histoire du travail des femmes. Pendant de longs siècles, le travail des femmes apparaît comme une industrie spécialement domestique à laquelle n'échappe aucune classe de la nation. L'Empereur Charlemagne fait apprendre à ses filles l'art de filer, de tisser et d'apprêter les étoffes de laine. Les filles de l'empereur Othon le Grand, étaient célèbres par leur habileté à tisser les étoffes et à confectionner les vêtements. Quand Siegfried prend la résolution de partir pour Worms, il prie sa mère de lui préparer des vêtements de voyage, et celle-ci se met aussitôt au travail avec ses servantes. Crimhild aidée de trente femmes habiles de sa cour, coupe de riches étoffes pour faire les vêtements de noce de Gunther.

A côté de cet atelier domestique et comme contraste, il y avait encore l'atelier seigneurial, où, hommes et femmes travaillaient ensemble. Les travaux délicats comme la filature du lin et de la laine, le blanchissage, la teinture des étoffes, la confection des vêtements étaient réservés aux femmes et aux enfants. Ces femmes et ces enfants étaient réunis dans un lieu appelé gynécée. Dans certains de ces gynécées l'on comptait au delà de vingt personnes, femmes et enfants. Ainsi dès l'origine du moyen âge, les femmes étaient employées tantôt dans l'atelier domestique tantôt dans l'atelier aggloméré. On trouvait à les réunir des avantages sérieux pour la surveillance, pour le bon emploi des matières et pour la rapide confection. Des documents de cette époque l'attestent et font ressortir la supériorité du travail aggloméré sur le travail dispersé.

Non seulement l'atelier commun existait avant le dixième siècle, mais il présentait beaucoup de points de ressemblance avec l'atelier de manufacture que nous avons sous les yeux. Si l'atelier seigneurial était peu considérable, le gynécée était sous la direction de l'épouse du seigneur, qui prenait part aux occupations des femmes, leur distribuait des tâches et surveillait le travail, mais dans les ateliers plus considérables, c'était l'intendant (*villicus*) qui présidait aux travaux des femmes, c'est lui qui fournissait la laine, la garance, le vermillon, les peignes, les cardes, le savon et qui surveillait à ce que l'ouvrage fut achevé en temps utile. Ce "*villicus*" était une sorte de contre-maitre, et on lui adressa les mêmes reproches que l'on fait à beaucoup de nos contre-maitres actuels, celui d'abuser de leur autorité pour séduire les femmes qui se trouvaient sous leur direction. Le gynécée eut bientôt une détestable réputation morale.

Nous sommes plus favorisées au Canada, dans notre Province de Québec, puisque nous avons rarement à déplorer la présence de "*villicus*" dans nos fabriques et nos manufactures, c'est grâce à ce qu'il y a un très grand nombre de femmes intelligentes et dévouées, capables de surveiller et de diriger un atelier ou un département; comme mademoiselle Laura Robert, nous le disait, il y a quelques instants, lorsqu'un patron demande à une employée de prendre la charge de son atelier ou de son département, cette personne manquerait de patriotisme envers son pays, et de charité envers ses compagnes en refusant d'en accepter la responsabilité, car, il est reconnu que lorsqu'une femme à la direction d'un établissement où sont employés les personnes des deux sexes, la morale y est toujours respectée.

Les mères gagneraient beaucoup en donnant à leur jeunes filles l'avantage de s'instruire et d'acquérir une formation technique suffisante pour

qu'elles deviennent d'habiles ouvrières et qu'elles remplissent, au besoin, les hauts emplois dans l'industrie.

D'après un écrivain allemand, la situation industrielle des femmes fut anéantie par les corporations, et il ne leur resta que les occupations ayant pour but l'entretien du foyer domestique. Dès que la corporation s'est établie et a réglementé le travail on a cherché à exclure les femmes de l'industrie, ce fut toutefois sans succès. N'est-ce pas encore la tendance actuelle exprimée par certains chefs ouvriers, qui voudraient refuser aux femmes l'entrée des manufactures.

Cette opinion beaucoup trop absolue est contredite par les faits. Il suffit de parcourir les registres des manufactures pour constater que le régime des corporations faisait et fait encore une part notable au travail des femmes, le besoin est toujours si grand, qu'elles si portent en grand nombre.

Je tenais, Mesdames, avant de vous parler de la part que la femme prend dans l'industrie actuelle, de vous la montrer dans le passé avec un économiste accrédité "Leroy Beaulieu", laborieuse, laborieuse toujours et participant largement à l'industrie dans tous les pays, et dans tous les temps; je ne vous présente donc pas un fait nouveau en vous donnant les statistiques suivantes, tirées du "Récensement du Canada, 1901", Vol. 3," notons d'abord qu'il y a les employées à salaires et les employés à gages; les employés à salaires, sont les personnes travaillant pour les intérêts de l'administration, tel que: les gérants, commis et autres; les employés à gages sont les ouvriers proprement dits, c'est-à-dire, les personnes occupées aux travaux manuels.

EMPLOYÉS A SALAIRES POUR L'ANNÉE 1901.

13,227 hommes propriétaires et assistants d'établissements reçoivent une moyenne de salaire de	\$773.55
15,313 hommes salariés, gérants ou commis, reçoivent une moyenne de salaire de	833.45
2,151 femmes salariées, gérantes ou commis reçoivent une moyenne de salaire de	316.86

En 1901, le Canada possédait 14,650 établissements, représentant 264 industries, procurant de l'emploi à

30,691 personnes payées à salaires,
313,344 " " " gages,

344,035 " employées dans les établissements du Canada, réparties en trois groupes comme suit: les hommes, les femmes et les enfants.

226,663 hommes recevant une moyenne annuelle de	\$333.65
61,220 femmes " " "	175.72
12,143 enfants " " "	106.10
13,318 autres travailleurs " "	142.68

313,344 Total.

Le nombre des femmes employées à gages en 1901 était de 27 pour cent du nombre des hommes; et le nombre des femmes employées à salaires est de 14 pour cent sur le nombre des hommes de la même catégorie.

EMPLOYÉS À SALAIRE POUR L'ANNÉE 1901

PROVINCES	Propriétaires et assistants d'établissements		Officiers salariés, Gérants, Commis aux ventes, etc.			
	Hommes	Salaires	Hommes	Salaires	Femmes	Salaires
Colombie Britannique . .	493	\$458,706.	583	\$653,002.	25	\$12,385.
Manitoba	243	208,861.	354	310,979.	39	17,967.
Nouveau-Brunswick . . .	1006	580,573.	655	472,564.	55	12,658.
Nouvelle-Ecosse	1429	705,939.	742	473,847.	103	28,167.
Ontario	6471	4,942,285.	7692	6,504,961.	1375	445,008.
Ile du Prince-Edouard . .	331	73,849.	111	40,093.	3	364.
Québec	3166	3,197,556.	5137	4,272,165.	547	164,523.
Territoires	88	64,585.	39	35,109.	4	1,500.
TOTAUX	13227	\$10,231,854.	15313	\$12,762,720.	2151	\$681,572.

Employés à gages pour l'Année 1901

PROVINCES	DANS LES ÉTABLISSEMENTS						Hors des établissements	
	Hommes de 16 ans et plus	Gages	Femmes de 16 ans et plus	Gages	Enfants en dessous de 16 ans	Gages	Ouvriers à la pièce	Gages
Colombie Britannique...	8929	\$4,156,754.	1168	\$134,927.	207	\$21,849.	49	\$18,915.
Manitoba	3925	1,739,805.	586	134,833.	58	6,546.	14	1,558.
Nouveau-Brunswick	15874	4,074,116.	3584	515,330.	971	90,924.	13	3,325.
Nouvelle-Écosse	15076	3,828,281.	4981	515,081.	767	46,036.	186	16,220.
Ontario	109049	37,789,031.	28216	3358,251.	5065	573,445.	8751	935,305.
Ile du Prince-Edouard	1960	273,406.	1059	47,279.	338	10,707.	2	300.
Québec	70851	23,408,151.	21613	4047,439.	4712	536,106.	4303	924,615.
Territoires	999	357,344.	13	4,350.	25	2,875.		
TOTAUX	226663	\$75,626,888.	61220	\$10,757,590.	12143	\$1,288,488.	13318	\$1,900,238.

Le nombre total d'établissements employant cinq ouvriers ou plus au Canada, est de 12,547, en 1905, tandis que en 1900 il y en avait 14,650, soit une diminution apparente de 2103, cette diminution provient dans une certaine mesure de la fusion des petites industries pour former de grands établissements sous une seule direction où se groupent par centaines les ouvriers et les ouvrières. Ces 12,547 établissements fournissent 1256 occupations aux hommes et 377 occupations aux femmes, soit une proportion de 30 pour cent.

C'est depuis la création de ces grands établissements, que les patrons presque tous thésauriseurs ou tendant à le devenir, choisissent ordinairement dans leur intérêt, qui est celui d'accumuler leurs capitaux, des femmes pour diriger leurs établissements, car on oublie jamais quoique reconnaissant la chose injuste de réduire de moitié le salaire de la femme comparé à celui de l'homme remplissant les mêmes fonctions.



Employés à gages pour l'Année 1905

PROVINCES	Hommes	Gages	Femmes	Gages
Alberta.....	1725	\$911,252.	66	\$15,476.
Colombie Britannique.....	21010	9,586,438.	1277	212,376.
Manitoba.....	8335	4,502,351.	859	264,795.
Nouveau Brunswick.....	14992	4,974,778.	2970	513,652.
Nouvelle-Écosse.....	18420	7,207,570.	3715	543,708.
Ontario.....	135037	57,874,736.	34708	8,127,285.
Ile du Prince-Édouard.....	1989	308,787.	703	40,565
Québec.....	85227	33,601,166.	23691	5,102,597.
Saskatchewan.....	1298	583,743.	12	4,650.
TOTAUX.....	288033	\$119,550,821.	68001	\$14,825,104.

Employés à salaires pour l'Année 1905

PROVINCES	Hommes	Salaires	Femmes	Salaires
Alberta.....	228	\$229,739.	26	\$10,640.
Colombie Britannique.	1378	1,571,454.	83	43,047.
Manitoba.....	1037	1,097,521.	102	45,124.
Nouveau Brunswick.....	1351	1,054,828.	113	38,153.
Nouvelle-Ecosse.....	1869	1,472,994.	233	60,592.
Ontario.....	16330	15,235,789.	3295	1,177,710.
Ile du Prince-Edouard.....	213	92,974.	14	3,350.
Québec.....	9015	8,054,046.	1075	402,643.
Saskatchewan.....	124	129,292.	10	4,190.
TOTAUX.....	31545	\$28,938,637.	4951	\$1,785,449.

**Quelle est la valeur de la propriété foncière possédée par les
femmes à Montréal par Melle Marie-Antoinette Sabourin,
déléguée des Employées de Bureau**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

A mesure que la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste avance vers le progrès, elle élargit son horizon et étudie des questions nouvelles. Elle ne se contente pas de traiter des sujets d'ordre moral, de s'occuper d'œuvres de charité et d'éducation, elle veut non seulement montrer la valeur et l'influence que la femme exerce dans notre société actuelle, mais de plus, elle veut se rendre compte parfaitement de la situation économique de la femme.

C'est pourquoi j'ai été chargée de faire des recherches concernant la propriété foncière possédée par les femmes à Montréal; j'y ai ajouté des statistiques établissant le nombre de femmes faisant affaires en cette ville et aussi le nombre de femmes payant des taxes d'affaires et d'eau à la Cité de Montréal.

Comme ce relevé est tout à fait inédit puisqu'il se fait ici pour la première fois, il a nécessité de longues recherches et un travail très minutieux et peut-être encore est-il incomplet.

Nous espérons, Mesdames, que vous nous approuverez d'avoir fait ce travail. Il est de votre intérêt de connaître parfaitement la position financière que vous occupez à Montréal.

Mesdames, je vais vous citer tout d'abord les chiffres auxquels nous sommes arrivées d'après les recherches faites dans le rôle d'évaluation de 1903, le dernier publié jusqu'à ce jour sur la valeur municipale de la propriété foncière à Montréal.

**Evaluation municipale des Propriétés possédées par les Femmes
à Montréal, d'après l'Evaluation faite en 1903**

	Laiques	Religieuses
Quartier Est.	\$ 802,450.	\$ 226,150.
“ Centre.	530,550.	584,500.
“ Ouest.	1,208,850.	670,900.
“ Ste Anne.	1,963,620.	29,300.
“ St Georges.	7,113,810.	275,000.
“ St Joseph.	2,422,000.	433,800.
“ St Laurent.	4,079,000.	1,195,000.
“ St André.	4,319,800.	1,040,850.
“ Duvernay.	472,000.	24,000.
“ St Jean-Baptiste.	1,139,000.	203,200.
“ Hochelaga.	1,013,600.	242,200.

	Laiques	Religieuses
" Ste Marie.	2,062,400.	720,000.
" Lafontaine.	2,097,950.	683,500.
" St Jacques.	1,734,200.	997,800.
" St Louis.	3,393,570.	338,950.
" St Denis.	723,000.	142,000.
" St Gabriel.	806,000.	215,000.
" Papineau.	900,000.	191,500.

\$36,781,800. \$8,214,050.

Femmes laïques: \$36,781,800.

Religieuses: 8,214,050.

Total \$44,995,850.

Nous possédions donc il y a six ans près de 45 millions de dollars de la propriété à Montréal. Y aviez-vous jamais songé ?

Le montant total de la valeur municipale de la propriété immobilière à cette époque étant de \$199,383,195., il s'ensuit qu'en 1903 les femmes avaient sous leur contrôle près d'un tiers de la propriété foncière à Montréal.

Depuis six ans, la valeur de la propriété a augmenté considérablement et aussi le nombre de femmes possédant des propriétés est beaucoup plus nombreux. Par exemple, en 1907, la valeur municipale totale de la propriété immobilière pour toute la ville de Montréal était de \$275,755,032.

Nous devons présumer, d'après les données citées plus haut, que la proportion est restée la même entre hommes et femmes et qu'elles détiennent à l'heure actuelle plus d'un tiers de la propriété foncière à Montréal.

D'après les examens faits dans les livres de la Corporation pour 1908, au bureau du Trésorier de la Cité, le nombre de femmes payant des taxes d'affaires et d'eau à la Cité de Montréal s'élève à 6101, réparti comme suit :

Quartier Ouest.	16
" Est.	63
" Centre.	35
" St Joseph.	356
" Ste Anne.	425
" St Gabriel.	220
" St André.	397
" St Laurent.	757
" St Henri.	307
" St Georges.	510
" St Jacques.	403
" St Louis.	502
" Lafontaine.	300
" Papineau.	396
" Ste Marie.	286
" Hochelaga.	103
" St Jean-Baptiste.	355

“	Duvernay.	163
“	St Denis.	342
“	Ste Cunégonde.	165

6101

Nous avons aussi fait des recherches au Greffe des Tutelles et au Bureau des Evaluateurs de la Cité à l'effet de trouver le nombre de femmes faisant affaires en cette ville, c'est-à-dire dirigeant une maison de commerce en leur nom.

Nous aurions désiré vous donner des statistiques établissant le nombre de femmes faisant tel ou tel commerce, mais le temps nous a manqué, le travail étant trop considérable. Une année n'aurait peut-être pas suffi pour faire ce relevé: —

3996 femmes faisaient affaires en 1908.

Quartier Ouest.	10
“ Est.	40
“ Centre.	20
“ St Joseph.	200
“ Ste Anne.	322
“ St Gabriel.	123
“ St André.	212
“ St Laurent.	416
“ St Henri.	150
“ St Georges.	433
“ St Jacques.	252
“ St Louis.	553
“ Lafontaine.	196
“ Papineau.	253
“ Ste Marie.	122
“ Hochelaga.	52
“ St Jean-Baptiste.	222
“ Duvernay.	97
“ St Denis.	232
“ Ste Cunégonde.	89

3996

Toutes ces femmes qui sont engagées dans les affaires contribuent pour une très large part à la production commerciale de ce pays puisqu'elles sont répandues dans tous les genres de commerce.

Comme vous avez pu le constater, les femmes sont en possession d'une grande partie de la richesse foncière en cette ville, et elles contribuent à la richesse municipale par le paiement des taxes foncières, d'affaires et d'eau.

Se sont-elles jamais demandé comment les revenus de ces propriétés étaient employés; je ne le crois pas puisque ce relevé est fait aujourd'hui pour la première fois.

Ne conviendrait-il pas d'associer à la possession de la richesse certaines obligations morales; la richesse ne nous est-elle pas donnée pour faire le bien?

Mesdames, si dans la vie privée vous comprenez si bien cette vérité, pourquoi ne l'appliquez-vous pas en tant que sexe, en tant que collectivité?

Pourquoi la somme d'argent que vous versez au moyen de taxes dans le trésor municipal ne serait-elle pas un peu mieux distribuée en votre faveur et utilisée pour l'expansion des idées qui vous sont chères ?

Par exemple, pourquoi ne fait-on pas une plus large part dans le budget municipal au soulagement des pauvres, au soutien des oeuvres de charité, pourquoi ne favorise-t-on pas davantage l'éducation des filles en faisant construire des écoles de filles comme on a crû nécessaire de le faire pour les garçons? Pourquoi n'exige-t-on pas que les institutrices qui remplacent après tout la mère de famille auprès de l'enfant, reçoivent une rémunération plus en rapport avec l'importance du rôle qu'elles remplissent ? Pourquoi n'exige-t-on pas que la vertu de la femme soit plus respectée, en fournissant la surveillance voulue dans la rue et les places d'amusements publics ? Pourquoi souffrons tant de la malpropreté de la rue, pourquoi n'exigeons-nous pas un meilleur service de voirie?

Est-il donc impossible que l'influence de la femme s'exerce sur l'esprit public, mais de tout temps n'a-t-on pas dit que c'est la femme qui façonne l'opinion publique ? Mais il lui faut savoir et vouloir.

La Fédération n'a-t-elle pas prouvé par sa campagne anti-alcoolique que l'esprit public est ouvert aux mouvements généreux et justes et qu'il suffit souvent de l'éclairer pour lui faire porter des fruits ? Un rayon de soleil fait ouvrir le calice des fleurs, un rayon de vérité fait ouvrir les coeurs et les prédispose à l'action.

Si, jusqu'à cette heure, Mesdames, vous avez consciencieusement accompli vos devoirs dans la vie privée, que votre inépuisable dévouement et votre zèle pour toutes les grandes et nobles causes s'appliquent au devoir social.



La Mutualité par Madame Bouthiller, Présidente de l'Association des Employées de Bureau

Monsieur le Chanoine, Mesdames, Messieurs : —

L'idée d'Association est en quelque sorte innée chez tous les peuples. Si nous jetons un regard en arrière à travers tous les âges, nous voyons les nations comprendre, pour ainsi dire, dès leur formation, les avantages énormes que procurent ces vastes associations qu'on appelle dans le monde politique, les Alliances et les Fédérations.

Le sentiment qui a présidé et préside encore à l'établissement de ces associations politiques, a été et est toujours celui de l'alliance de plusieurs États relativement faibles, contre un puissant ennemi commun dont on doit prévoir d'avance l'attaque et auquel il est convenu qu'on résistera collectivement, chacun payant de sa personne.

Cela a donc toujours été un sentiment bien naturel surtout chez les faibles, et ce sentiment qui a dû s'étendre d'abord des particuliers aux peuples, auxquels il a inspiré l'idée des Alliances, devait ensuite revenir des peuples aux particuliers auxquels il a donné l'idée des Associations.

Dans l'état actuel de la société, beaucoup de nous sont faibles par eux-mêmes et voient se dresser devant eux trois ennemis redoutables : le chômage, la maladie, et la vieillesse.

Chacun de ces ennemis peut à lui-même, causer la ruine de l'homme et de sa famille ; aussi celui-ci, comprenant sa propre impuissance individuelle, a dû faire appel à la force collective ; il a tendu la main à ses confrères d'infortune, convaincu que plusieurs faiblesses feraient une force :

La Mutualité est née !

Qu'est-ce donc que la mutualité ?

La Mutualité désigne toute société organisée qui, au moyen de cotisations de ses membres, diminue l'effort individuel de ceux-ci et compense les légers risques particuliers consacrés à son maintien, en faisant bénéficier chaque associé des avantages et des secours produits par la force collective qu'elle constitue.

La Mutualité c'est comme cette corde de sauvetage qui attache entre eux les voyageurs traversant des chaînes de montagnes dangereuses, prête à donner à chacun d'eux, en cas de chute, le secours de la force réunie de tous ses compagnons.

Aussi de nos jours, où le combat pour la vie se fait de plus en plus dur, la mutualité est-elle devenue pour les faibles de la société, je veux dire pour ceux à qui la Providence n'a laissé pour toute fortune que les bras, les yeux et un grand amour du travail, une nécessité absolue.

Ces travailleurs en effet, ne gagnant guère au jour le jour, que le pain quotidien, sont presque toujours dans l'impossibilité de faire des épargnes suffisantes pour éviter la misère. Que feront-ils donc quand au détour du chemin, apparaîtra l'un des monstres que j'ai nommés plus haut, le chômage, la maladie ou la vieillesse ?

S'il est seul et sans secours, nul espoir, il est perdu, lui et les siens ! Si, au contraire, il a eu l'heureuse idée de faire parti d'une société mutuelle, il pourra regarder l'ennemi sans peur, et envisager l'avenir d'un cœur tranquille et plein d'espoir.

Ces idées et ces calculs ne sont point d'aujourd'hui : la Mutualité est vieille comme le sentiment qui lui sert de base.

Dès l'an 228 avant Jésus-Christ, Théophraste parlait de l'existence chez les Athéniens et dans les autres États de la Grèce, d'Associations ayant une bourse commune, alimentée par le paiement d'une cotisation mensuelle, dont le produit était destiné à secourir ceux d'entre leurs membres qui étaient atteints par une adversité quelconque.

Chez les Romains, les Sodalitates avaient le caractère de la mutualité qu'on retrouve dans nos confréries et nos corporations ouvrières.

Cette idée d'association s'est, non seulement conservée, mais encore s'est développée à travers les siècles, et le christianisme a ajouté à la première idée d'intérêt particulier et un peu égoïste, une seconde idée plus noble et plus pure, que nous trouvons dans l'admirable maxime : "Aimez-vous les uns, les autres".

Aussi, toute la chrétienté, aux premiers siècles était une vaste communauté de biens et de maux, dans laquelle chacun s'efforçait de soulager le fardeau de son frère plus malheureux.

Au moyen-âge, c'est cette merveilleuse solidarité qui élève les cathédrales à la construction desquelles chacun met la main, ou apporte sa pierre, et dans lesquelles tous se retrouveront pour prier.

Puis ce sont ces corporations destinées à protéger les faibles contre les puissants. A une époque beaucoup plus rapprochée ce sont encore ces compagnies d'assurances agricoles, contre l'incendie et les accidents ; ce sont enfin, au siècle dernier, les sociétés de secours mutuels qui ont soulagé tant de maux et séché tant de larmes.

Il existe actuellement en France vingt mille associations de secours mutuels qui groupent plus de quatre millions de sociétaires et ont plus d'un milliard de capitaux ; et ces chiffres sont cependant encore bien loin d'atteindre ceux que l'on a constatés en Angleterre.

Les Etats-Unis, eux, comptent quatre millions de mutualistes, disposent de trois cents millions de francs, et d'un capital de trente-six milliards, tant en réserve qu'en rentes constituées.

Comme on le voit, le développement prodigieux de la mutualité est un fait incontestable. Ce grand mouvement a ses répercussions dans tous les

coins du monde ; partout où l'association, ce puissant levier, trouve un point d'appui, son action bienfaisante est une incessante évolution vers la mutualité pratique.

Si donc l'association a été la grande force du passé, et demeure celle de l'avenir, quand elle revêt les formes de la mutualité, elle devient une oeuvre de solidarité plus puissante dans son action et plus féconde dans ses résultats.

Rien d'étonnant, par conséquent, que l'idée mutualiste soit si universellement et si profondément réalisée.

La mutualité est devenue une question vitale, d'un grand intérêt intellectuel et social, et ses nombreux apôtres ne cessent de travailler au perfectionnement des rouages si ingénieux de ce grand principe, pour mieux l'appliquer à tous les besoins de l'humanité.

C'est ainsi qu'en évoluant progressivement, la mutualité a voulu tenter un grand pas, en admettant les femmes dans les sociétés avec les mêmes secours, les mêmes indemnités que les hommes, tout en les soumettant, naturellement, aux mêmes obligations.

Chose étrange cette grande et si juste innovation a demandé des années d'étude et provoqué des discussions sans nombre.

Enfin il fut décidé et résolu qu'aucune raison ne devait s'opposer à l'admission des femmes dans les sociétés et que rien n'empêcherait même la création de sociétés mutuelles pour les femmes seules.

On s'est souvenu sans doute, qu'au cours de la Révolution Française, ce furent les femmes qui sauvèrent les sociétés mutuelles en s'adressant à l'Assemblée Nationale qui croyait y voir le rétablissement des compagnonnages, et en s'efforçant d'écarter la politique de ces institutions.

Depuis plus d'un demi siècle, les défenseurs des droits de l'ouvrière, par conséquent de la femme, affirment unanimement qu'une association manque son but si elle exclut la femme, car en ce cas, elle sépare ceux qu'elle doit unir dans une prévoyance commune. Elle manque d'équité, en interdisant à cette partie de l'humanité qui a la plus grande part des souffrances ici-bas, les bénéfices et l'assistance de la mutualité.

En 1861 le grand Mutualiste Jules Simon protestait contre le caractère trop personnel des Associations constituées exclusivement en vue d'accorder des secours aux hommes, et invoquait en faveur de l'admission de la femme dans ces sociétés la communauté de joies et de peines qui fait la sainteté du mariage.

Lors des derniers Congrès de Mutualité tenus en France, à Bordeaux et à St. Etienne, des voeux ont été émis pour que l'admission dans la mutualité soit de règle pour la famille entière.

Le mouvement mutualiste a pris dans notre pays aussi, des proportions considérables, mais son utilité n'est pas encore assez établie. Il faut encore prouver à plusieurs la nécessité qu'il y aurait de créer, d'y constituer des sociétés mutuelles en rapport avec les besoins de notre population.

Il est à remarquer que la mutualité est plus facile et plus efficace dans son exercice, annexée à une organisation déjà en vigueur, tout en laissant à celle-ci son autonomie et son indépendance : elle ne peut lui porter ombrage,

au contraire, elle ne fait que participer à son développement et resserre les liens existants entre les sociétaires; son but matériel complète l'oeuvre primitive et ajoute un rayonnement plus grand et des avantages plus étendues.

La mutualité en effet établit entre les personnes appartenant aux différentes sections d'une Fédération, des liens que l'on ne saurait guère autrement constituer et qui sont éminemment propres à coopérer puissamment à la prospérité de cette Fédération, car les membres dirigeant de ces diverses sections se retrouvent dans le Conseil de l'Administration de la Fédération, pour discuter des intérêts communs.

En France les oeuvres de mutualité se comptent par milliers et prennent des noms et des formes en rapport avec les vues et les idées qu'elles représentent: Mutualité Familiale, Mutualité Maternelle, Mutualité d'Adulte, Mutualité Ouvrière, Mutualité Scolaire, etc., etc. Je signalerai en particulier la mutualité nommée "Oeuvre de la Dotation de la Jeunesse de France" fondée en 1890, elle comptait en 1900 déjà près de 100,000 jeunes filles comme membres; cette société assure à ces jeunes filles une indépendance relative, leur payant à leur majorité, une dot qu'elles seules peuvent toucher, mariées ou non, la signature de la jeune fille étant la seule connue de l'administration.

Cette indépendance on le conçoit, n'est nullement préjudiciable au mariage, elle lui est plutôt favorable, cette dot étant considérée sans doute, comme une qualité à ajouter au crédit de la jeune fille.

Depuis une dizaine d'années nous pouvons compter quelques milliers de femmes recrutées dans les différentes associations mutuelles qui ont établi des Conseils et des Cours subordonnées dans la Province de Québec et principalement à Montréal.

Au delà de 12,000 femmes appartiennent à l'Ordre Indépendant des Forestiers dans la Province de Québec, apportant une contribution mensuelle de \$12,000.

Près de 1000 femmes font partie de l'Ordre des Amis Choisis, payant une cotisation totale d'environ \$400,00 par mois.

L'Association de Secours Mutuels des Femmes Catholiques dont le siège est aux États-Unis compte au delà de 200 adhérentes à Montréal, payant environ \$150.00 mensuellement.

La Société des Artisans Canadiens Français a, depuis ces dernières années, ouvert ses portes aux femmes en les admettant dans la classe des Bénéficiaires Mortuaires, mais n'a pas encore décidé de les accepter comme bénéficiaires aux indemnités en maladie.

Le Soutien, jeune société canadienne, donne des secours en cas de maladie seulement, avantages dont profitent un bon nombre de nos femmes de la classe ouvrière.

La Caisse Nationale créée par l'Association St-Jean-Baptiste de Montréal, a été constituée dans le but de faire bénéficier ses membres, d'une rente viagère. C'est une société familiale invitant aux mêmes espoirs et aux mêmes revenus le père, la mère et les enfants.

Ce rapide aperçu n'est-il pas suffisant pour démontrer l'importance de développer davantage dans notre ville et dans tout le pays, la Mutualité, au

double point de vue de son adaptation aux conditions sociales et morales de la femme catholique, et des résultats financiers obtenus par les cotisations mutuelles.

Toutefois, je n'estimerai ces quelques données à d'autre valeur que celle que pourrait lui accorder la Fédération Nationale, en les classant à son programme d'études.

Si cette grande Alliance féminine trouve un jour opportun de prendre l'initiative d'un mouvement mutualiste ; si elle donne de l'extension à la question de la Prévoyance sous toutes les formes possible, nul doute, qu'elle possédera là un des moyens les plus efficaces pour parvenir aux hautes aspirations qui l'animent en faveur de la femme, de la famille et de la société canadienne.

L'établissement d'une Mutualité féminine proprement dite, dans la Fédération, n'est peut-être pas une chose irréalisable si elle est reconnue nécessaire et bonne en principe et si l'on considère le grand essor que pourraient lui donner les membres du Clergé qui sont amis de la Mutualité.

Supposons encore un concours généreux de la part de nos nombreux concitoyens mutualistes militants, et un peu de ce zèle qui a valu à quelques uns de ces Canadiens, des distinctions honorifiques et décorations décernées par la Ligue Nationale de la Prévoyance et de la Mutualité de France.

Puis, n'est-il pas constaté depuis longtemps à Montréal, que des femmes administrent leurs sociétés ou leurs Cours avec toute la compétence et le succès désirable ?

Donc, s'il m'est permis de formuler un voeu aux derniers moments de ce Congrès, ce sera de voir s'élever la Maison tant désirée de la Fédération sur les bases de la Solidarité chrétienne et d'y voir pratiquer le patriotisme et l'amour familial sous le drapeau d'une Mutualité féminine, canadienne et catholique !



Même sujet par Mme Papineau, Présidente des Dames de Charité de l'Immaculée Conception

Monsieur le Président, Mesdames,

Vous venez d'entendre une dissertation sur la mutualité en général. Comme vous le voyez, c'est de l'économie bien entendue et bien pratiquée. . .

Mais vous me permettez d'ajouter que la mutualité bien entendue et bien pratiquée, doit être tout d'abord de la charité et de la religion.

10 Nous sommes trop chrétiennes, Mesdames, ne craignons pas de *l'affirmer*, pour ne pas mettre la religion à la base de toutes nos associations. Aussi quand je parle de mutualité pour nous, Canadiennes-Françaises, je ne parle pas tout simplement de sociétés d'assurance, je parle d'une association, qui par le chemin de la religion et de la bienfaisance, nous assure des bénéfices pécuniaires.

Non, je ne conçois pas, pour nous, dames catholiques, une mutuelle qui reçoit "n'importe qui". Mais je comprends que la mutuelle doit exiger de ses membres *tout d'abord* un certificat de foi et de moralité. Et comme l'Autorité ecclésiastique est le seul juge en fait de foi pratique, je comprends que les mutuelles catholiques *doivent exiger de la candidate un certificat de l'Evêque ou du Curé attestant qu'elle est catholique* pratiquante. Car si nous devons être au foyer domestique la source de la vie religieuse, il nous faut nous rattacher *par tous les moyens possibles* à la source première de toute foi et de toute religion, à notre Mère la Sainte Eglise Catholique. Et ce, évidemment et uniquement, par la direction de nos Evêques et de nos prêtres.

Mesdames, l'Eglise qui a fait le peuple canadien ce qu'il est, a droit d'attendre de nous, Canadiennes-Françaises, que nous travaillions de toutes nos forces à la conservation de cette foi vive et pure qui animait nos mères. Mais comment pourrions-nous conserver pour nous, et transmettre à la nation par nos enfants, une foi vive et pure, si nous allons nous jeter dans les bras de sociétés neutres, *c'est-à-dire sans religion*.

Je regrette d'avoir ici à heurter les opinions de quelques-unes d'entre vous, Mesdames. Mais je suis sûre à l'avance de votre pardon, puisque je fais appel à votre coeur si bon et à votre âme si haute, contre ce que j'appellerai "les préjugés de l'esprit". Quelqu'un n'a-t-il pas dit que la femme: "pour faire de *grandes choses* devait écouter son coeur et non son esprit, et quelquefois son coeur *contre son esprit*."

Eh! bien, nous avons Mesdames à relever la famille, la société, la nation, qui sont malades d'indifférence. Mais la neutralité, c'est l'indifférence dans les sociétés en effet, c'est le contact avec les protestants, avec les indifférents, et même avec les impies. Comment la femme catholique va-t-elle développer, fortifier sa foi pratique dans un pareil milieu? Comment, quand Monseigneur, dans sa vigilance toute apostolique, refuse d'accorder des dispenses pour les mariages mixtes, quand il demande aux catholiques de démasquer les sociétés secrètes et de fuir les sociétés neutres, nous irions nous, femmes catholiques, nous, tendres brebis du troupeau de Jésus-Christ, nous irions travailler à l'encontre de celui qui porte si dignement la houlette du Bon Pasteur?

Non, Mesdames, nous ne le ferons pas. Je connais trop bien les Dames qui président à notre fédération de la St Jean-Baptiste et toutes celles qui sont ici présentes, pour craindre d'assurer à l'autorité ecclésiastique, notre entière soumission. Nous serons dans nos sociétés mutuelles ce que Monseigneur veut que nous y soyons: des femmes catholiques, non pas simplement de nom, mais de pratique.

Après ce besoin de religion, il y a bien celui de l'économie, du bénéfice et de la bienfaisance.

20 De l'économie.—Nous, les femmes, que les hommes appellent avec compassion le sexe faible, nous sentons le besoin de nous unir pour devenir une force. Nous voulons devenir une force, non pas pour secouer le joug d'amour, que l'autorité du chef de famille vous impose. Il est si doux de faire la volonté de son mari!... Nous voulons devenir une force pour aider nos maris dans le labeur de l'économie.

L'économie, avouez-le, est si pénible aux hommes, généralement parlant. Et puis, pour dire toute ma pensée, si nous allions mourir avant eux, il ne serait peut-être pas inutile, pour consoler leur deuil de leur laisser quelque chose de plus substantiel que le souvenir de nos vertus! Voilà certainement une raison, qui, pour ne pas être *maligne*, n'en est moins *sérieuse*.

Cependant, il est un autre besoin au coeur de la femme. Et à celui-là, je ne puis penser sans sentir mon coeur tout gonflé d'émotions. Le Bon Dieu, dans sa grande bonté, veut ordinairement que la femme soit mère! Et la mère oublie tout pour ne penser qu'à ses enfants: Qu'ils vivent! Oh! oui, qu'ils vivent! il est si triste de les voir mourir, ces chers petits, mais qu'ils vivent heureux et bons, et qu'ils soient instruits. Que leur front *d'enfant* ne ruisselle que sous les efforts du jeu et jamais sous la peine d'un travail forcé. Oui, la mère qui va mourir voudrait que ses enfants, tant qu'ils seront enfants, soient à l'abri de la misère. Son sacrifice est moins déchirant quand au moment d'être ravie pour toujours à leurs besoins elle leur laisse du pain pour longtemps.

30 Enfin, Mesdames, si vous n'avez aucun de ces besoins d'économie il est un autre besoin inné au coeur de la femme, celui de faire du bien.

La femme est si bonne, si bonne, on doit le dire sans orgueil, mais avec fierté, reconnaissant le don précieux que le Bon Dieu nous a fait. La femme est si bonne qu'elle ne peut voir une misère à ses pieds, sans se pencher pour la soulager. Court-elle à une fête! Est-elle emportée par le courant des exigences de son état, si elle entend un cri de détresse, vite elle se détourne pour voler au secours. C'est pour satisfaire ce besoin de charité, Mesdames, que nous devrions faire de la mutualité.

Il est certainement consolant pour nos coeurs de femmes de savoir par exemple que notre société de secours mutuel des Dames Catholiques qui existe ici à Montréal, grâce à la bienveillante charité de notre très *charitable* archevêque, Monseigneur Bruchési, a payé en bénéfices depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 18 ans \$6,369,826. Nous avons mis malgré tout au fonds de réserve l'année dernière \$465,679, lequel fonds de réserve est maintenant de \$1,142,286. En présence de pareils chiffres, les hommes auraient mauvaise grâce de prétendre que nous ne sommes bonnes qu'à brasser les marmites, car évidemment, nous pouvons en même temps brasser les millions; non pas, que fières de nos succès, nous devrions penser à nous faire suffragettes pour devenir députées au palais municipal et législatif. Laissons aux hommes le soin de faire les lois. Contentons-nous, Mesdames, du rôle très modeste, mais très profitable pour nous de faire... "la loi".

Pour toutes ces raisons, ne pensez-vous pas qu'il nous est permis de faire de la mutualité. Toutefois, j'insiste encore en terminant, pour que nos mutuelles soient foncièrement catholiques, c'est-à-dire, qu'elles ne déplacent pas la femme, la mère, la jeune fille du foyer domestique, dont elle doit rester la reine, la parure et la fortune. C'est-à-dire que la mutualité doit aider la femme à accomplir plus parfaitement tous ses devoirs d'état. C'est bien ce que nous voyons dans notre société, de secours mutuels des Dames Catholiques qui compte ici à Montréal 3 Cours canadiennes, celles de St-Jacques, de St-Louis-de-France et de l'Immaculée Conception. Dans nos réunions, nous nous occupons, avec la plus *délicieuse entente*, du bonheur spirituel et temporel de nos membres. Nous sortons de là, il me semble, toujours meilleures et plus contentes.

Aussi Mesdames en vous priant de faire de la mutualité, je vous conjure de rester dans votre vocation de femmes catholiques canadiennes-françaises. Et en vous remerciant de votre bienveillante attention, je vous ouvre bien grandes les portes de notre société fédérée des Dames Catholiques de l'Immaculée Conception. Merci.



La Condition légale de la femme mariée par Madame Gérin Lajoie

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Je vous le disais il y a deux ans déjà dans un congrès dont je me plais à évoquer ce soir le souvenir : si nous devons nous préoccuper de la condition économique faite à la femme qui travaille hors du foyer, n'est-il pas nécessaire de bien connaître et de bien comprendre celle qui est réservée à l'épouse, à la mère de famille. Oh ! s'il ne s'agissait que de la convoitise grossière de la richesse pour les femmes, il nous répugnerait sans doute de donner à cette question une place d'honneur dans ce congrès ; mais à la condition économique de la femme correspond tout un ensemble de privilèges, de libertés et de droits qui affectent la dignité de sa personne.

La possession des biens n'est pas un but, les biens fournissent seulement des moyens d'action ; ils sont un élément nécessaire à l'entretien de la vie, à l'échange des services, à la réalisation des fins les plus élevées. Par un paradoxe absolument étrange : pour que l'esprit puisse se développer et prendre son essor dans le monde de la pensée, il faut que l'aisance, que la fortune comme un fumier fertilisant pourvoit l'être d'un suc abondant, afin que celui-ci s'élève ainsi qu'une tige fière au-dessus de la terre vers le ciel bleu.

La femme se soumet donc à une condition imposée à la nature humaine en défendant son droit de propriété, droit sacré, droit inviolable proclamé dans ce texte : " Bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras sciemment "

On ne saurait sans injustice en effet refuser à la femme, qu'elle soit fille ou qu'elle soit mariée, le fruit de son travail et le récit biblique au portrait de la femme forte, après avoir décrit la vie laborieuse de la femme au foyer, termine cette page admirable en disant : " donnez-lui du fruit de ses mains "

Examinons donc comment se règle la situation économique de l'épouse dans notre pays. La condition de la femme mariée n'est pas la même dans les provinces anglaises que dans la province de Québec. La province de Québec conserve ses lois françaises. Nos lois avec notre langue et notre foi constituent ce triple dépôt confié à la garde du peuple canadien : flambeau vivant que notre race doit tenir élevé d'une main ferme sur les bords du St-Laurent et dont les projections lumineuses sont destinées à faire pâlir la symbolique figure de la liberté qui rayonne à l'entrée du premier port d'Amérique.

Si nous devons à tout prix conserver nos lois françaises en matière de législation matrimoniale, c'est à cause du principe généreux qu'elles renferment. Notre loi commune c'est la communauté légale. La communauté légale confond les biens que les époux acquièrent ensemble pendant le mariage et les partage également entre eux à sa dissolution. Or quels sont les biens que les époux acquièrent ensemble pendant le mariage : ce sont tous ceux qui proviennent du travail de l'homme, de l'industrie et des économies de la femme. Tous ces biens d'après notre loi sont des biens communs ; sous ce régime, sous le régime de la communauté légale, les époux travaillent dans une pensée commune, dans un but commun, la fortune qu'ils amassent, ils se la partageront également un jour ; sous le régime de la communauté, la loi ne calcule pas quel est celui des époux qui a produit davantage, elle suppose que tous deux ont produit également, et, elle attribue autant de valeur au travail accompli par la femme au foyer domestique qu'à celui de l'homme qui peine au dehors ; sous ce régime, sous le régime de la communauté, les époux sont vraiment des associés, ce régime répond admirablement aux desseins de la nature et à l'esprit qui doit régner entre les époux.

Voici donc, mesdames, ce qui fait le caractère de la communauté légale ; c'est la création d'un patrimoine commun susceptible de se diviser par moitié entre le mari et la femme.

A côté des biens que les époux acquièrent ensemble, il peut exister évidemment une fortune personnelle ; ainsi je suppose qu'un mari ou qu'une femme héritent de leurs parents, ils auront alors une fortune personnelle à côté de la fortune commune, ils auront ce qu'on appelle des propres. La communauté n'absorbe pas les propres, seuls les revenus en sont mis en commun et tombent dans la communauté.

Le régime de la communauté comporte assurément un principe d'équité ; il a pour effet de soustraire la femme aux préoccupations pécuniaires, et lui permet de se vouer toute entière à ses fonctions morales ; il se concilie parfaitement avec la dignité de sa vocation et ses intérêts matériels qu'il sauvegarde.

Cette loi admirable de la communauté a pris naissance au Moyen-Age, on la croit d'inspiration chrétienne ; c'est encore elle qui nous régit dans la province de Québec et toutes les personnes qui se marient sans faire de contrat de mariage y sont soumises.

Cependant, il existe une tendance de plus en plus accentuée qui cherche à soustraire les époux au régime de la communauté pour leur faire adopter en se mariant le système de la séparation de biens. Dans le régime de la séparation, les biens des époux ne se confondent plus, ils restent distincts : le mari conserve les siens ainsi que tout le produit de son travail ; la femme fait de même et sa fortune reste toute entière entre ses mains. Sous ce régime les intérêts des époux sont opposés ; il s'introduit entre ceux-ci une cause de désunion. Au lieu d'être des associés, ils deviennent des rivaux, je dirai plus, la femme sous ce régime n'est qu'une exploitée. L'homme, libre de vaquer toute la journée à ses occupations rémunératrices, s'enrichit sans cesse ; la femme, que rien n'arrache au service familial, peine tout le jour sans compensation ; plus elle travaille, plus lui s'enrichit, plus elle s'use, plus elle économise, plus lui s'enrichit ; l'industrie de la femme fait la richesse du mari, quand la femme peine, il capitalise ! La femme séparée contribue donc

à édifier la fortune du mari sans qu'elle ait sur cette fortune aucun droit et advenant la mort de son mari, elle ne serait même pas appelée à lui succéder.

La séparation de biens remonte au droit romain ; elle a pris naissance en plein paganisme et s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle fleurit dans toutes les parties de la Puissance du Canada et y est devenue la loi commune ; elle tend à envahir notre province de Québec. Des esprits très sérieux sont portés à la considérer comme un progrès et seraient prêts à la substituer à notre communauté légale. Quelle est donc la raison du discrédit dans lequel est tombé la communauté légale, et pourquoi lui préfère-t-on le système cependant si défectueux de la séparation ? Ce qui compromet l'existence de la communauté comme celle de toutes les institutions vieilles, c'est que celle-ci s'est figée dans une formule rigide. C'est la lettre qui tue l'esprit a-t-on dit avec vérité ; cette parole reçoit ici toute son application. La communauté qui s'adaptait parfaitement à la vie du moyen-âge n'a point refait ses cadres, et le monde ayant changé, elle ne s'est pas adaptée à ses transformations ; au lieu d'évoluer et de se maintenir en équilibre sous la poussée des mœurs, elle n'en a reçu que des contre coups qui l'ont défigurée et ont fait disparaître l'harmonie de ses lignes. La communauté légale est aujourd'hui comme les troncs de nos forêts qui étendent encore sous l'horizon des branches sèches, mais qui sont sans sève et sans vie. A chaque souffle qui passe ils s'effritent jusqu'à ce qu'un jour un grand coup les renverse tout-à-fait pour laisser verdier à leur place quelque pousse nouvelle.

Fille du moyen âge, la communauté légale reflète l'absolutisme de cette époque. Les biens communs quoique destinés aux deux époux qui les partageront également un jour, sont durant le mariage administrés arbitrairement par le mari ; celui-ci en dispose librement, comme il lui plaît et sans le concours de sa femme, il peut même les donner si bon lui semble, et la femme ne possède aucune garantie susceptible d'enrayer le gaspillage et la dissipation des biens communs. Sous la loi commune le mari est non pas l'administrateur, l'être responsable de biens qu'il détient pour autrui, et dont il doit rendre compte, mais il en est le maître, le propriétaire ; il peut en user et en abuser, sans qu'il y ait lieu de distinguer si ces biens sont à lui ou à son épouse. N'y a-t-il pas ici une absence de sens chrétien ? L'ivrogne qui vend le ménage, le lit, les vêtements de sa femme est dans son droit. Que peut celle-ci en face du péril qui la menace, comment conjurer le danger ? Suffit-il d'être courageuse en ce cas pour parer à la misère et sauver ses enfants ? Suffit-il de travailler, suffit-il d'économiser ? Mais, la loi commune déclare que tout ce que produit la femme y compris son salaire appartient au mari ; n'a-t-on pas vu l'exemple d'un alcoolique se présentant légitimement chez le patron de sa femme pour toucher le salaire que celle-ci gagnait ! Loin de protéger la femme ici, la loi commune la réduit à l'impuissance et accentue sa faiblesse naturelle. La femme a-t-elle des économies aux banques d'épargnes, privée de toute capacité juridique, elle est incapable de les faire fructifier, il lui est interdit de contracter, d'administrer ce pécule.

Faut-il s'étonner après cela que les femmes se marient sous le régime de la séparation de biens qui les laisse maîtresses de l'administration de leurs biens et qui surtout leur permet d'en prendre la jouissance. La femme séparée ne prétendra pas, il est vrai, à une part de communauté, mais elle jouira au moins

pendant le mariage d'une liberté d'action qui s'allie mieux avec sa dignité et les intérêts bien entendus de la famille. Elle touchera ses revenus, ses économies elle les capitalisera, son salaire lui appartiendra et plus d'une fois le mari même trouvera en son épouse l'appui, l'aide que dans les desseins providentiels, Dieu a mis à ses côtés pour le soutenir dans les moments difficiles.

Mesdames, que devons-nous penser ou plutôt que devons-nous faire en face de cette situation? Allons-nous laisser tomber en désuétude le régime de la communauté? Nos pères ont lutté pour conserver nos lois françaises, était-ce donc pour sauver de la ruine des systèmes informes et voués à la décrépitude? Oh non, ils savaient toute la fécondité du génie français et en nous léguant nos lois au prix de leur vie, c'était pour transmettre aux générations qui viendraient après eux une source intarissable de grandeur et de prospérité. L'heure n'est-elle pas venue d'ajuster nos lois aux besoins contemporains et d'émonder le vieil arbre sur lequel repoussera des rejetons nouveaux; l'heure n'est-elle pas venue de refaire notre législation matrimoniale?

Depuis cinquante ans tous les peuples, les uns après les autres, ont senti ce besoin et ont retouché leurs lois; dans toutes les autres parties du Dominion, la femme a conquis des privilèges qui ont amélioré sensiblement sa condition économique; seule la province de Québec est restée stationnaire: je dirai plus, la condition de la femme mariée y est à l'heure actuelle inférieure à ce qu'elle était autrefois. La femme autrefois était protégée par le douaire qui donnait un gain de survie à l'épouse à la mort de son mari: le douaire la laissait jouir à titre d'usufruitière des biens de celui-ci. La femme douairière coopérait grâce à ses droits éventuels à l'administration de la fortune du mari, qui ne pouvait aliéner ses biens, les vendre ou les hypothéquer sans le consentement de sa femme. Or, le douaire est pratiquement aboli aujourd'hui, et, on n'a même pas substitué à ce privilège éteint le plus léger droit de succession.

En 1907 le Parlement français osa retoucher ses lois séculaires en matière de législation matrimoniale. Tout en restant fidèle à ses traditions, il a perfectionné, il a réformé les lois de la communauté. Ses innovations ont été timides; il s'est contenté de donner à la femme commune l'administration des biens qu'elle acquiert par son travail. Cette loi dite: du salaire de la femme mariée ne garantit pas encore à celle-ci la jouissance totale de ses biens mais elle est un acheminement vers une juste reconnaissance des droits de la femme commune sur ses biens.

Les réformes françaises ne tendent nullement à détruire le principe de la communauté; les biens communs subsistent en dépit des pouvoirs conférés à la femme, seulement, la femme conquiert le droit d'administrer dans ces biens communs ceux qu'elle y fait entrer de son chef et qui lui appartiennent naturellement. La communauté légale ainsi modifiée ne serait-elle pas le trait de génie dont la France est coutumière et n'est-ce pas encore vers elle qu'il faut se retourner et regarder. Cependant ce sentiment de justice qui se fait jour en France avouons-le ne doit son éclosion qu'à des vertus naturelles; ne sentons-nous pas toutes nos responsabilités, nous qui nous disons catholiques et qui sommes à même de puiser à la source toute pure de notre religion divine.

Que faisons-nous de supérieur dans les voies de la justice aux peuples qui sont privés de la foi. N'avons-nous pas conscience de notre mission. Sommes-nous sourds à cette parole tombée de la chaire de Pierre, "Tout chrétien doit être assoiffé de justice et d'ascension sociale!"

Mesdames, voici l'heure où nous allons nous séparer, le congrès touche à sa fin. Nous allons emporter avec nous de parfum, le souvenir des heures délicieuses que nous avons passées ensemble. Nos âmes qui ont vibré sous la parole inspirée de nos femmes canadiennes n'en seront que mieux affranchies des liens grossiers qui les attachaient trop souvent aux préoccupations mesquines et basses; nos coeurs qui se sont rapprochés et se sont aimés, multiplieront les occasions de se rencontrer à l'avenir. Sentant que nous sommes bien de la même famille, que ce doux nom de soeur que nous portons n'est pas un vain titre, nous irons avec plus de confiance encore que dans le passé les unes vers les autres et nous vivrons plus étroitement les unes pour les autres.

Qu'on me permette avant de terminer de payer un juste tribut de reconnaissance à monsieur le chanoine LePailleur qui nous a fait l'honneur de présider cette séance. Sa présence est un gage de la sollicitude du clergé à notre égard. La sanction que cette autorité morale apporte à notre action nous donne une confiance absolue dans le succès de l'oeuvre que nous poursuivons.

Je remercie bien sincèrement au nom de la Fédération, monsieur le président et les membres de l'Association St-Jean-Baptiste de l'hospitalité qu'ils nous offrent au Monument National. Bien qu'ils nous disent avec une courtoisie charmante que nous sommes chez nous ici, nous leur savons gré de nous faire une si large place dans cette enceinte.

Merci aussi à toutes ces conférencières qui n'ont pas hésité à prendre sur leurs trop courts moments de loisirs, des instants qu'elles ont consacré à des recherches et à la rédaction de travaux absolument remarquables. Toutes ont mis au travail une ardeur inlassable et ont fait preuve d'un dévouement dont seules je pense les femmes sont capables. Quelques unes des statistiques qui ont été données ce soir ont été extrêmement difficiles à recueillir, notamment celles qui ont trait à la valeur de la propriété foncière, il a fallu consulter des registres qu'on ne laisse pas impunément sous les yeux du public et que les femmes ne feuilletent pas d'ordinaire. A tous je dis du fond du coeur un sincère merci.



ALLOCATION DE MR. LE CHANOINE LE PAILLEUR

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Par des travaux sérieux autant que modestes, modestes précisément parce qu'ils sont sérieux, vous terminez le deuxième congrès de la Fédération Catholique des Dames Canadiennes, et certes vous le terminez bien.

Je n'ai pas eu l'avantage d'entendre les discours prononcés à la première séance du congrès : elle traitait des oeuvres de charité. Que de choses bonnes on a dû y dire !

J'ai été assez fortuné pour entendre hier les discours de la section éducationnelle. Des paroles admirables y furent prononcées, et ainsi vous trouviez dans l'intelligence les moyens de venir par la charité au secours des besoins du corps humain, du corps humain affligé, du corps humain voué si souvent à la misère.

Mais ce n'est pas assez de l'intelligence pour que ces associations sociales puissent venir au secours du corps affligé et miséreux. Elle ne doit pas seulement, cette intelligence, scruter les misères d'hier pour les pouvoir soulager, elle doit regarder au-devant d'elles, en chercher les causes et essayer de les enrayer.

Voilà pourquoi vous avez voulu donner une troisième soirée, économique celle-ci, et certes, vous avez bien fait.

La science économique, en effet, diffère de la science "charité". Elle prévoit et prévient les causes de la misère, quand la charité veut seulement soulager les effets qu'elle produit. Vous les avez cherchées ces causes un peu partout et vous avez voulu de ci de là exposer quelques remèdes aux misères de l'humanité, aux misères surtout de la femme dans le monde.

La condition de l'ouvrière, vous l'avez étudiée dans son travail, vous l'avez étudiée jusque dans son repos. Vous l'avez connue depuis l'âge de l'enfance jusqu'à l'âge où elle devrait pouvoir jouir de son labeur.

Que de choses belles et bonnes vous avez su dire de cette enfant que trop jeune on retire de l'école et qui ne peut donner à son intelligence l'instruction qui plus tard la rendrait capable de gagner un pain que son père n'a pu lui donner assez abondamment. Il y aurait des oeuvres à faire à ce sujet.

Il faudrait prendre cette enfant à la rue ou à l'usine et la ramener à l'instruction dont elle a besoin, je n'ose pas dire par une loi qui serait rigoureuse, celle de la contrainte, mais par cette loi de la charité dont vous êtes capables et dans la pensée et dans l'exécution. Ainsi l'enfant que vous avez pressée, Mesdames, en vos bras et sur vos coeurs, pourrait si vous étendiez vos bras être conduite dans le sentier des écoles beaucoup plus loin qu'on ne

l'y mène d'ordinaire. Les oeuvres post-scolaires pourraient alors facilement assurer le succès même matériel de la femme.

Et quand cette enfant (car nous ne parlons que de la fille ici) a atteint l'âge de l'usine, de l'atelier, qu'elle pénètre au comptoir du magasin, ou va s'asseoir au fauteuil du bureau, oh! que de misères déjà touchées du doigt et qui lui marquent des rides précoces au front! Aussi bien, j'ai été profondément ému des recherches que vous avez faites non seulement pour améliorer le travail et à l'atelier, et au magasin et au bureau, mais pour améliorer l'état de repos de l'ouvrière dans le monde.

Si tout congrès doit émettre des voeux, est-ce qu'il y en aurait de meilleur que celui énoncé dans plusieurs conférences ce soir, que les grands centres ouvriers, que les centres de bureaux et magasins aient plus nombreux et de plus en plus perfectionnés des Patronages d'Youville ou des "Foyer" quelconques.

L'on a fait allusion à des maisons similaires créées par la fortune de nos frères séparés. Plus tard, quand nous nous lamentions, quand nous nous disions pourquoi faut-il que la fortune chez nos catholiques ne soit pas abondante comme chez les protestants, pourquoi faut-il que ces 300,000 piastres réunies en moins de trois semaines par des jeunes gens de religion différente de la nôtre, n'ayant assurément pas plus de charité et de coeur que nous, pourquoi faut-il que nous ne puissions les trouver pour nos oeuvres de charité, pour nos oeuvres sociales; pendant que nous nous lamentions, dis-je, sur cet état de petite fortune de nos familles catholiques, j'en arrivai bien vite à ouvrir larges mes oreilles aux statistiques que l'une d'entre vous nous a données avec une fierté que j'aurais voulu admirer, qui m'a étonné pendant.

Vous m'apprenez que dans la seule ville de Montréal les femmes laïques possèdent des valeurs immobilières au montant de \$37,000,000. Nous le savions depuis longtemps, nous surtout les prêtres de paroisse qui par nécessité devons faire et qui habituellement faisons appel collectif et toujours favorablement accueilli à votre ingénieuse coopération pour toutes les Oeuvres; mais vous avez dit que la femme était charitable quand cette initiative était individuelle, et vous nous demandez en plus si nous avons songé à cette fortune collective si grande des Dames catholiques que vous avez fait miroiter à nos yeux? A mon tour, permettez-nous de vous demander si elles sont nombreuses les oeuvres fondées par ces reines du trésor?...

Aussi bien, je serais presque tenté de vous dire, à vous Madame, qui avez si bien palré du régime légal de l'état conjugal, que je souhaite qu'elle subsisterait encore un peu cette communauté de biens au risque de ne pas trop gêner l'autorité, peut-être arbitraire, de l'homme qui prend et dépense sans rendre compte. S'il m'était en effet donné de pouvoir pénétrer dans cette communauté de biens de ces \$37,000,000. qui appartiennent à nos femmes de Montréal, j'essaierais certainement d'en recueillir de la poussière d'or qui aiderait à l'établissement de tant d'oeuvres sociales que vous avez signalées comme logements pour nos chères ouvrières.

Après nous avoir parlé de cette richesse, tout à coup vos conférences nous ont laissé choir dans le terre à terre des besoins et des nécessités de la vie et vous avez abordé la question de mutualité féminine. Quelle

est délicate celle-là ! Délicate au point de vue de la formation sociale de la femme, assez facile au point de vue moral, mais presque insurmontable au point de vue financier, au moins quant à ce qui regarde les bénéfiques en maladie.

J'applaudis de toute mon âme à l'affirmation catégorique de fond et d'accentuation de la conférencière, femmes et hommes catholiques ne doivent s'affilier qu'à nos sociétés mutuelles catholiques.

Si j'étais en petite famille, je pourrais bien dire que celui qui vous parle en ce moment, a eu le doux privilège d'être fortement critiqué pour certaine participation à l'introduction de la mutualité féminine ici à Montréal, dans une de nos grandes sociétés de secours mutuels.

La Société des Artisans Canadiens-Français a il y a deux ans ouvert bien larges ses portes à la femme pour la soulager par la mutualité, et encore actuellement, sans y être officiellement autorisé, je puis vous dire que la Société des Artisans accueillera tous les appels et les favorisera ardemment.

J'ajouterai cependant que les Artisans ont semblé faire un pas en arrière en retranchant assez récemment les bénéfiques en maladie. C'est que, vous me permettez cette réflexion, il faut marcher bien prudemment sur ce terrain encore peu solide. La mutualité est très charitable, mais n'est pas la charité. On a demandé si la charité est une science ? J'affirme postivement que la mutualité au moins doit être une science. C'est précisément parce que la mutualité a oublié à son origine de procéder par voie scientifique, qu'elle a fait des erreurs et que beaucoup de sociétés mutuelles fort bien intentionnées ont sombré après des efforts pourtant généreux.

Or, si ce que j'énonce est vrai, vous savez bien, Mesdames, sans que j'insiste davantage, que ce principe est rigoureux surtout pour les maladies chez les femmes. Étant donné l'état actuel économique et social de la femme, j'approuve au point de vue de la religion et au point de vue moral les invitations pressantes qui vous ont été faites de favoriser la création d'une société nationale de mutualité pour la femme. Toutefois, Mesdames, je demande que ce ne soit qu'à la lumière de statistiques aussi minutieuses et de recherches patientes, comme celles faites de la valeur immobilière des femmes, que l'on procède à cette tentative d'établir une grande association de mutualité exclusivement féminine.

Avec ces quelques réserves que j'appellerai financières, permettez-moi d'espérer que tous vos efforts réitérés d'expérience communicative sur tous les sujets que vous avez abordés ce soir ne resteront pas sans effet.

Je sais bien que quelque part peuvent exister encore certaines appréhensions que vous appelez préjugés, au sujet des associations publiques de femmes. Toutefois, la Fédération nationale des Dames aura bientôt gagné toute l'estime et toute la confiance de Montréal ; j'en trouve l'espoir dans les études présentées ce soir en cette dernière séance de votre congrès et dans lesquelles vous procédez avec tant de sagesse, tant de prudence et tant d'esprit chrétien. Les revendications s'y laissent plutôt deviner qu'elles ne s'affirment ; les affirmations ont été si délicates et si chrétiennes que si elles laissent poindre un espoir de progrès, elles ne font point redouter ce que ailleurs a été, hélas ! une exagération.

Voilà pourquoi, Mesdames, je suis bien prêt de croire que de jour en jour par cette prudence qui est une tactique sérieuse, par cet esprit chrétien

qui est à l'honneur des femmes canadiennes françaises, vous ferez un grand bien. Puisqu'aujourd'hui il est notoire qu'un très grand nombre de demoiselles et de dames sont obligées d'aller au dehors du foyer gagner le pain du foyer, il n'y a pas lieu de s'étonner que vous cherchiez par un travail d'intelligence et de coeur à promouvoir les intérêts extérieurs de ces ouvrières, de même que vous chercherez toujours à les ramener au foyer le plus tôt possible. Si des racines de l'arbre monte la sève pour aller jusqu'au bout des branches, ce n'est que pour produire des fleurs et des fruits; elle va et vient comme le sang qui revient au coeur, d'où il se répand à nouveau en force vive et vivifiante. Voilà comment j'espère, Mesdames, que sous l'égide de la foi, sous la guide de l'autorité religieuse, toujours dirigée par la raison qui étudie, par le coeur qui aime, vous ne sortirez de votre sphère que pour aller porter le baume de la consolation à celles qui sont les déshéritées de la fortune et qui souffrent. Alors le bonheur que vous donnerez fera votre mérite.

Les hommes, ces jours derniers, nous ont donné un très bel exemple et vous me permettrez bien de le suivre à la fin de ce congrès. Vous nous avez donné l'exemple de paroles pondérées, écoutées avec un religieux silence; or, les hommes qui ces jours derniers sont venus en congrès de Fédération des Sociétés Catholiques réveiller les échos du Monument National, avaient à leur tête un président qui les invitait à la prière.

Comme je suis Président, en ce moment, je vous demande de terminer votre congrès par la prière qui d'en haut vous a obtenu des lumières sur vos oeuvres.



TABLE DES MATIÈRES

Constitution.....	3
Programme.....	9
Prière Séance d'Ouverture.....	11
Discours de Bienvenue.....	12
Assistance Maternelle.....	15
Discussion du même sujet.....	19
La Carrière d'infirmière pour les Femmes.....	20
Importance des Conférences dans les Œuvres de Charité au point de vue de la formation intellectuelle et sociale des femmes du Monde	22
Mesures preventives pour la Protection de la Femme.....	28
Statistiques de la Providence.....	29
La Charité et t-elle une science.....	31
Repression de l'Alcoolisme par les Femmes.....	33
La Femme mariée qui souffre de l'Alcoolisme du Chef de la Famille est-elle en état de se protéger.....	36
Tribunaux spéciaux pour les Enfants.....	45
La Carrière domestique dans les rapports avec l'Organisation du Foyer	48
Votes de remerciements.....	50
Allocution de M. le Chanoine Gauthier.....	51
Deuxième Journée du Congrès, Séance d'Education.....	52
Enrayement de la Mortalité Infantile par l'Education de la Mère de Famille.....	54
Importance de la Pédagogie Maternelle dans la Formation Morale de l'Enfant.....	59
Adaptation de l'Enseignement Ménager aux divers degrés de l'Ensei- gnement.....	63
De l'Enseignement Supérieur pour les Femmes.....	69
L'Enseignement comme Carrière pour les Femmes.....	73
Le Rôle des Associations Artistiques dans la Formation du Goût....	75
Le Journalisme et l'Education Populaire.....	78
Comment développer le goût de l'étude chez la jeune fille.....	83
Votes de Remerciements.....	87
Allocution de Sa Grandeur Monseigneur Bruchési.....	89
Allocution de Sir A. Pelletier lieutenant Gouverneur.....	92
Troisième Journée du Congrès, Séance des Œuvres Economiques ...	94
Du Logement de l'Ouvrière.....	96
Etat comparé du Travail à Domicile et du Travail à l'Atelier.....	112
Des Conditions requises pour obtenir de l'avancement dans les Carrières professionnelles.....	114
L'Instruction de l'Enfant est-elle compatible avec le Travail de l'Atelier	121
Dans quelles proportions la femme contribue-t-elle à la production industrielle de ce pays.....	123
Quelle est la valeur de la propriété foncière possédée par les Femmes à Montréal.....	132
La Mutualité.....	136
La Condition Légale de la femme mariée.....	144
Allocution de M. le Chanoine LePailleur.....	149

Table des matières par ordre alphabétique



Auclair Mell	123
Barry Melle (Françoise).....	78
Bibaud Mme H.....	83
Bruchési Mgr.....	89
Bessette Melle.....	98
Bernard Melle B.....	105
Bouthillier Mme.....	136
Béique Mme.....	12 19-45-52-63-94
Beaubien Mme L. de G.....	19
Bruneau Mme.....	54
Clermont Melle.....	100
Choquet Mme	28
Frappier Melle.....	103
Gérin-Lajoie Mme.....	50-87-144
Godbout Melle.....	118
Germain Mme D. N.....	31
Gauthier Chanoine.....	51
Gérin-Lajoie Melle.....	69
Hamilton Mme H.....	79
Huguenin Mme (Madeleine).....	15
Lachapelle Melle.....	109
Lalonde Melle Henriette.....	121
Leman Mme.....	33
Labelle Melle.....	73
LePailleur Chanoine.....	149
Marin Melle.....	114
Marceau Mme.....	22
Miséricorde Sœurs de la.....	28
Mathys Mme.....	59
Pelletier Sir A.....	92
Papineau Mme.....	42-141
Robert Melle Laura.....	96-112
Rottot Mme.....	29
Renauld Melle.....	36
St-Jean Melle.....	75
Sabourin Melle.....	132
Samson Melle.....	19
Simard Mme.....	48
Williams Melle P.....	20
Wilson-Grant Mme.....	52

**Sociétés affiliées à la Fédération Nationale
Saint-Jean-Baptiste et noms des déléguées chargées de
les représenter à l'Exécutif de la Fédération**

Dames patronnesses de la Providence.....	{	Mme Rottot " MacKay
" " des Sourdes Muettes.....	{	Mme Marceau Melle Daveluy
" " de la Miséricorde.....	{	Mme J. L. Archambault " Hénault
" " de Nazareth.....	{	Mme Vaillancourt " L. D. Mignault
Le Foyer.....	{	Melle Bonneville " Frappier
Association des Institutrices.....	{	Melle Labelle " Bélanger
Patronage d'Youville.....	{	Melle Auclair " M. Bernard
Section française Société Aberdeen.....	{	Mme Terroux Melle Desjardins
Association des Journalistes.....	{	Melle Barry (Françoise) " Lesage (Collette)
" des Employées de Manufacture.....	{	Mlle Vauthier " Robert
" des Employées de Magasin.....	{	Melle F. Marin " Moss
" des Employées de Bureau.....	{	Mme Bouthiller Melle Godbout
" des Employées de Téléphone.....	{	Melle Longtin " Meunier
Œuvre des livres gratuits.....	{	Mme Dandurand " T. Bruneau
Dames de charité de l'Hospice St-Vincent-de-Paul.....	{	Melle Renauld Mme Giroux
Dames Patronnesses de l'Hopital Notre-Dame.....	{	Mme Fitzpatrick " D. Roland
Dames patronnesses de L'Assistance Publique.....	{	Mme J. Tessier " Huguenin
Dames Patronnesses de l'Hospice St-Joseph.....	{	Mme Faucher " Crevier
Cercle des demoiselles de la Paroisse St-Pierre.....	{	Melle Adam " Laurence
Dames de charité de l'Immaculée Conception et Enfants de Marie de l'Immaculée Conception.....	{	Mme H. Papineau " S. Lacombe
Hopital Ste-Justine.....	{	Mme L. de G. Beaubien Melle Rolland
Association des Aides Ménagères.....	{	Melle Lachapelle " Mentha
Section des Dames de charité, Fédération de la Paroisse de l'Enfant-Jésus.....	{	Mme D. N. Germain " Allary
Section du travail, Fédération de la Paroisse de l'Enfant-Jésus.....	{	Melle M. L. Clermont " V. Lajeunesse
Association Artistique des Dames Canadiennes.....	{	Mme D. Masson Melle St-Jean
Les Ecoles Ménagères Provinciales.....	{	Mme Leman " DeSerres
Cour de l'Immaculée Conception.....	{	Mme H. Papineau " Lacombe



**Bureau de Direction de la
Fédération Nationale
St-Jean Baptiste**



Œuvres de Charité

Lady Lacoste

Mme Rottot - - - - - Trésorière

Mme Brunneau - - - - - Secrétaire

Œuvres d'Éducation

Mme Béique, - - - - - Présidente

Melle Bibaud, - - - - - Sec.-Arch.

Mme Gérin-Lajoie

Œuvres Économiques

Mme Huguenin (Madeleine)

Mme Bouthillier

Melle Auclair



POURQUOI ?

Ne pas placer vos commandes de fourrures immédiatement et profiter du grand choix que nous avons maintenant.

Nous ne pouvons assez insister sur l'avantage qu'il y a pour vous de donner votre ordre dès maintenant. VOUS AVEZ TOUT A Y GAGNER.

Venez vous en convaincre en examinant notre assortiment et en vous rendant compte de nos prix.

Nous engageons spécialement les personnes ayant des fourrures à faire réparer de nous les envoyer sans retard, car nous regretterions d'avoir à leur refuser plus tard dans l'encombrement de l'ouvrage.

McCOMBER & CUMMINGS

373 ST-PAUL

(Coin St-Sulpice)

Tel. M. 3268 & Tel. M. 4156



BANQUE D'HOCHELAGA

Capital payé, = = \$2,500,000

Fonds de Réserve \$2,150,000

POUR VOS ENFANTS.—Ouvrez-leur un compte d'épargne à la Banque d'Hochelaga ; ils s'intéresseront à voir grossir leur dépôt et contracteront l'habitude de l'économie sans laquelle il n'y a pas de fortune possible.

Manufacturée au Canada
par une Compagnie Canadienne

The New Williams

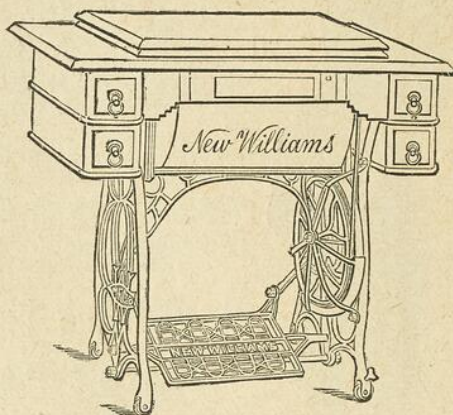
Prix et Conditions pour
tout le Monde

Ecrivez-nous ou venez
nous voir

Chaque famille devrait en
posséder une

Cherchez toujours la
marque

The New Williams



Solliciteurs pour la ville demandés **The New Williams Mfg., Co. Limited** 334 BOULEVARD ST LAURENT

EAU des CARMES BOYER

SOVERAINE

CONTRE:

Vertiges,
Maux de Tête,
Évanouissements,
Dysenterie,
Digestions pénibles,
Influenza, Congestions.

Agents: ROUGIER Frères, 4597, R. Notre-Dame, Montréal

PRESCRIPTION

N'oubliez pas que c'est là notre
SPÉCIALITÉ.

Nous les remplissons avec des dro-
gues de première qualité et des pro-
duits chimiques purs. Nous leurs ap-
portons en outre une scrupuleuse at-
tention.

Toujours vérifiées par deux per-
sonnes compétentes avant livraison.

Un service de deux messagers est
toujours à votre disposition pour aller
les chercher et vous les rapporter.

Tel. Bell Main 3379

Tel. Bell Main 5884



Mme J. E. Lafleur, Enreg.

POSTICHES

en Cheveux naturels et ondulés
dernière nouveauté

Spécialité :

Peignes, Barrettes,
Epingles, Broches
de Fantaisie,
Epingles à Cha-
peaux, Articles
pour Dames, . . .



Ouvrage fait à la
main

Prix défiant toute
compétition.

292 Ste-Catherine Est ..Montréal

Si vous désirez faire choix d'un

PIANO ARTISTIQUE ET DURABLE

Vous trouverez aux Salles de Vente

ED. ARCHAMBAULT

312-314 RUE STE-CATHERINE EST

Près de la rue St-Denis Montréal

LES INSTRUMENTS DES MEILLEURES MARQUES

EUROPEENNES, AMERICAINES, CANADIENNES

A DES PRIX RAISONNABLES ET AUX
CONDITIONS LES PLUS AVANTAGEUSES

PIANOS NEUFS ET D'OCCASION

HARMONIUMS, VIOLONS, PHONOGRAPHE

VENTE — ECHANGE — LOCATION

La Banque Provinciale du Canada

Incorporée par Acte du Parlement en Juillet 1900

Siège Central: 7 & 9 Place d'Armes, Montréal, Canada

Capital Autorisé \$2,000,000.00 Capital Payé \$1,000,000.00

Réserve et Surplus \$310 277.48

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: Mr. H. LAPORTE - - - De la Maison Laporte, Martin & Cie,
Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien

Vice-Président: Mr. W. F. CARSLY, Prop. de la maison S. Carley & Co.

Honorable L. BEAUBIEN, - - - - - Ex-Ministre de l'Agriculture

Mr. G. M. BOSWORTH, - Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."

Mr. ALPHONSE RACINE, - - - - - Propriétaire de la maison d-gros
"Alphonse Racine & Cie"

Docteur E. P. LACHAPELLE, - - - Administrateur du Crédit Foncier
Franco-Canadien

Mr. TANCRÈDE BIENVENU, - - - - - Directeur Gérant

BUREAU DE CONTROLE

[Commissaires-Censeurs]

Président: Hon. Sir ALEX. LACOSTE, C.R. - Ex-Juge en Chef de la Cour
du Banc du Roi

Vice-Président, A. S. HAMELIN, - - - - - Auditeur Général

Hon. Sir LOMER GOUIN, C. R., Premier Ministre, Province Québec, (Can.)

Dépôts d'Epargne acceptés depuis \$1.00 Intérêt payé fois l'an.
CERTIFICAT DE DEPOT SPECIAL délivré pour sommes de \$500.00 et au-dessus aux
conditions suivantes: 3 mois, 3 p.c.; 6 mois, 3½ p.c.; 12 mois, 3¾ p.c.

TÉLÉPHONE MAIN 1962

L. C. de Tonnancour

MARCHAND-TAILLEUR

61, rue Notre-Dame Est, ...Montréal

Spécialité: Costumes et Manteaux pour Dames

TÉLÉPHONE MAIN 6693

PAUL BRISSET DES NOS

COURTIER D'IMMEUBLES

16 rue St-Jacques

...Montréal

JOSEPH CONTANT

Pharmacien Chimiste

Les ordonnances des médecins et les recettes des familles
sont préparées avec soin, par des Employes compétents.

231 Notre-Dame Est, ... MONTREAL

MOON-LEROY BUSINESS COLLEGE

KING'S HALL, 591 ST. CATHERINE ST. WEST

Shortand, Typewriting, Telegraphy, Bookeeping, and all Commercial Subjects,
French and English

Shortest and most pratical systems. Nothing but the most thorough methods
employed. Our connection is such that we have no difficulty in placing our
graduates in good positions. For full particulars, apply to

R. J. LeROY, Principal.

GEORGE COUTLEE,

OSCAR G. COUTLEE

COUTLEE FRERES

Marchands-Tailleurs,

ENSEIGNE DU GROS COQ D'OR

Hardes Faites et Merceries dans les derniers goûts. Habillements à ordre
en 10 heures d'avis Assortiment complet de Chapeaux, Valises, Chaussures, Etc.

190 NOTRE-DAME EST, 192

31 ST-CLAUDE

...MONTREAL

— TEL. MAIN 4075 —

J. D. Boileau

EPICIER

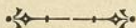
57 Bonsecours

...Montréal

GUIDE DE LA SANTÉ DE LA FEMME

Fameux Remède du Dr. COONLEY

Madame J. PAQUETTE, 1273 ST-DENIS, a la seule
agence à Montréal.



Femmes souffrantes, qui désirez recouvrer le bonheur d'une belle santé et qui voulez éviter l'OPÉRATION si redoutable et presque inévitable, faites usage, sans retard du traitement Orange-Lis.

Chaque maladie est traitée pour la modique somme de \$1.00 par mois.

Une visite est sollicitée; tous renseignements seront fournis bien cordialement.

L'acheteur a droit à une consultation (strictement confidentielle) gratuite, par la poste.

**Salon
..de..
Modes**

Mlle E. Delisle



Les Dames sont cordialement priées de visiter notre installation de Chapeaux; elles y trouveront un grand choix dans les hautes nouveautés. Satisfaction garantie. Prix à la portée de toutes les bourses.

862-864 Ste-Catherine Est
MONTREAL

Travaux au Clavigraphe
et au Miméographe
promptement exécutés...

Tel. Est 5859



Bureau ouvert aux femmes pour tous renseignements concernant Assurances, Affaires, etc., etc.

BUREAU NATIONAL
de Sténographie, Clavigraphie & Assurances.

Cours spéciaux et préparatoires pour positions de bureaux

Mme E. Bouthillier · 16 St-Denis

Mesdames,

Tél. Bell Est 1220

Ne nous oubliez pas dans vos achats de Chaussures, la grande variété de nos marchandises nous permet de satisfaire les goûts les plus simples et les plus exigeants.

A. LECOMPTE

241 & 521 Ste-Catherine Est

DEPOSEZ VOS ECONOMIES A

La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal

BUREAU CHEF ET DIX SUCCURSALES A MONTREAL

FONDEE EN 1846

Total de l'Actif au-delà de \$22,000.00. Nombre de déposants, plus de 100,000.
La Seule Banque incorporée en vertu de l'Acte des Banques d'Epargne, faisant affaires dans la Cité de Montréal.

Sa charte [différente de toutes les autres banques], est rédigée de manière à donner toute la protection possible à ses déposants.

Elle a pour but spécial de recevoir les épargnes, quelles que petites qu'elles soient, des veuves, orphelins, écoliers, commis, apprentis, des classes ouvrières et industrielles et d'en faire un placement sûr. Attention spéciale donnée aux dépôts reçus par la poste. Nous vous réservons toujours l'accueil le plus courtois, que votre compte soit gros ou petit.

A. P. LESPERANCE, Gérant

Tél. Bell: Est 761

Opticien Diplômé
Attaché à l'Etablissement

HENRI SCOTT

Marchand en Gros et en Détail de

MONTRES, BIJOUX, ARGENTERIE, BRONZE, ETC.

Diamants et autres Pierres précieuses, une spécialité

Bijoux sur Commande et Réparations de toutes sortes

479-481 Ste-Catherine Est ...Montréal

TEL. EST 5859

Delle M. A. Bouthillier

PROFESSEUR DE PIANO

Méthode facile

Prix modéré

16 rue St-Denis

...MONTREAL

AUX MUSICIENNES

Prière de s'adresser à l'adresse ci-haut mentionnée pour faire partie de l'Orchestre "La Canadienne".

LIVRES NOUVEAUX

TRAITÉ DE DROIT USUEL, par Marie Gérin-Lajoie. 1 vol. relié toile, 211 pages.....90c

NOS TRAVERS, par Madame Dandurand. 1 vol. 232 pages.....30c

PAPINEAU, (1786-1871), par A. D. Decelles, conservateur de la bibliothèque du Parlement Fédéral, membre de la Société Royale, docteur ès-lettres, chevalier de la Légion d'honneur, etc 1 vol illustré, in 8°.....\$1.75

LAFONTAINE & CARTIER, par A.D. Decelles. 1 fort vol. in 8.....\$2.00

ATHLÈTES CANADIENS-FRANÇAIS. Recueil des exploits de force, d'endurance, d'agilité, des athlètes et des sportsmen de notre race depuis le XVIII^e siècle, par E. Z. Massicotte. 1 joli volume illustré de portraits. 50c

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA, recueillies et publiée avec annotations, etc. par Ernest Gagnon, membre de l'Académie de Musique de Québec; membre correspondant de la Société des compositeurs de musique de Paris, etc. Cinquième édition (conforme à l'édition de 1880) 1 beau volume in 8.....\$1 00

LE FORT ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS (Québec). Etude ar-

chéologique et historique par Ernest Gagnon. 1 beau volume in 8°.....\$1.00

DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER, précédés d'une Notice biographique. 1 vol. grand in 8, imprimé sur beau papier, et orné d'un portrait en similligravure, relié...\$3.00

L'HISTOIRE DU CANADA, depuis la Confédération, 1867 à 1887, par l'Honorable L. O. David, sénateur. 1 vol. in-8, imprimé sur beau papier, et orné de portraits en similligravure, relié.....\$2.50

Oeuvres de Louis Fréchette

LA LÉGENDE D'UN PEUPLE. Poésies Canadiennes, avec une préface de Jules Claretie. 1 vol. in 8°, illustré par Henri Julien.....\$4.50

FEUILLES VOLANTES ET OISEAUX DE NEIGE, Poésies. 1 vol. in 8.....\$3.75

ÉPILVES POÉTIQUES Poésies, Véronica, Pièce en vers. 1 volume in 8.....\$3.75

L'OUBLIÉ, Laure Conan. Préface de M. l'abbé Bourassa. Illustrations de M. Antigna. Un beau volume, couverture illustrée.....75c

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, LIMITÉE

79 RUE ST-JACQUES, - MONTREAL

— TEL. MAIN 2235 —

T. LATOURELLE

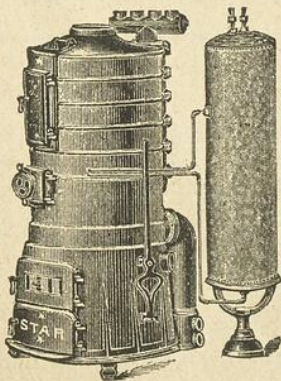
SUCCESEUR DE

Blouin, Desforges & Latourelle

Plombier, Poseur d'Appareils à Gaz, de Chauffage à Eau Chaude et à Vapeur, etc.

Appareils à Vapeur pour Buanderie et Cuisine, Couvreurs en Ardoises, Métaux, Gravière, Négociant en Métaux pour Gaz, Eau et Vapeur, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, etc. Travaux de Chauffage et Plombage pour Edifices Publics, Eglises et Couvents, une Spécialité.

6 rue Craig ouest, - Montréal



JOSEPH CONTANT

Pharmacien Chimiste

Les ordonnances des médecins et les recettes des familles
sont préparées avec soin, par des Employés compétents.

231 Notre-Dame Est, ... MONTREAL

MOON-LEROY BUSINESS COLLEGE

KING'S HALL, 591 ST. CATHERINE ST. WEST

Shortand, Typewriting, Telegraphy, Bookeeping, and all Commercial Subjects,
French and English

Shortest and most practical systems. Nothing but the most thorough methods
employed. Our connection is such that we have no difficulty in placing our
graduates in good positions. For full particulars, apply to

R. J. LeROY, Principal.

GEORGE COUTLEE,

OSCAR G. COUTLEE

COUTLEE FRERES

Marchands-Tailleurs,

ENSEIGNE DU GROS COQ D'OR

Hardes Faites et Merceries dans les derniers goûts. Habillements à ordre
en 10 heures d'avis Assortiment complet de Chapeaux, Valises, Chaussures, Etc.

190 NOTRE-DAME EST, 192
31 ST-CLAUDE

... MONTREAL

— TEL. MAIN 4075 —

J. D. Boileau

EPICIER

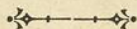
57 Bonsecours

... Montréal

GUIDE DE LA SANTÉ DE LA FEMME

Fameux Remède du Dr. COONLEY

Madame J. PAQUETTE, 1273 ST-DENIS, a la seule
agence à Montréal.



Femmes souffrantes, qui désirez recouvrer le bonheur d'une belle santé et qui voulez éviter l'OPÉRATION si redoutable et presque inévitable, faites usage, sans retard du traitement Orange-Lis.

Chaque maladie est traitée pour la modique somme de \$1.00 par mois.

Une visite est sollicitée; tous renseignements seront fournis bien cordialement.

L'acheteur a droit à une consultation (strictement confidentielle) gratuite, par la poste.

**Salon
..de..
Modes**

Mlle E. Delisle



Les Dames sont cordialement priées de visiter notre installation de Chapeaux; elles y trouveront un grand choix dans les hautes nouveautés. Satisfaction garantie. Prix à la portée de toutes les bourses.

862-864 Ste-Catherine Est
MONTREAL

Travaux au Clavigraphe
et au Miméographe
promptement exécutés...

Tel. Est 5859



Bureau ouvert aux femmes pour tous renseignements concernant Assurances, Affaires, etc., etc.

BUREAU NATIONAL
de Sténographie, Clavigraphie & Assurances.

Cours spéciaux et préparatoires pour positions de bureaux

Mme E. Bouthillier 16 St-Denis

Mesdames,

Tél. Bell Est 1220

Ne nous oubliez pas dans vos achats de Chaussures, la grande variété de nos marchandises nous permet de satisfaire les goûts les plus simples et les plus exigeants.

A. LECOMPTE

241 & 521 Ste-Catherine Est

DEPOSEZ VOS ECONOMIES A

La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal

BUREAU CHEF ET DIX SUCCURSALES A MONTREAL

FONDEE EN 1846

Total de l'Actif au-delà de \$22,000.00. Nombre de déposants, plus de 100,000.
La Seule Banque incorporée en vertu de l'Acte des Banques d'Épargne, faisant affaires dans la Cité de Montréal.

Sa charte [différente de toutes les autres banques], est rédigée de manière à donner toute la protection possible à ses déposants.

Elle a pour but spécial de recevoir les épargnes, quelles que petites qu'elles soient, des veuves, orphelins, écoliers, commis, apprentis, des classes ouvrières et industrielles et d'en faire un placement sûr. Attention spéciale donnée aux dépôts reçus par la poste. Nous vous réservons toujours l'accueil le plus courtois, que votre compte soit gros ou petit.

A. P. LESPERANCE, Gérant

Tél. Bell: Est 761

Opticien Diplômé
Attaché à l'Établissement

HENRI SCOTT

Marchand en Gros et en Détail de

MONTRES, BIJOUX, ARGENTERIE, BRONZE, ETC.

Diamants et autres Pierres précieuses, une spécialité

Bijoux sur Commande et Réparations de toutes sortes

479-481 Ste-Catherine Est ...Montréal

TEL. EST 5859

Delle M. A. Bouthillier

PROFESSEUR DE PIANO

Méthode facile

Prix modéré

16 rue St-Denis

...MONTREAL

AUX MUSICIENNES

Prière de s'adresser à l'adresse ci-haut mentionnée pour faire partie de l'Orchestre "La Canadienne".

LIVRES NOUVEAUX

TRAITÉ DE DROIT USUEL, par Marie Gérin-Lajoie. 1 vol. relié toile, 211 pages.....90c

NOS TRAVERS, par Madame Dandurand. 1 vol. 232 pages.....30c

PAPINEAU, (1786-1871), par A. D. Decelles, conservateur de la bibliothèque du Parlement Fédéral, membre de la Société Royale, docteur ès-lettres, chevalier de la Légion d'honneur, etc 1 vol illustré, in 8°.....\$1.75

LAFONTAINE & CARTIER, par A.D. Decelles. 1 fort vol. in 8.....\$2.00

ATHLÈTES CANADIENS-FRANÇAIS. Recueil des exploits de force, d'endurance, d'agilité, des athlètes et des sportsmen de notre race depuis le XVIII^e siècle, par E. Z. Massicotte. 1 joli volume illustré de portraits. 50c

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA, recueillies et publiées avec annotations, etc. par Ernest Gagnon, membre de l'Académie de Musique de Québec; membre correspondant de la Société des compositeurs de musique de Paris, etc. Cinquième édition (conforme à l'édition de 1880) 1 beau volume in 8.....\$1 00

LE FORT ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS (Québec). Etude ar-

chéologique et historique par Ernest Gagnon. 1 beau volume in 8°.....\$1.00

DISCOURS DE SIR WILFRID LAURIER, précédés d'une Notice biographique. 1 vol. grand in 8, imprimé sur beau papier, et orné d'un portrait en similitravure, relié.....\$3.00

L'HISTOIRE DU CANADA, depuis la Confédération, 1867 à 1887, par l'Honorable L. O. David, sénateur. 1 vol. in-8, imprimé sur beau papier, et orné de portraits en similitravure, relié.....\$2.50

Oeuvres de Louis Fréchette

LA LÉGENDE D'UN PEUPLE. Poésies Canadiennes, avec une préface de Jules Claretie. 1 vol, in 8°, illustré par Henri Julien.....\$4.50

FEUILLES VOLANTES ET OISEAUX DE NEIGE, Poésies. 1 vol. in 8.....\$3.75

ÉPAVES POÉTIQUES Poésies, Véronica, Pièce en vers. 1 volume in 8.....\$3.75

L'OUBLIÉ, Laure Conan. Préface de M. l'abbé Bourassa. Illustrations de M. Antigna. Un beau volume, couverture illustrée.....75c

LIBRAIRIE BEAUCHEMIN, LIMITÉE

79 RUE ST-JACQUES, - MONTREAL

— TEL. MAIN 2235 —

T. LATOURELLE

SUCCESEUR DE

Blouin, Desforges & Latourelle

Plombier, Poseur d'Appareils à Gaz, de Chauffage à Eau Chaude et à Vapeur, etc.

Appareils à Vapeur pour Buanderie et Cuisine, Couvresse en Ardoises, Métaux, Gravière, Négociant en Métaux pour Gaz, Eau et Vapeur, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, etc. Travaux de Chauffage et Plombage pour Edifices Publics, Eglises et Couvents, une Spécialité.

6 rue Craig ouest, - Montréal

